DIMENSIONS OF EQUALITY:

An Update of the Federal Government Work Plan for Women

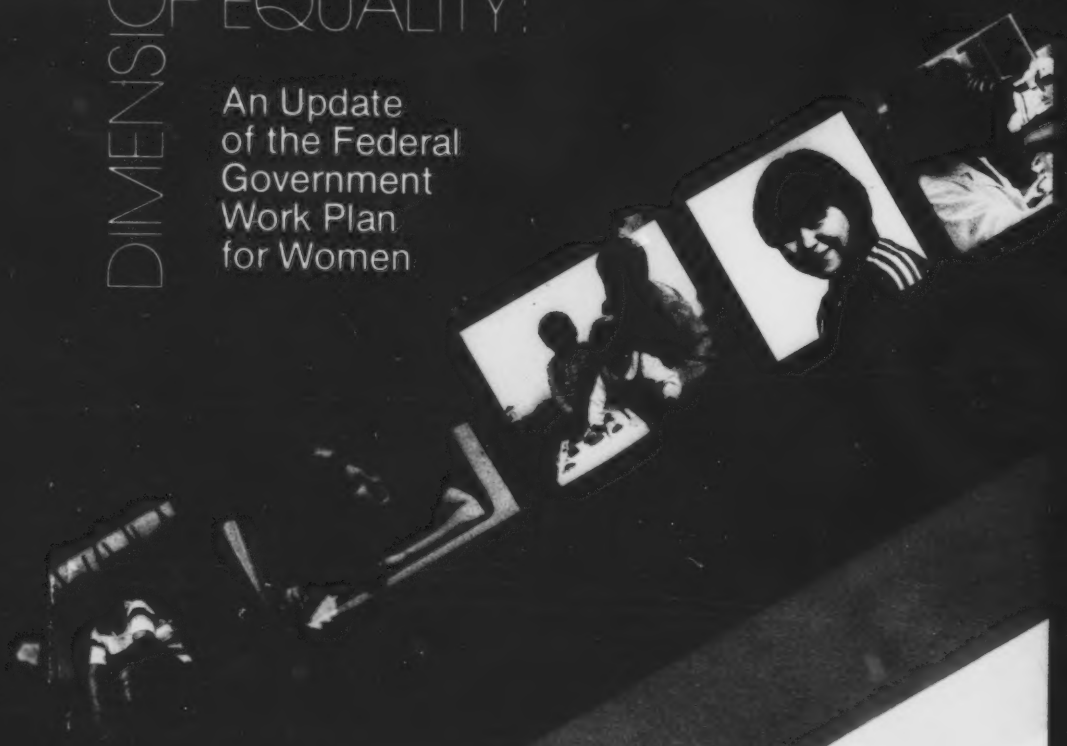

STATUS·OF·WOMEN·CANADA

Partners in Action

Status of Women Canada

Canada

DIMENSIONS OF EQUALITY:

An Update of the Federal Government Work Plan for Women

90-00161/

Canadian Cataloguing in Publication Data

Main entry under title:

Dimensions of equality: an update of the federal government work plan for women

Text in English and French with French text on inverted pages.
Title on added t.p.: Les dimensions de l'égalité.
ISBN 0-662-56596-7
DSS cat. no. SW21-11/1989

1. Women — Government policy — Canada. 2. Women — Canada — Economic conditions. 3. Women — Canada — Social conditions. 4. Women — Employment — Canada. 5. Women — Services for — Canada. I. Canada. Status of Women Canada. II. Title: An update of the federal government work plan for women.

HQ1453.D55 1989 354.710081'3 C89-097068-8E

Status of Women Canada
151 Sparks Street, 10th floor
Ottawa, Ontario
K1A 1C3
(613) 995-7835

January 1989

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 7

FOUR YEARS OF PROGRESS: A REVIEW OF THE PROCESS 9

- Integration strategy 9
- Provincial and territorial consultations 10
- Consultations with women and women's groups 10
- International activities 11
- Partnership in action 11

ECONOMIC EQUALITY 13

WOMEN IN THE LABOUR FORCE 13

- Employment Equity 14
- Federal Contractors Program 15
- Equal pay for work of equal value 16
- Work and family responsibilities 17
- Parental/maternity leave and benefits 18
- Part-time workers 19
- Other workplace issues 19
- Research 19
- Free trade 20

WOMEN IN BUSINESS 20

- Budget and income tax measures 21
- Financing and credit 21
- Entrepreneurship 22

WOMEN IN AGRICULTURE 23

- Consultations 24
- Financial support 24
- Information and resources 25
- Training 25
- Research 25
- Free trade 26

WOMEN IN THE FEDERAL PUBLIC SERVICE 26

- Employment Equity 26
- Equal pay for work of equal value 28
- Maternity benefits 29

WOMEN IN THE CANADIAN FORCES 29

Equality of opportunity 29
Combat trials 29
Veterans services 30

TRAINING 31

Canadian Jobs Strategy 31
Training allowances 32
Social assistance recipients 32
Labour force strategy 33
Apprenticeship 34

SOCIAL JUSTICE 35

EQUALITY RIGHTS 36

WOMEN AND THE LAW 37

Divorce law/Maintenance and support 37
Family law 37
Criminal law 38
Judicial education 38
Legal aid 38
Women in conflict with the law 38

FAMILY VIOLENCE 39

Family violence initiatives 39
Child sexual abuse 41

CHILD CARE 41

Parliamentary Committee on Child Care 41
National Strategy on Child Care 42
Research 44

SOCIAL PROGRAMS 44

Tax measures 44
Social assistance 45
Housing 46
National Welfare Grants 46
Other measures 46

HEALTH 47

National Health Symposium 48
Mental health 49
Substance abuse 49
Workplace health and safety 49
Aboriginal women 49
Senior women 50
Other health issues 50

PARTICIPATION AND ACCESS 51

ABORIGINAL WOMEN 52

Federal support 52
Health 52
Child and family services 52
Economic development 53
Aboriginal women's rights 53
Self-government 54

DISABLED WOMEN 54

Consultations 54
Federal support 55
Research 56

IMMIGRANT AND VISIBLE MINORITY WOMEN 56

Consultations 56
Federal support 57
Language training 58
Employment 58
Multiculturalism 59

SENIOR WOMEN 59

Pensions 59
Tax measures 61
Other measures 61

APPOINTMENTS 62

FITNESS AND SPORT 63

EDUCATION 65

CULTURE AND COMMUNICATIONS 67

Culture 67
Broadcasting 68
Sex-role stereotyping 68
Government communications 68

SUPPORT FOR WOMEN'S GROUPS 69

Women's Program 69
Aboriginal Women's Program 71
Health Promotion Contribution Program 71
Persons Awards 71

CONSTRUCTIVE INTERNATIONALISM 73

GLOBAL EQUALITY OF WOMEN 73

Canada's role in international organizations 74
Other international activities 76

WOMEN IN DEVELOPMENT 77

INTRODUCTION

Canada's Thirty-third Parliament opened in November 1984 with a clear statement of the federal government's commitment to equality for women. In its first Speech from the Throne, the government noted a number of economic and social factors which inhibit women from fully participating in all aspects of Canadian life. The government pledged to work to create the conditions that would enable women to achieve equal opportunities, equal benefits, and equal access to the full range of society's endeavours.

The government's commitment to women was defined further with the publication of *Dimensions of Equality: A Federal Government Work Plan for Women*, tabled by the Prime Minister at the First Ministers' Conference in Vancouver in November 1986. This document assessed the government's progress in addressing issues of concern to women and set forward a program of further action to be accomplished over a two-year period on behalf of Canadian women.

As the time period set out in *Dimensions of Equality: A Federal Government Work Plan for Women* approaches its conclusion, it is opportune to both review the progress made to fulfil the specific commitments outlined in the document, as well as to examine the government's overall record on issues relevant to women's advancement in society.

Dimensions of Equality: An Update of the Federal Government Work Plan for Women is dedicated to that task.

FOUR YEARS OF PROGRESS: A REVIEW OF THE PROCESS

The federal government recognizes that achieving equality for women can only be accomplished through a cooperative partnership with the many players who influence the daily course of women's lives. In all its initiatives related to women undertaken in the past four years, the government has sought the collaborative involvement of the provinces and territories, business, labour, organizations working to advance the status of women in Canada and abroad, and most importantly, the involvement of women — in groups and individually.

Integration strategy

Fundamental to the government's commitment to promote the advancement of Canadian women is its consideration of women's concerns in each aspect of the development and delivery of its programs, policies and legislative proposals. This strategy of integration requires that all federal initiatives and decisions be assessed for their impact on women, at every phase of decision-making and in every area of activity. The strategy applies not only to programs and policies directed specifically toward women, but also to programs and policies with a more general aim. It is recognized that individual policies and programs can affect women quite differently than men, given the differences in life expectancy, socio-economic status, health concerns and employment patterns.

Status of Women Canada is the central agency which coordinates the federal government's efforts to promote the advancement of women. The agency provides advice and recommendations to the Minister Responsible for the Status of Women on all matters within federal jurisdiction which affect the lives of Canadian women. Its activities include policy analysis and development, intergovernmental and non-governmental relations, and public information. Status of Women Canada chairs an interdepartmental committee on integration mechanisms, involving representatives of key federal departments, who seek to share and coordinate information about government policies and developments that are related to women.

Provincial and territorial consultations

Since many issues of concern to women fall within the purview of the provinces and territories or are the subject of shared jurisdictions, regular consultations between both levels of government are essential. Federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women meet in annual conferences as well as on an ad hoc basis to deal with specific issues of common concern. In these forums over the last four years, Canada's Status of Women Ministers have undertaken substantial work to address the issues of wife battering, child care, the special needs of native women and immigrant and visible minority women, training, and the integration of work and family responsibilities.

Issues specific to women appeared on the formal agenda of the Annual Conference of First Ministers for the first time in November 1985. At that meeting, the Prime Minister and the Premiers endorsed a framework for economic equality for women, which set in motion the development of an intergovernmental labour force strategy for women. As the first step in fulfilling this strategy, federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women developed a framework to ensure equality in education and training for women. The next part of the labour force strategy, a paper prepared by Status of Women Ministers dealing with the integration of work and family responsibilities, was endorsed by the First Ministers at their Annual Conference in 1987.

Consultation with women and women's groups

The government has also undertaken extensive consultations, both formally and informally, with women and women's groups. Women's views have been solicited as part of government processes such as the annual consultations which take place as part of Budget preparations. Briefs submitted by women and women's groups have contributed to the government's deliberations related to issues such as pension reform, the Constitution, and broadcasting policy. An extensive cross-country itinerary of meetings with women and women's groups has been an important facet of the work of the Minister Responsible for the Status of Women. Women's groups have also met with members of the Cabinet or their representatives to air the views of their respective organizations. As part of the overall strategy to integrate women's concerns in federal government policy- and decision-making, Status of Women Canada co-sponsored a forum in April 1988, involving representatives of women's groups and senior government officials. The forum provided opportunities to discuss ways of improving the consultation process and making it more effective in terms of policy development.

International activities

The government's strategy of integrating women's concerns in the policy-making process has also been applied to Canadian efforts at the international level to promote the advancement of women and to ensure their full participation in society world-wide. To achieve these ends, Canada has worked in partnership with other national governments, non-governmental organizations, and international bodies such as the Commonwealth, la Francophonie, the Organization for Economic Cooperation and Development, and the United Nations and its agencies.

At the World Conference on Women held in Nairobi, Kenya in 1985, Canada played a key part in the development and consensus adoption of the Forward-looking Strategies for the Advancement of Women, which provide a blueprint for action by United Nations member states to the year 2000 on a range of issues affecting every aspect of women's lives.

Canada is committed to implementing the Forward-looking Strategies both domestically and internationally. At the international level, this commitment is reflected in Canada's efforts to strengthen the role of the United Nations Commission on the Status of Women, the primary body for addressing women's issues within the UN, and to ensure the comprehensive implementation of the Forward-looking Strategies throughout the UN and its agencies.

In addition, Canada played a lead role in the development of a Plan of Action which directs the Commonwealth Secretariat and member countries to integrate women into all aspects of their work, with an emphasis on training, development and education. Drafted and approved by Commonwealth Ministers Responsible for Women's Affairs, the Plan of Action was endorsed by the Commonwealth Heads of Government at their meeting in October 1987 in Vancouver. Canada has been chosen to host the next meeting of Commonwealth Women's Affairs Ministers in 1990.

Partnership in action

In the government's view, women's advancement in society involves the interplay of many factors, many interests and the many groups and individuals who impact on the daily lives of women. Women's achievement of equality depends upon the successful coordination of these varied factors and interests, and the development of a partnership among the players involved that is cooperative, mutually supportive and based on credibility and trust.

Substantial progress has been made in promoting the status of women in Canada, but more needs to be done before women can rightly claim that they have secured equality in our society.

The evolving role of women demands flexible, responsive approaches from government that are undertaken within a framework of principles that recognize women's full potential. It is in this spirit that the government is committed to continue and to expand upon the initiatives it has undertaken over the past four years to ensure that progress towards women's equality is realized.

Every member of our society has a stake in the fulfillment of that goal. All Canadians stand to benefit from women's achievement of full and equal opportunities in every field of human endeavour.

For more information about any program or service mentioned in this document, please refer to the *Directory of Federal Government Programs and Services for Women*, published by Status of Women Canada.

Health and Welfare Canada

ECONOMIC EQUALITY

Women play an essential role in the Canadian economy. Employed in every sector, operating large and small businesses, vitally involved in volunteer work of all kinds, women are strategic contributors to Canada's growth and prosperity.

The federal government is committed to ensuring that women's impact on the economy is recognized, their full participation encouraged, and their contributions fairly rewarded. Government initiatives undertaken over the past four years underscore these commitments.

DSS Photo Centre

WOMEN IN THE LABOUR FORCE

Women are now 43 per cent of Canada's labour force. They accounted for 73 per cent of the country's employment growth between 1980 and 1987; in fact, Canadian women are entering the labour force at a rate that is one of the highest in the developed world.

Today, 56 per cent of all Canadian women are in the labour force, compared to 48 per cent in 1978 and 37 per cent in 1968. Women's labour force participation is even more significant when viewed in terms of women between the ages of 20 and 64; among this group, over 66 per cent are in the work force, as compared to 55 per cent in 1978.

By industry, women represent 51 per cent of workers in Canada's service sector, 28 per cent of workers in the manufacturing sector, 23 per cent of workers in the primary sector and 10 per cent of workers in the construction industry.

By job classification, women occupy 80 per cent of clerical jobs, 57 per cent of service occupations, 46 per cent of managerial and professional occupations, 45 per cent of sales jobs,and 19 per cent of processing, machining and product fabricating jobs.

Employment Equity

Despite the gains women have made in recent years in broadening their representation in a range of occupations within Canada's various industrial sectors, 58 per cent of Canadian women employed outside the home are still clustered in clerical, sales and service jobs that occupy the lowest end of the pay spectrum. In an effort to eliminate the barriers that confine women to unequal positions in the work force, and to promote a fairer representation of women throughout Canada's labour force, the federal government announced its adoption of the principle of **Employment Equity** in 1985.

Employment Equity requires that employers identify and remove discriminatory policies and practices, and seek to achieve equality in the workplace. It supports and promotes a structure of employment practices founded on fairness by removing barriers unnecessary for the job.

The *Employment Equity Act*, introduced in June 1985 and proclaimed into law in August 1986, covers Crown corporations and federally regulated businesses with 100 or more employees. It is aimed at redressing historic and systemic discrimination against four designated groups: women, persons with disabilities, aboriginal peoples, and persons who are members of visible minorities.

Under the *Act*, affected employers are required to report annually on the results achieved in implementing Employment Equity. Reports must contain information related to industrial sector, geographic location of employees, and number of employees designated by occupation, salary, hirings, promotions and terminations. The information is to be reported by gender and by designated group. Under the terms of the *Act*, it is the responsibility of the Minister of Employment and Immigration to present a consolidated report on Employment Equity annually to Parliament.

The Canadian Human Rights Commission is the enforcement agency for Employment Equity. It is empowered to initiate complaints when there are reasonable grounds for believing that an employer is engaging in discriminatory practices, based on reports which document an underrepresentation of target groups.

In addition to meeting the requirements of the *Employment Equity Act*, Crown corporations must comply with Treasury Board policy which requires Crown corporations to submit annually, for the approval of Treasury Board Ministers, comprehensive three-year Employment Equity action plans and numerical targets for each of the groups designated in the *Act*. The first plans were due on June 1, 1987. Treasury Board Ministers have approved, or approved with specific modification, the first year action plans submitted by each of the 29 major Crown corporations. For subsequent years, Crown corporations are also required to submit progress reports, detailing the elimination of barriers in employment systems, and progress in achieving numerical targets. For women, targets have been set by occupational category, with particular emphasis on areas of serious underrepresentation.

For private sector employers under federal jurisdiction, the first of their annual reports under the *Employment Equity Act* were due by June 1, 1988. Data indicate that 373 federally regulated businesses, or 99 per cent of those covered, have complied with the *Employment Equity Act*'s reporting requirements. These reports are being reviewed to assess adherence to Employment Equity legislation.

Federal Contractors Program

A companion program to Employment Equity is the **Federal Contractors Program**, which became effective in October 1986. It requires companies with 100 or more employees, tendering on federal government goods and services contracts worth $200,000 or more, to commit themselves to implement Employment Equity as a condition of their bid. As of September 1988, 1,121 suppliers had indicated their commitment to the program. Under the Federal Contractors Program, suppliers awarded contracts are subject to on-site compliance review and suppliers who fail to live up to their commitments can be barred from future opportunities to bid on federal government contracts.

Equal pay for work of equal value

Although women are close to becoming half the country's work force, the average wages of women working full-time in Canada amount to just 66 cents for each dollar earned by men. Part of the reason for this wage disparity are biases in the market place that have assigned lower pay and prestige to jobs traditionally performed by women.

In 1984, Labour Canada implemented a national **Equal Pay Program** to ensure that employers under federal jurisdiction comply with the requirements of the *Canadian Human Rights Act* and the *Canada Labour Code* to provide equal pay for work of equal value to male and female employees. Equal pay for work of equal value, or pay equity, replaces arbitrary wage judgements with an assessment that evaluates a job according to the skill, effort, responsibility and working conditions involved.

DSS Photo Centre

The federal government's Equal Pay Program emphasizes employer and union consultation and education to ensure awareness of the law and of obligations under the law to remove sex discrimination in pay. Through the Equal Pay Program's promotional, educational and monitoring activities, much progress has been

made toward ensuring compliance with federal pay equity legislation. Of the 550 federally regulated businesses contacted to date, 70 per cent are taking action to identify and eliminate sex discrimination in pay. Visits to federally regulated employers to promote and monitor compliance with pay equity legislation are scheduled to continue. An inspection program is to be developed and implemented in 1988-89.

In 1986, the Canadian Human Rights Commission adopted guidelines clarifying the implementation of federal pay equity legislation, with regard to the determination of job value, sex predominance in an employee group and procedures to investigate and settle group complaints. Increased resources have been provided to the Commission to enhance its investigative capability and to develop expertise and public education in this field.

Work and family responsibilities

The federal government recognizes that labour force equality for women also requires the creation of an environment which supports and encourages the successful integration of work and family responsibilities. To this end, a joint federal-provincial-territorial effort is currently under way to develop a set of strategies to better enable Canadian workers to fulfil their employment and family responsibilities. Undertaken as a result of a policy initiative endorsed by Canada's First Ministers at their Annual Conference in 1987, federal, provincial and territorial governments are developing and implementing strategies, according to their own priorities, resources and unique circumstances, which address the changes required in such areas as attitude, programs, services and legislation. Areas to be examined include child care, parental and family leave, flexible work arrangements and hours of work, prorated benefits for part-time workers and the encouragement of work environments that are supportive of employees with family responsibilities.

First Ministers have directed that the development of these strategies be predicated on the premise that family and other social responsibilities should be shared by both women and men, and that workers with dependents and workers without dependents both have the right to equality of opportunity and equality of treatment in the workplace. Federal, provincial and territorial governments are due to table comprehensive strategies to ensure the successful integration of work and family responsibilities at the next Annual Conference of First Ministers.

Federal government initiatives associated with its strategy dealing with work and family responsibilities also include a study of leave provisions and requirements for workers with dependents, a review of job sharing, and the development of a statistical estimate on the value of household work.

Parental/maternity leave and benefits

Amendments to the child care leave provisions of the *Canada Labour Code*, which took effect in 1985, allow parents of either sex who are employed in industries under federal jurisdiction to add 24 weeks of unpaid parental leave to the 17 weeks of unpaid maternity leave provided by the *Code*. This extended parental leave is available to both natural and adoptive parents. Employees who take advantage of the extended parental provisions are entitled to reinstatement to their positions following their leave.

As well, paid maternity leave of up to 15 weeks duration is provided under the *Unemployment Insurance Act*. In March 1988, legislation was enacted to increase flexibility in the provision of maternity benefits, for example to allow mothers to take leave at a later time in cases where newborn infants are required to be hospitalized for an extended period following birth. The legislation also provides for the payment of benefits to fathers in the event of the death or disability of the mother.

DSS Photo Centre

Part-time workers

Women currently represent 72 per cent of Canada's part-time workers. As part of the federal government's response to the Wallace Commission report on part-time work, an interdepartmental committee was established to evaluate part-time work under federal jurisdiction. As well, extensive research has been undertaken into the situation of part-time workers in the federally regulated sector. The results of two surveys on part-time pay and benefits were published in 1986. In 1987, consultations on the survey findings were held with various interest groups including unions, employer associations and women's groups. The results of these consultations are currently being analyzed and related technical and policy issues are being examined.

Other workplace issues

The federal government has identified assistance for women in the work force as a major item of national interest. For example, women's groups are among those given priority for funding under both the **Technology Impact Program**, which provides financial contributions to support practical projects that explore the implications of technological advancement on the workplace, and the **Labour Issues Assistance Fund**, which promotes labour participation in public policy issues and fosters labour-government and labour-management relations.

The **Marion V. Royce Memorial Grants Program**, administered by Labour Canada, provides financial assistance for special projects which focus on the improvement of the situation of women in their pursuit of equity in the workplace.

With women currently representing 32 per cent of Canada's unionized labour force, women's participation in union affairs is also being encouraged by the federal government. Among other labour education programs, the government's **Financial Assistance Program for Labour Education** strongly supports the promotion of union leadership skills development for women.

Research

The federal government has undertaken a number of research initiatives on current and emerging women's workplace issues, including reproductive health hazards at work and sexual harassment. Statistical reports specific to the situation of women in the work force have been published, reflecting the increased awareness and importance the government attaches to the collection of data and indicators on the role and situation of women. A new labour market activity statistical survey is in place, which provides

expanded gender-specific data related to women in employment and women re-entering the job market. Reviews of the situation of women in non-traditional occupations and women's progress towards equality in the labour force are also planned.

Free trade

The federal government believes that Canadian women will best be able to improve their economic well-being and achieve full equality in an economy that is thriving and expanding. Providing an environment for a growing and prosperous Canadian economy is one of the major objectives of the Canada-U.S. Free Trade Agreement. In its negotiations leading up to the Agreement, and in subsequent activity, the federal government has taken careful account of free trade's impact on women's employment and on other matters of particular concern to women.

In May 1988, the government released an assessment paper examining the Free Trade Agreement's anticipated impact on women as workers — in the labour force generally and in the manufacturing, service and agricultural fields in particular.

According to the assessment paper, free trade is expected to result in increased employment opportunities for women, particularly in the service and manufacturing sectors. The paper predicts that growth in the primary industries will expand non-traditional employment opportunities for women. For Canadian farm women, the Free Trade Agreement is expected to improve access to the U.S. market for agricultural products and make that access more secure. Women entrepreneurs stand to benefit as well from new business opportunities created by free trade.

The assessment paper notes that labour market adjustments which may arise as a result of the Agreement should be relatively small in comparison with the adjustments in the economy that typically occur each year, and that women workers have made many such adjustments successfully in the past. It is anticipated that any dislocations occasioned by free trade will be more than offset by the expansion in trade and employment opportunities that free trade will generate overall.

WOMEN IN BUSINESS

Women are becoming a dominant force in Canadian business. Between 1981 and 1986, the number of Canadian women business proprietors grew by 20 per cent. Women now comprise almost one-quarter of business owners in Canada.

The federal government has sought to reinforce this vital sector in which more and more Canadian women are becoming involved, through a variety of measures.

Budget and income tax measures

In 1985, the government introduced a capital gains exemption which now provides a cumulative exemption of up to $500,000 for capital gains on small business shares. The February 1986 Budget doubled the amount of guaranteed loans available under the *Small Business Loans Act*, and reduced the federal tax rate on small business income. The tax rate on small business income was further reduced to 12 per cent, as part of the tax reform package announced in June 1987.

Financing and credit

The government has taken a number of initiatives related to the financing and credit concerns of women small business proprietors, and has taken steps to ensure that the needs of women entrepreneurs are fully considered in the development of government policy to encourage small business.

The financing needs of women entrepreneurs were examined as part of the work undertaken by a **Task Force on Financing/Banking Issues**, which involved discussions by representatives of the chartered banks, the provinces and the federal government on issues

DSS Photo Centre

related to small business financing. One important result of the Task Force's activity was to increase awareness of, and sensitivity to, a range of financial issues important to small business proprietors. The issues of accessibility to, and the cost of, financing continue to be monitored by the government's **Small Business Office**, and discussions are ongoing with the banking industry.

The federal government has also used many of the results and observations generated through the Task Force on Financing/Banking Issues in its policy considerations related to small business, such as its review of the role and mandate of the **Federal Business Development Bank** (FBDB). Still ongoing, this review has included in its mandate an evaluation of the effectiveness of the FBDB's activities with respect to women entrepreneurs. Pending the outcome of the review, the Federal Business Development Bank is continuing its efforts to be responsive to the needs of women in the area of business financing. It has sponsored a number of highly successful Women in Business conferences across the country. An advisory committee, consisting of women entrepreneurs and professionals, has also been formed, to deal specifically with issues related to women business proprietors and to assist the FBDB in reviewing products and ideas for potential implementation.

Entrepreneurship

The federal government's Small Business Office has held a number of consultations related to the determination of policies and programs to encourage and support women entrepreneurs. The value of promoting mentorship and networking among business women has been recognized, as has the presentation of role models and the promotion of business assistance programs for women. Consultations have been ongoing with women's business associations.

As well, the government has developed a data base on women business owners/operators classified by selected industries. A study is under way to determine the feasibility of developing a second data base on women in business which would cover information on the financial performance of owner-operated businesses.

A number of successful women entrepreneurs were members of the government's **Small Business Consultative Committee** which submitted its report in June 1987, covering the topics of small business financing, market development, entrepreneurship, innovation and technology transfer, procurement and subcontracting, and the small business environment.

DSS Photo Centre

In August 1988 the government announced a first-ever **National Policy on Entrepreneurship**, with the aim of improving the climate for entrepreneurship and development in Canada. The policy's focus is on information, education and the elimination of obstacles to small business growth. Over the next five years, a review will be undertaken of relevant government policies and programs, particularly those directed toward women entrepreneurs. Under the new policy, the federal government will also work with small business organizations and provincial governments to establish a **National Entrepreneurship Institute of Canada**, which will have the mandate to stimulate new research into entrepreneurship, develop networks among entrepreneurs in all parts of the country, promote entrepreneurship through the education system, and develop and distribute entrepreneurship training materials and other tools. Other initiatives include the convening of a special forum in 1989 on the future of Canadian entrepreneurship, and the expansion of the Canada Opportunities Investment Network which links entrepreneurs with investors seeking opportunities.

WOMEN IN AGRICULTURE

Women are essential contributors to Canadian agriculture. Today, women represent 30 per cent of Canada's agricultural work force. Together with their spouses, they operate an overwhelming majority of the 99 per cent of Canadian farms that are family farms.

Moreover, since 1975, the number of self-employed women operating farms almost tripled from 13,000 to 35,000, and 23,000 women are now the sole proprietors of farms.

Consultations

In June 1987, Agriculture Canada adopted a formal farm women's consultation policy, which stipulates that farm women's groups will be consulted on agricultural issues at the same time, for the same purposes, and at the same level, as consultations that are undertaken with general, multi-commodity farm organizations. Other supporting measures are being developed, including an annual federal government-sponsored briefing session on agricultural issues for national farm women's organizations, and the provision of financial assistance to low-resource groups to enable their participation in consultations.

Financial support

The federal government provides financial assistance to farm women's organizations for conferences, seminars, research and organizational development. Following a series of consultations with the organizations involved, Agriculture Canada announced in August 1988 an enhanced grants initiative called the **Farm Women's Advancement Program**, which will provide $650,000 in additional funding over the next five years to finance specified types of projects undertaken by farm women's organizations to promote the economic equality of farm women, to encourage their

DSS Photo Centre

participation in the agricultural sector's decision-making processes, and to promote the recognition of farm women's contributions to the agricultural sector.

Information and resources

A farm women's information initiative was implemented in 1986 to improve the flow of federal government agricultural information to farm women and farm women's groups, to keep them abreast of sectoral developments and to facilitate their participation in agricultural industry affairs. Under this measure, key Agriculture Canada publications are automatically distributed to 135 presidents and chairpersons of farm women's organizations at all levels — national, provincial and local. As well, a **Farm Women's Resource Book** is being developed. Plans are also under way to develop further resource materials and to distribute more information on both agricultural and farm women's issues to farm women's groups.

Training

In the area of training, the federal government contracted with a private farm women's organization, Women for the Survival of Agriculture, to undertake a project to analyze the training needs of farm women and the barriers impeding them from participating in training courses. Preliminary findings were discussed in November 1987 at both the Third National Farm Women's Conference and the Annual Agricultural Employment Conference, and a discussion paper will be distributed to farm women's organizations, governments and other interested parties. Further follow-up action is being financially assisted by the federal government.

In addition, a **Farm Management Initiative**, directed towards the financially stressed component of the farm sector, is being implemented through federal-provincial agreements. Women's needs are to be integrated in all program components. As well, efforts are being made to tailor the farm management programs provided under these agreements to help address the needs of farm women in developing financial management skills.

Research

The 1986 Census of Agriculture and the 1986 Census of Population are being linked so as to better identify the situation of female farm operators, the spouses of male farm operators, and other women making up the households of farm operators. The linkage data base was released in November 1988, and a special publication will be available in April 1989. During the next two years, the federal government will also be exploring the feasibility of developing and testing additional statistical questions regarding women's

contributions to agriculture for possible inclusion in the 1991 Census of Agriculture. A series of statistical articles on the topic of women in agriculture is scheduled as well.

Free Trade

Canada's farmers — women and men — stand to gain significantly under the Canada-U.S. Free Trade Agreement. By improving access for Canadian agricultural products to the U.S. market, and by making that access more secure, those agricultural and food products that Canadians produce in abundance — products like meat, livestock, grains, oilseeds and potatoes — will be able to compete on an equal footing with U.S. products in the American market.

Few worker dislocations are anticipated as a result of the proposed Free Trade Agreement. Where dislocations occur, the federal government has in place a comprehensive set of programs and services to provide the required assistance.

WOMEN IN THE FEDERAL PUBLIC SERVICE

The federal government is Canada's largest single employer of women. With women representing 42 per cent of its work force, the government is endeavouring to set an example in the conduct of its own employee relations, and believes that in so doing, it can make a substantial contribution towards the achievement of more equitable treatment for women workers in every employment sector.

Employment Equity

The principle of **Employment Equity** has been applied to the federal public service since 1985, using a comprehensive systems-based approach to the identification and elimination of employment barriers which hinder equality of opportunity in the workplace. Each federal department and agency has developed and is implementing an Employment Equity plan to ensure the fairer representation of women, disabled persons, aboriginal peoples and members of visible minority groups. These plans include the establishment of numerical objectives and special initiatives in the areas of staffing, training and development, promotion, and participation in career advancement programs.

Industry Science and Technology Canada

As of March 31, 1988, the federal government had met or exceeded most of its Employment Equity targets set in 1985. For women, 108 per cent of the three-year target established for their participation in the management category was achieved, as well as 103 per cent of the target for the administrative and foreign service category, 96 per cent of the target for the scientific and professional category, and 92 per cent of the technical category target.

New Employment Equity targets have been set for the next three years covering the management category, non-traditional occupations and other job categories in which women are under-represented. Special measures were announced in January 1988 to assist government departments in meeting Employment Equity goals. These measures include the extension of the mandate of the **Women's Career Counselling and Referral Bureau** which identifies women with senior management potential and provides career planning advice, developmental assignment referrals and advice on the staffing of senior level positions. Also extended is the **Option Program**, established in 1986, which assists women in pursuing non-traditional occupations within the federal public service.

Despite the progress that has been made as a result of Employment Equity and other programs, to broaden women's representation in a wider range of occupations within the public service, the problem of women's concentration in lower-paying job categories continues. In September 1988, the government announced the creation of a task force to study the situation of women employed within the federal public service. The task force's objectives are to identify barriers to employment for women in occupations where they are currently underrepresented, to determine the barriers to their promotion within certain occupational categories, and to recommend practical solutions that will improve the employment situation of women in the public service.

DSS Photo Centre

Equal pay for work of equal value

In step with its Employment Equity initiatives, the government has accepted a detailed plan of action for applying equal pay for work of equal value throughout the federal public service. The implementation of an action plan developed by a joint union/management committee began in June 1987. A common evaluation plan has been developed and an evaluation of the wage disparity between nine female-dominated occupational groups and 53 male-dominated occupational groups is currently under way. The evaluation process is expected to be completed by the fall of 1989, at which time recommendations will be made to correct any identified wage disparities for predominantly female occupational groups.

Maternity benefits

Virtually all women employed in the federal public service for more than six months are eligible for a maternity allowance which tops up unemployment insurance maternity benefits to 93 per cent of salary for up to 17 weeks.

WOMEN IN THE CANADIAN FORCES

Women represent 9.6 per cent of the Canadian Armed Forces, one of the highest levels of participation in the world.

Equality of opportunity

In March 1986, in response to recommendations made by the **Parliamentary Sub-Committee on Equality Rights**, the government announced its commitment to expand the role of women in the Canadian Forces by ensuring their ability to compete for all trades and occupations, consistent with the requirement of the Armed Forces to be operationally effective in the interests of national security.

To this end, in February 1987, the Minister of National Defence announced a revised policy on the role of women in the Canadian Forces, based on the principle that women are entitled to equality of opportunity in military service. All restrictions were removed on the employment of women within Air Command and in combat support units within Maritime and Mobile Command. As a result of this policy directive, women began being posted to supply ships in 1987 and to service battalions, field ambulances and military police platoons in 1988. The first two female pilots selected for fighter aircraft training began their courses in May 1988.

Combat trials

The only remaining areas of the Canadian Forces currently closed to women are those occupations and units whose primary role is to be ready for direct involvement in combat. The **Combat Related Employment for Women** office has been established to plan and conduct trials involving women in combat roles and to assess the impact on operational effectiveness of combat units employing men and women together. Recruiting and training of women for the naval trials and for the signals, infantry and artillery trials have already commenced. The actual trials will begin in 1989. Subsequently, trials will be carried out in the remaining army combat units.

DSS Photo Centre

To encourage women to consider non-traditional military occupations, a recruiting campaign has been devised and more female personnel are being employed at recruiting offices.

Veterans services

Veterans Affairs Canada is responsible for providing a wide variety of services to Canadian veterans, both male and female. The Department is currently analyzing the feasibility of identifying and surveying the female veteran population, to better determine their particular demographic characteristics and health needs.

TRAINING

Training and skills development are important elements in women's attainment of labour force equality. As well as providing opportunities for women to improve and expand their employment prospects, they can also assist women to adapt to changing technologies, industrial structures and market outlooks. In the past, women tended to receive training in traditional occupations where employment opportunities were at the low end of the pay scale and were threatened by technological change. Training often took place in a vacuum, rather than being coordinated with available employment opportunities.

Canadian Jobs Strategy

In 1985, the federal government introduced the **Canadian Jobs Strategy** (CJS). This comprehensive labour market adjustment initiative aims at assisting those Canadians most in need. It focuses on the individual — on the training and work experience each person needs either to gain or maintain employment. Canadian Jobs Strategy programs are designed to address the following specific employment barriers/problems affecting the participation of individuals in the labour market:

- long term unemployment;
- women and youth encountering difficulties entering the labour force and needing transitional assistance;
- workers threatened by technological change and needing support to retrain;
- non-metropolitan communities needing comprehensive development support in order to return to viability; and
- workers requiring skills training in occupations for which a shortage exists.

These needs underlie five programs in the Canadian Jobs Strategy: Job Development, Job Entry/Re-entry, Skill Investment, Community Futures, and Skill Shortages. The wide range of options within these programs provides a set of tools that is broad and flexible and can be used by CJS officers to tailor personal solutions to specific individual labour market problems. The sixth program, Innovations, identifies and tests new approaches to addressing labour market problems.

In recognition of the particular employment barriers they face, four specific groups of Canadians — women, aboriginal peoples, persons with disabilities, and visible minorities — are designated

as CJS target groups to ensure their fair representation in CJS programs. The national target for participation of women in CJS programs has been met or exceeded in almost every program. In June 1987, Strategy eligibility criteria were amended in order to allow easier access to training for native women and immigrant women.

Secretary of State Canada

Training allowances

In conjunction with the establishment of the Canadian Jobs Strategy, allowances for trainees were enhanced — a particular benefit for women trainees. Training allowances were increased, and the eligibility for such allowances was extended to part-time trainees. In September 1985, dependent care allowances were made available to trainees responsible for the care of a child or a disabled dependent. Also available are supplementary allowances to help defray costs for travel and the expenses of living away from home.

Social assistance recipients

The federal, provincial and territorial governments signed an agreement in September 1985, to enhance the employability of social assistance recipients, many of whom are women, by encouraging their greater participation in the Canadian Jobs Strategy and similar provincial programs. Under each bilateral agreement, target levels are set for the participation of social assistance recipients in the Canadian Jobs Strategy. In addition, funds that would otherwise be spent by the provinces on social assistance are made available to expand employment programs for social assistance recipients. The bilateral agreements also provide that social assistance recipients be at least as well off financially and otherwise while on employment and training programs, as on welfare.

Labour force strategy

In November 1985, Canada's First Ministers laid the groundwork for a coordinated approach to equality in the work force by endorsing the development of an intergovernmental labour force strategy for women. As a first step, federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women were charged with developing a strategy to deal with the special difficulties women face in acquiring new job skills, by addressing training and skills development in the broadest sense. Concrete measures to ensure equality in education and training for women were developed and received endorsement by First Ministers at their Annual Conference in 1986. Progress reports on the implementation of the identified measures were submitted to First Ministers in November 1987, and further reports will be presented to the next First Ministers' Conference.

Industry Science and Technology Canada

Apprenticeship

In 1986, a federal-provincial-territorial review was begun of Canadian apprenticeship training policies and programs. The federal government spends close to $160 million annually on apprenticeship training through agreements negotiated with the provinces and territories. One of the areas targeted for review was the identification of measures which can be taken to increase women's participation in apprenticeable trades. The review was completed and a summary document tabled with governments in November 1987. The federal government is currently working with the provinces and territories towards finalizing equity plans for apprenticeship programs, using review findings and further consultations with business and labour.

SOCIAL JUSTICE

Social justice encompasses a vast array of equality issues which are critical to women's fair and equitable treatment in all of society's endeavours. Social justice is also a major determinant of the quality of life enjoyed by women, and is key to opening up a full range of prospects for women in all areas to which they individually aspire.

DSS Photo Centre

EQUALITY RIGHTS

Women played a key role in efforts directed towards entrenching equality rights in the Canadian Constitution in 1982. Those equality rights, embodied in section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, came into effect in April 1985, guaranteeing the equality of all Canadians before and under the law, and their right to the equal protection and benefit of the law without discrimination on a number of grounds, one of which is sex.

Legislation passed in June 1985 brought approximately 50 federal statutes in line with the equality provisions of the *Charter*. To help clarify and reinforce equality rights, the federal government announced, in September 1985, a $9 million expansion of the **Court Challenges Program** to include cases stemming from the *Charter*'s equality provisions among those eligible for federal financial assistance towards the cost of mounting a court challenge.

A **Parliamentary Sub-Committee on Equality Rights** was also established to seek the opinions of Canadians on the further application of equality rights, and in October 1985, the Sub-Committee issued a wide-ranging report containing 85 recommendations.

In its March 1986 response to the Sub-Committee's report, the federal government put forward a number of positive measures to affirm and reinforce women's equality rights in Canada. Of particular note were commitments made to expand the role of women in the Canadian Forces, increase the number of women appointed to the bench and to federal boards and commissions, and to allocate additional resources to bolster efforts to implement equal pay for work of equal value in workplaces under federal jurisdiction. (These topics are covered in detail elsewhere in this report.) In addition, a commitment was made to conduct an in-depth review of the *Canadian Human Rights Act*, a process which was begun in 1986 involving consultations with a wide variety of groups and individuals, and is still ongoing. Another commitment was to implement measures to ensure the use of non-sexist language in federal laws. As a result, guidelines have been drawn up respecting the use of non-sexist language in legislative drafting.

In June 1987, Canada's First Ministers approved the Meech Lake Accord, amending certain provisions of the Canadian Constitution. The Accord confirms, and builds on, the substantive rights of Canadians set out in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

WOMEN AND THE LAW

While equality laws are a major factor in establishing equal opportunities in our society, the impact of other laws on women's lives must also be taken into account if a truly fair society is to be achieved. Justice and fairness are not served if the law varies in impact, has detrimental consequences for certain individuals or groups, or excludes an individual or group from the protection and benefits of the law.

Divorce law/Maintenance and support

Canada's divorce law was substantially reformed as a result of legislation passed in January 1986. Among its key provisions are improved access rights for non-custodial parents and more detailed criteria for establishing support orders. The *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* was passed at the same time. Effective November 1987, one part of the *Act* allows the release of information from federal data banks to assist in locating abducted children or spouses who default on support or custody or access orders. The second part, which came into force in May 1988, permits the garnishment of federal payments to enforce maintenance and support orders or agreements.

To assist the provinces, which have the constitutional responsibility for enforcing maintenance and support orders, the federal government has made $1 million available for the establishment of automatic family orders enforcement systems at the provincial level.

Family law

A federal-provincial working group on family law has been established to coordinate work on a number of family law issues that touch both federal and provincial jurisdictions, including maintenance and custody enforcement.

As well, a number of evaluative and research studies have been undertaken by the federal government on family law issues such as mediation, support and custody enforcement, and support and child custody order decision-making. An international survey of private and public law maintenance for single-parent families was released in June 1986. A two-year study on the effectiveness of court-based family mediation services was completed in April 1988. Work has begun on a long-term research program on family law issues, with completion targeted for March 1989.

Canadian women's groups have been active in research, public education and advocacy on family law issues. The federal government supports eligible activities undertaken in this area by women's groups at the national, regional and local levels.

Criminal law

The concerns of women are being taken into account as part of the federal government's ongoing criminal law review. Women's groups have been consulted in several areas. A review of criminal law from a feminist perspective, commissioned by Status of Women Canada, was released in April 1986 as a contribution to the continuing process of criminal law review, and to spark debate and further research on women's treatment by and under the criminal law.

Judicial education

With a view, in part, to the need for judicial sensitivity to equality issues and to the problems of gender bias in judicial rulings, the federal government played a key role in the formation of the **Canadian Judicial Centre** in 1987. Established as a centre for judicial education, it is funded in part by the federal government and run by a board headed by the Chief Justice of the Supreme Court.

Legal aid

Legal aid is another key issue for women, who rely heavily on legal aid in civil law cases, primarily in family law matters. Towards the goal of achieving an integrated program of civil and criminal legal aid administered under one authority, the federal government has undertaken interdepartmental consultations to develop options for a cost-sharing agreement which would involve the transfer of civil legal aid from coverage under the **Canada Assistance Plan** to administration by the Department of Justice. A strategy program has been developed and consultations are planned with the provinces.

Women in conflict with the law

Since 1984, the federal government's **Women in Conflict with the Law** initiative has promoted community-based projects for female offenders, and for women who are, or are likely to be, in conflict with the law. Under the administration of the Ministry of the Solicitor General, the four-year program funded 44 projects, including research, services, development work and educational activities, as well as a National Conference on Women in Conflict with the Law in 1986.

As a result of a clarification of the mandates of the Ministry of the Solicitor General and the Department of Justice undertaken in 1987, Justice now has the lead federal responsibility for women and the criminal justice system, including many of the issues that had been addressed under the Women in Conflict with the Law initiative. The Ministry of the Solicitor General is reviewing its future role with respect to women and corrections, primarily in the area of non-custodial, community corrections. In addition, the Correctional Service of Canada, through the establishment of a **Task Force on Female Offenders**, is preparing a comprehensive policy and strategic plan for female offenders.

Within the National Parole Board, policies are being reviewed for their sensitivity to women offenders. As well, the specific needs of native women offenders are being addressed by a working group which is exploring methods of ensuring equitable support for the successful release of native offenders from correctional institutions.

FAMILY VIOLENCE

Family violence is a problem of national proportions. It is an issue that touches Canadians at all socio-economic levels. It is estimated that one Canadian woman in ten is battered by her spouse or partner. There is growing public awareness of the problem of elderly abuse and neglect. Children are tragically vulnerable to sexual abuse and exploitation.

Family Violence Initiatives

In June 1988, the federal government announced the expenditure of $40 million in additional funds over the next four years to help address the problem of family violence.

The major portion of the federal expenditure related to the **Family Violence Initiatives** is the $22.2 million allocated for 500 new short-term shelter units for crisis assistance, to be created in consultation with the provinces, to augment the 1,400 emergency units already established through financing provided by the Canada Mortgage and Housing Corporation. Discussions are ongoing with the provinces with regard to the funding of transition homes.

Also included among the initiatives announced in June 1988 is the allocation of $4 million for exclusive use in Indian and Inuit communities, primarily for community-based initiatives carried out by Indian bands which address family violence issues. An **Advisory Committee on Family Violence**, made up primarily of Indian and

Inuit members, has been established, to advise the Departments of Indian and Northern Affairs and Health and Welfare Canada on program and funding priorities for these community-based projects.

A new allocation of $3.28 million will augment federal government grants and contributions programs directed towards women's groups and other voluntary organizations to promote research, outreach activities and public education related to the issue of violence against women, with an emphasis on immigrant and visible minority women, disabled women, elderly women, native women, and rural and isolated women.

Funds have also been targeted over the next four years toward innovative policing and crime prevention initiatives to combat family violence. Effective police-based approaches to family violence prevention will be researched, developed and tested. Policy development will remain focused on police charging policies and their implementation, in conjunction with policies and programs designed to assist the victims of family violence. Offender treatment programs will also be part of the enhanced program over the next four years.

DSS Photo Centre

Other activities under the Family Violence Initiatives include research, evaluation and public information related to such areas as the health effects of neglect on the elderly and various social service and health approaches to dealing with family violence. A national conference on family violence is scheduled for June 1989.

The central point for the coordination of federal initiatives to combat family violence is Health and Welfare Canada's **Family Violence Prevention Division**, established in 1986. Under the Division's lead, the federal government has initiated consultations with the provinces and territories to develop a coherent long-term national approach to the problem of family violence.

Child sexual abuse

In January 1988, new federal legislation came into effect to address the sexual abuse and exploitation of children. The law's objectives are to afford better protection to child sex abuse victims, to enhance investigation and prosecution procedures, and to bring sentencing in line with the severity of the offence. A number of federal government initiatives have been undertaken in support of the legislation, including the funding of demonstration projects, a research plan to monitor and assess the effectiveness of the law, and a public awareness campaign. A **Special Advisor on Child Sexual Abuse** was appointed in August 1987 to make recommendations to the Minister of National Health and Welfare regarding the long-term role and responsibility of the federal government in responding to the problem, in consultation with the provinces, territories and key professionals and non-governmental organizations.

CHILD CARE

As the role of women in society has changed, so have Canadian families. In 1968, nearly two-thirds of families in Canada consisted of a breadwinner-husband and a wife at home with or without children. Today, that pattern is followed by fewer than one in six Canadian families. In fact, 62 per cent of Canadian mothers with children under age 16 are in the paid labour force, including 61 per cent of mothers with children six years of age and younger.

Parliamentary Committee on Child Care

Geography, economic situation, social condition, and personal beliefs and values make every child, every woman and every family different, offering challenges for governments attempting to formulate child care policy. In November 1985, the federal government established a **Special Parliamentary Committee on Child Care**, to solicit public opinion on the issue. Complemented by the body of research contained in the March 1986 report of the **Cooke Task**

Force on Child Care, the Committee tabled its report *Sharing the Responsibility* in March 1987, following extensive cross-country hearings.

Health and Welfare Canada

National Strategy on Child Care

Based on the findings of the Committee and the work undertaken by federal, provincial and territorial Ministers, including Ministers Responsible for the Status of Women who had reviewed child care financing arrangements, the federal government announced its **National Strategy on Child Care** in December 1987.

The Strategy includes a seven-year commitment by the federal government to provide key elements which will help meet the child care needs of Canadian families.

The Strategy is made up of three elements:

First, the Strategy offers a new cost-shared arrangement to the provinces, designed to create and maintain 200,000 new, quality child care spaces in Canada. Federal funding of nearly $4 billion has been allocated. Under this arrangement, for the first seven years of the Strategy, the federal government will contribute 75 per cent of the provincial contribution toward capital expenditures for the creation of new non-profit child care spaces; 50 per cent of the

provincial contribution towards operating expenditures for non-profit and commercial child care services; and an additional "top-up" benefit to help provinces and territories with less-developed systems to approach national levels in their financing of child care.

The second element will provide $2.3 billion in enhanced tax assistance to families with young children, using two measures. For parents with receipted child care expenses, the existing **Child Care Expense Deduction** has been doubled from $2,000 to $4,000 for each child six years of age and under, and for children with special needs. As well, the Deduction limit of $8,000 per family has been removed. For parents without receipted child care expenses or those who choose to care for their children in their own homes, eligible families will be able to receive a new $200 supplement to the refundable **Child Tax Credit** for each child aged six and under, bringing the maximum Credit to $759 in 1989.

The final part of the Strategy is the **Child Care Initiatives Fund** which has been established to encourage innovation in child care services. The Fund has been provided with a seven-year budget of $100 million. Priority will be given to projects which address child care issues in such areas as shift work; part-time employment; entry/re-entry into the labour force; "headstart" programs for children with special needs; and the development of non-profit, community-based child care services.

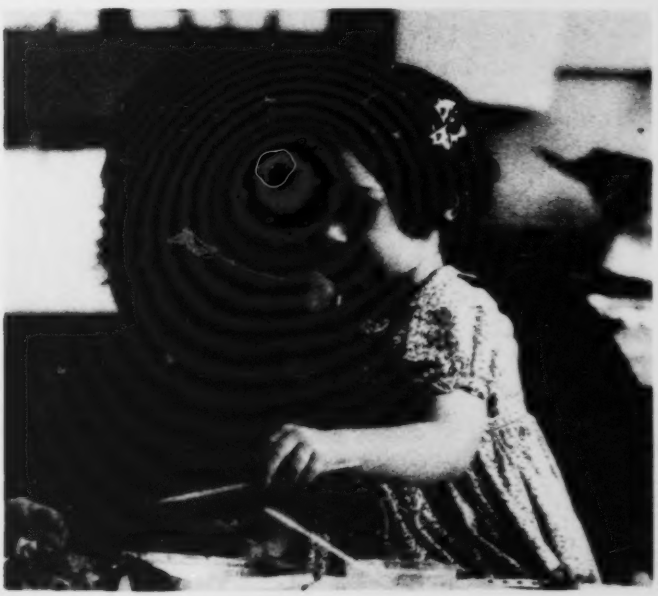

Health and Welfare Canada

In addition, $60 million has been allocated to a new initiative for Indian child care, which will be used to determine child care requirements of on-reserve Indians, to train and develop child care workers, and to build and operate accredited child care services for Indian communities.

As employer, the federal government has provided space and fit-up costs for child care centres in five federal buildings on a pilot project basis. As part of the National Strategy on Child Care, consideration will be given to establishing a significant number of new child care centres in other federal buildings to serve public servants, and other parents who live or work in close proximity to these facilities.

Research

Contributing to the availability of comprehensive and current information relevant to further discussions and policy development in the child care area, Statistics Canada has planned a child care survey, as well as a statistical fact book on child care.

SOCIAL PROGRAMS

The feminization of poverty has become a worrisome trend in Canada. Despite the country's continuing economic growth, almost 18 per cent of Canadian women live in poverty, primarily single mothers and older single or widowed women.

Tax measures

A number of federal tax measures have helped low-income Canadians, the majority of whom are women. The **Refundable Sales Tax Credit** was introduced in 1986 and the eligible limits increased in 1988. The amount of the **Disability Deduction** was enhanced and the definition of disabled broadened, a particular benefit for women, who make up 60 per cent of Canada's disabled. As part of the 1987 tax reform package, the Dependent Spouse Exemption was converted to a tax credit. The refundable **Child Tax Credit** was increased from $384 to $559 per child in 1988, and a prepayment plan was introduced, reducing the waiting time for eligible families. The **National Strategy on Child Care**, noted elsewhere in this document, provides for a supplement to the Child Tax Credit of $100 in 1988, and $200 in subsequent years, for each child aged six and under, a benefit to parents who do not have receipted child care expenses, or who choose to care for their children in their own homes.

Social assistance

Under **Canada Assistance Plan** agreements with the provinces and territories, the federal government pays 50 per cent of the costs incurred by provinces, territories and municipalities in providing social assistance and services to persons in need or likely to become in need.

Based on a federal-provincial commitment made in September 1985, the federal government has reached agreements with all provinces and the Northwest Territories to encourage the participation of social assistance recipients in the **Canadian Jobs Strategy** as well as in provincial employment programs. As part of the agreements, Canada Assistance Plan guidelines on earnings exemptions have been changed to eliminate certain disincentives to the transition of social assistance recipients from welfare to work. Lone parents, 82 per cent of whom are women, have been given special attention under this initiative in most provinces. Reports indicate that participation targets have been met or exceeded in most regions.

DSS Photo Centre

Housing

A new federal housing policy put in place in 1986 has improved the targeting of housing assistance to those Canadians in greatest need. The federal government currently subsidizes over 500,000 housing units across Canada at a cost of $1.5 billion annually. Women are the main beneficiaries of the changes to federal housing policy, since they are the majority of those in core housing need (households paying more than 30 per cent of their income for accommodation).

The new federal housing policy also established the **Mortgage-Backed Securities Program** to facilitate the provision by mortgage lenders of longer term, fixed interest rate mortgages. Under the Program, the federal government guarantees the timely payment of interest and capital on mortgage-backed securities, secured by a pool of *National Housing Act* — insured mortgages.

Modifications made in 1987 to the Canada Mortgage and Housing Corporations' **Mortgage Insurance Fund Program** have improved access to home ownership by reaffirming equal access to mortgage funding, and by lowering premium fees. Also in 1987, the percentage of rent-subsidized units in federal cooperative housing projects was increased from 30 per cent to 50 per cent.

Negotiations are currently under way between the federal government and the provinces to ensure more efficient use of the social housing budget by providing only permanent housing through housing programs. Temporary shelters, along with other social housing assistance benefits, will be supported under the Canada Assistance Plan.

National Welfare Grants

As part of the current review of the priorities and funding criteria of the federal government's **National Welfare Grants** program, due consideration is being given to women's issues. Close liaison is being maintained between the National Welfare Grants program and the provinces and territories to ensure the sharing of information on innovative measures that promote good social service practices.

Other measures

Other federal government initiatives of benefit to low-income women are noted elsewhere in this document, including legislation and programs to enforce court-authorized support orders, the extension of the **Spouses Allowance** and other pension reforms, and the targeting of Canadian Jobs Strategy programs to employment-disadvantaged women.

HEALTH

Canadian women are actively involved in their own health, as well as being the major providers, formal and informal, of the health-related care of others. In the past four years, Health and Welfare Canada has continued its activities and programs, and has implemented new measures to ensure the promotion and preservation of the health of Canadian women and their families. These activities include: increased attention to the physical and mental health needs, risks and tasks of women related to their productive and reproductive roles; monitoring of drugs and medical devices; responses to address the concerns of women with special needs, such as aboriginal women, immigrant women and visible minority women; grants and contributions to women's and other voluntary organizations across Canada; and funding of research and demonstration projects.

DSS Photo Centre

Guiding Health and Welfare Canada's initiatives in this regard are its **Departmental Plan of Action 1985-1990**, based on the Nairobi Forward-looking Strategies, which comprises approximately 100 initiatives related to the identified concerns of women in the areas of health services, health promotion and health protection, as well as income security, social services, and fitness and amateur sport; and its **Achieving Health for All: A Framework for Health Promotion**, which gives special attention to women, children and youth,

the elderly, and the disabled, in a program which has begun to redefine the dimensions of Canadian health policy as a central element of national well-being.

National health symposium

Health and Welfare Canada sponsored a major national symposium, Changing Patterns of Health and Disease in Canadian Women, in April 1988, bringing together representatives of national women's organizations, governments, the academic and research communities, and other individuals and groups involved with women's health. Family violence, reproductive health, mental health, chronic disease and disability, and research and development priorities were among the issues discussed. A key informants survey of issues and priorities for women's health in Canada, commissioned by the federal government, was discussed at the symposium. It identifies major health issues and problems for women, relevant factors, and changes required. The survey's findings are currently being integrated into the federal government's initiatives in pursuit of its Achieving Health for All objective.

DSS Photo Centre

Mental health

In the area of mental health, the federal government is participating with the provinces and territories in an advisory committee established in August 1986 which is considering such issues as psychiatric services provided by hospitals, cost-sharing programs for mental health programs, and the development of statistical information on mental illnesses. A sub-committee has been formed to assess existing research findings for their relevance to mental health services and to identify priority areas where further research is needed.

Substance abuse

Women have been identified as one of three target groups under the new federal-provincial cost-shared alcohol and drug treatment and rehabilitation program announced in March 1988. Women are also a priority group in the federal government's program to reduce tobacco use. Included in activities being undertaken in this area are a national workshop on women and tobacco held in March 1988 and the production of a handbook and three films on the topic. The federal *Tobacco Products Control Act*, passed into law in July 1988, bans all forms of tobacco promotion and advertising and authorizes the placement of prominent health hazard warnings on all products.

Workplace health and safety

The federal government is actively involved in the identification of workplace hazards and the promotion of workplace safety and health. Federal legislation which became effective in October 1988 provides for the implementation of a workplace hazardous material information system. The federal government is also developing workplace program models, based on the identification of health risks and the needs and preferences of employees, for use by small and large businesses. An annotated bibliography on reproductive health hazards in the workplace was published in the summer of 1988.

Aboriginal women

The federal government directly supports programs that serve the health needs and address the health concerns of aboriginal women living on reserves, ensuring that comprehensive health care is made available to Canada's Indians and Inuit. Current initiatives to promote the health of aboriginal women and their families include the identification and assessment of health needs and risks through the participation of aboriginal women at the community level, and the development of risk-screening tools and other

methodologies to implement or improve programs in the following areas of concern: general health, nutrition, parenting skills, sex education, maternal and child health, family violence, mental health, alcohol and drug abuse, and occupational and environmental health. The impact on women of the transfer of control of health services to aboriginal communities is also being monitored.

Senior women

Federal government activities dealing with the health concerns of senior women include the publication in 1988 of guidelines related to the mental health care of the elderly. A round-table discussion held in January 1988 focused on senior women's health, income and poverty, and a workshop on women in an aging society in October 1988 addressed health and the health care system among its topics. The federal government's **Seniors Initiative**, announced in February 1988, contains a $4 million provision for a research program on diseases prevalent among older adults, which will focus initially on two significant health concerns affecting the independence of seniors: Alzheimer's disease and other dementias, and osteoporosis.

Other health issues

Other women's health issues being addressed by the federal government include surveillance and monitoring of the incidence of sexually-transmitted diseases and the production of a pamphlet on the topic for young people. In the area of prenatal and infant health, national guidelines on prenatal nutrition were published in April 1987 as part of a joint federal-provincial project. The federal government is continuing its monitoring of toxins in human milk and has developed improved methods of analyzing nutrients in infant formula. A program to support parents during the postnatal period has also been developed and will be disseminated through hospitals and the community health system. As well, agreement has been reached among federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women to establish a working group of officials to examine issues associated with reproductive health, with a special emphasis during the first year on new reproductive technologies.

PARTICIPATION AND ACCESS

When women do not have equal opportunities to participate and contribute, we all lose. For the economy, it means lost opportunities and less than optimum productivity. For society, it is a denial of social justice for which we all share responsibility. These are costs Canada, as a nation, cannot afford. We simply cannot continue to underutilize the skills and talents of half our country's population.

Barriers to women's access to equal opportunities are especially acute among certain groups such as aboriginal women, disabled women and immigrant and visible minority women. Elderly women also have particular needs and concerns that must be addressed.

Health and Welfare Canada

ABORIGINAL WOMEN

Women represent 51 per cent of Canada's single origin Status Indian population, 49 per cent of single origin Inuit and 50 per cent of Metis. As individuals or members of groups, Canadian aboriginal women have access to a wide variety of programs and services provided by the federal government.

Federal support

The federal government's **Aboriginal Women's Program** provides funding to aboriginal women's groups and associations for projects and activities that engage and advance the participation of aboriginal women in contemporary society.

Health

The **Indian and Northern Health Service** provides or ensures the provision of health services to registered Indian and Inuit people. The increasingly active participation of aboriginal communities is being encouraged in this area. As noted elsewhere in this document, the federal government directly supports a number of health-related programs directed specifically towards aboriginal women. As well, an **Indian and Inuit Health Careers Program** has achieved major success in increasing the participation of aboriginal people, particularly women, in health careers. In addition to bursaries, the federal government provides developmental funding to post-secondary institutions under the Program. Since its inception in 1984, 80 per cent of the participants in the Indian and Inuit Health Careers Program have been aboriginal women.

Child and family services

At present, approximately one-third of all Indian bands deliver a full range of child welfare and family services through community-based agencies. A number of other bands have shown an interest in joining the program. The federal government has begun consultations with Indian bands and organizations and with provincial governments with a view to improving and enhancing Indian child and family services.

As also noted in this document, the federal government's **Family Violence Initiatives** announced in June 1988 allocate an additional $4 million over four years for Indian and Inuit community-based projects which address such issues as child abuse, spousal assault and abuse of the elderly. As well, the **National Strategy on Child Care** has set aside $60 million over seven years for a new initiative for Indian child care.

Economic development

Aboriginal women are major contributors to the economic development of their communities. To better assess the impact of its Indian economic development programs on women, the federal government plans to modify its Indian business data base to include gender-specific information on ownership and employment generated. Also planned is a study of Indian women's participation, access and impact on Indian economic development programs.

Work has been initiated by the federal, provincial and territorial governments to develop plans of action for aboriginal women and economic development, in consultation with aboriginal women's groups. The plans will include an evaluation of existing economic development programs, and recommendations for the upgrading of support services and improved access to business, management and human development training.

Mike Beedell

Aboriginal women's rights

In June 1985, legislation amending the *Indian Act* was passed, restoring status and the right to band membership to Indian women who had lost such status by virtue of their marriage to non-Indians. It also provided for the registration of their children as Indians, and in some cases as members of their mothers' bands. As of September 1988, close to 50,000 persons have been registered as Indians under the provisions of the legislation.

Equality for aboriginal women has been on the agendas of First Ministers' Conferences on Aboriginal Rights. A constitutional amendment was proposed in the June 1987 Meech Lake Accord to guarantee aboriginal and treaty rights equally to women and men.

Self-government

In negotiations currently under way towards arrangements for aboriginal community self-government, parameters have been put in place that would afford Indian women protections that comply with the *Charter of Rights and Freedoms*. Federal government funding assisted the Native Women's Association of Canada in hosting a conference in March 1988, to obtain constructive suggestions on methods of ensuring the participation of women in community self-government negotiations.

DISABLED WOMEN

Women represent 60 per cent of Canada's disabled population. The problems disabled women face are among the most complex experienced by any group of women in Canadian society today.

In 1987, the document *Accepting the Challenge* was issued as the government's response to the report of the House of Commons **Standing Committee on the Status of Disabled Persons**. The report summarized action plans of federal departments and agencies in terms of programs and services of importance to disabled persons. Among the actions taken by the federal government to improve the status of disabled persons are items already mentioned in this document, including the targeting of disabled persons as a designated group under the federal **Employment Equity** program and the **Canadian Jobs Strategy**, and the 1986 Budget's enhancement of the **Disability Deduction**.

Consultations

In cooperation with the private and voluntary sectors, the federal government is addressing in a number of ways the problems faced by disabled women. In June 1985, the federal government sponsored the first national gathering of disabled women. DAWN Canada (Disabled Women's Network Canada), a national non-governmental organization dedicated to advancing the concerns of disabled women, was formed as a result of this meeting, with financial assistance towards its organizational development provided by the federal government. Federal funding is being provided to DAWN Canada to assist it in its work on such issues as violence against disabled women, employment equity, the portrayal of disabled women in the media and the child care needs of disabled women.

DSS Photo Centre

Federal support

The federal government also provides support to other disabled women's groups at the regional level, for projects which promote action to advance the equality of disabled women. As well, financial support is provided to **Independent Living Centres** across Canada, as part of the government's commitment to increase opportunities for independent living by disabled persons.

Research

The Secretary of State Department's **Disabled Persons Participation Program** sponsored a research forum on women with disabilities in June 1988. DAWN Canada will follow up with a national conference on issues of concern to disabled women in 1989-90.

To better identify the situation of disabled women, the federal government has intensified its data collection and analysis of information on disabled women in recent years, with questions related to disability added to the 1986 Census and introduced in special health surveys. Plans are also under way to publish statistics on gender differences in educational attainment and labour force activity among disabled persons.

IMMIGRANT AND VISIBLE MINORITY WOMEN

As newcomers to Canada, many immigrant women face a unique set of adjustments — to a new language, a new culture, a new society, new expectations and new family structures. Women who are members of a visible minority often encounter particular barriers hindering their equitable participation in all of society's endeavours.

Consultations

In 1985, the federal government launched an unprecedented integrative approach to deal with immigrant and visible minority women's issues. A national consultation was held involving representatives from over 40 national immigrant and visible minority women's groups and ethnocultural organizations, to discuss a number of issues of concern, including language and skills training, employment equity, health and social services, immigration policies, and funding.

With substantial financial support provided by the federal government, a national conference of immigrant and visible minority women was held in November 1986. It brought together women from approximately 100 immigrant and visible minority women's groups and spawned the creation of the National Organization of Immigrant and Visible Minority Women of Canada, which now acts as a voice and advocate for over 500 groups. It has received sustaining support from the federal government to assist it in establishing its national office and to undertake advocacy on issues of concern to immigrant and visible minority women. Among the various priorities currently being examined by the National Organization of Immigrant and Visible Minority Women, special focus is being given to language training and employment issues.

Photo Features Ltd.

Also in the area of consultations, the federal government co-sponsored a national workshop in February 1988 which highlighted the concerns of seniors from minority cultures, including those who immigrated as seniors. As well, the **Canadian Task Force on Mental Health Issues Affecting Immigrants and Refugees** was established, to study mental health issues affecting immigrants and refugees, with a particular focus on women. Following public hearings held across Canada to receive input and advice, the Task Force has completed its report, and it is scheduled for public release in winter 1988-89.

Federal support

A variety of federal assistance programs is available to immigrant women's groups and other organizations in support of projects developed specifically to meet the needs of immigrant women, such as settlement services, orientation and learning opportunities, and leadership and organizational skills development. In September 1987, the federal government introduced the **Citizenship and Community Participation Program** to provide financial assistance for projects which address the specific needs of first generation Canadians. As well, the federal government has encouraged national ethnocultural organizations to ensure that their executive membership includes a fair proportion of women and that their programs address the needs of both the male and female members of their communities.

Language training

Among the most important issues of concern to immigrant women is language training. Federal government sponsored employment-oriented language training gives priority to immigrant women wishing to make the transition from home to the work force. In 1986, the **Settlement Language Training Program** was initiated on a pilot project basis to serve immigrants not presently destined to the labour force, the majority of whom are women with small children. The program has proven to be cost-effective and has been well received by participants, community agencies and governments. In September 1988, the federal government announced a 150 per cent increase in the Settlement Language Training Program's budget for this year. In addition, the federal government provides financial support to non-labour market oriented language training undertaken by the provinces, and the Citizenship and Community Participation Program offers funding for innovative official language training initiatives.

The federal government is conducting a review of how it may best respond to changing language training and citizenship development needs within the immigrant community. Particular attention is being paid to the needs of immigrant women in the course of this review. The special access needs of immigrant women are also being considered in the course of discussions with the provinces as part of a review of federal-provincial citizenship and language training agreements.

Employment

The particular situation of immigrant and visible minority women vis-à-vis employment and job training is also being addressed by the federal government. As noted elsewhere in this document, visible minority women are members of two of the target groups under the federal **Employment Equity** program. The **Canadian Jobs Strategy** was amended in 1987 to enable immigrant women to include language training in their training plans if their lack of language proficiency is a barrier to their successful integration into the labour market. Funding in the amount of $4.3 million has been provided to establish Canadian Jobs Strategy projects designed specifically for immigrant women who need both language and skills training to compete in the labour market.

Another topic related to immigrant women's employment is the issue of professional and technical credentials obtained abroad. The federal government is involved in work being undertaken by the provinces and the National Organization of Immigrant and Visible Minority Women and other groups in examining the specific barriers to the recognition of credentials obtained abroad by immigrant women.

Multiculturalism

The *Canadian Multiculturalism Act* received Royal Assent in July 1988. The underlying principle of the *Act* is to promote the full and equitable participation of individuals and communities of all origins in the continuing evolution and shaping of Canadian society. New resources in the amount of $62 million have been allocated over five years in support of the four new directions for Canadian multiculturalism policy which were announced in the *Act*: the promotion of harmonious race relations and enhanced cross-cultural understanding; the preservation of heritage cultures and languages; the encouragement of working partnerships with multicultural communities; and the establishment of a special government secretariat to assist federal departments and agencies in carrying out the provisions of the *Act*. In September 1988 the Prime Minister announced interim steps to establish the Multiculturalism and Citizenship branches of the Secretary of State Department as an independent entity, pending the passage of legislation to create a new Department.

SENIOR WOMEN

Women make up 57 per cent of Canada's population aged 65 and over. Despite improvements in retirement incomes in recent years due to pension reforms, seven in ten elderly poor in Canada are women.

Pensions

Pension systems within federal jurisdiction have undergone a comprehensive overhaul since 1984. Many of the initiatives undertaken are designed to ensure women's fair and equitable treatment in their later years.

In January 1985, amendments to the *Old Age Security Act* were passed to extend the **Spouses' Allowance** to all widows and widowers aged 60 to 64 who meet the income criteria and residency requirements that apply to the basic Old Age Security pension.

Major revisions to the *Pension Act*, under which pensions are awarded for death or disability related to military service, have led to improved benefits for the survivors of deceased disability pensioners, the majority of them widows. Amendments made in 1985 provide for the continuation of the disability pension and allowances at the married rate for a full year following the veteran's death. Further amendments in 1986 offer the survivors of disability

pensioners additional rights to apply for benefits and to appeal awards. As a result of amendments effective February 1, 1988, survivor benefits have been extended to the survivors of veterans who had been receiving compensation for former prisoners of war.

In January 1987, legislation came into effect amending the *Pension Benefits Standards Act*, applicable to employer-sponsored pension plans covering employees under federal jurisdiction. The legislation provides for a number of changes of benefit to women including: improved pension portability rights; greater access to pensions for part-time workers; improved survivor benefits; equal benefits for men and women retiring under the same circumstances; improved vesting and locking-in; and the inclusion of pension credits among the family assets to be split upon marriage breakdown.

Health and Welfare Canada

Legislation also came into effect in January 1987 amending the **Canada Pension Plan** to allow for: automatic credit splitting on divorce and extending credit splitting to legal separations and the breakdown of common-law unions; the assignment of retirement pensions between spouses in ongoing marriages; flexible retirement ages; the continuation of survivor benefits upon remarriage; more generous combined survivor/disability and survivor/retirement pensions; and an increase in the amount of disability benefits.

The Canada Pension Plan survivor benefit structure was the subject of a two-year federal-provincial examination, which resulted in the release of a consultative paper in 1987 recommending several changes to existing survivor benefits. The paper proposes a new survivor benefits structure which would include payment of larger benefits over a shorter period of time, improvement of benefits to current recipients, and increases in children's benefits. The consultative paper has been considered by a House of Commons Committee, and both the paper and the Committee's report are being reviewed at the present time by the federal government and the provinces.

The issue of pensions for homemakers has also been the subject of an extensive federal-provincial study. A working group was established in 1986 to review the issues and considerations related to government policy on retirement benefits for homemakers and to analyze available options, including the use of the Canada Pension Plan, Old Age Security Pension and the Guaranteed Income Supplement. The working group's report was completed in the spring of 1988, and is scheduled for consideration at an early date.

Canadian women's groups have been actively involved in efforts to improve pensions for women, in such areas as homemakers' pensions, survivor benefits and pensions for single women aged 60 to 64. Through the Secretary of State Department's **Women's Program**, the federal government supports eligible projects undertaken by women's organizations that focus on improving retirement incomes for women.

Tax measures

The vast majority of Canada's senior citizens will benefit from personal income tax reforms taking effect in 1988. About 250,000 seniors will have their income tax reduced to zero. The conversion of the Age Exemption Deduction and the Basic Personal Exemption Deduction to tax credits will also benefit seniors, particularly those with less than $27,500 in taxable income.

Other measures

In recognition of the special needs and requirements of Canada's seniors, a Minister of State for Senior Citizens was appointed in 1987. A **Seniors Secretariat** was also established within Health and Welfare Canada, with the mandate of liaising with federal government departments and agencies to coordinate and encourage initiatives that impact on seniors, and of consulting with provincial governments, seniors organizations, professional groups, voluntary associations and individual seniors, to ensure that federal government programs reflect and meet the needs of

seniors. The Secretariat also seeks to ensure that seniors are kept informed of federal programs and services of benefit to them. It published a **Seniors' Guide to Federal Government Programs and Services** in May 1988.

In February 1988, the federal government announced the allocation of an additional $30 million annually for programs to help improve the quality of life for seniors in Canada, including the **Seniors Independence Program** which provides funding for community-based projects designed to enhance the independence and quality of life of seniors; a research fund focusing on diseases associated with aging; and expanded resources for the **New Horizons** program which funds projects initiated by seniors' groups. Further initiatives related to transportation, employment, ethnic and aboriginal seniors, fitness, housing, and other issues, are planned for the future.

APPOINTMENTS

One of the keys to women's achievement of equal opportunities in society is their positioning in decision-making roles. The federal government is committed to increasing the representation of women in positions of influence throughout the government.

The government has already exceeded its target of doubling from 15 to 30 per cent the number of women appointed to federal boards, agencies and commissions. As of October 1988, 782 women occupy these positions, compared to the 307 women who served on federal boards, agencies and commissions in September 1984.

Between September 1984 and October 1988, the number of women in the federally appointed judiciary increased from 37 to 63. As well, a significant number of women have been appointed to higher judicial office, including the first woman appointed to the Federal Court of Appeal, the second woman appointed to the Supreme Court of Canada, and women appointed to the federal courts of appeal in British Columbia, Alberta, Ontario and Quebec.

Five women have been appointed to the Senate. The government has also more than doubled, from seven to 19, the number of women serving at the deputy minister level within the federal public service. As well, 10 women have been appointed to positions as ambassadors, high commissioners and consuls general, compared to the two women in senior diplomatic positions as of September 1984.

FITNESS AND SPORT

Women can gain tremendous benefits from participating in physical activity and sport, not only in terms of health and physical well-being, but also as a means of developing leadership skills and self confidence.

In October 1986, the federal government announced the adoption of a **Policy on Women in Sport**, designed to promote greater female involvement in all aspects of amateur sport. One objective of the Policy is to improve both the quality and the number of women's opportunities to participate as athletes, at both the high-performance and recreational levels. Other objectives of the Policy include increasing the number of women in sport administration at the national level, and encouraging equal opportunities for women as elite level coaches.

The federal government provides funds to national sport and fitness organizations for specific projects aimed at improving opportunities for women to participate in all aspects of sport and physical activity — as athletes, coaches, officials, leaders, trainers and administrators. The **Women in Sport Leadership Program** identifies women with potential to fill such roles and provides training and placement. A new initiative involves the coordination of a **National Coaching School for Women**, which attracted 15 women coaches

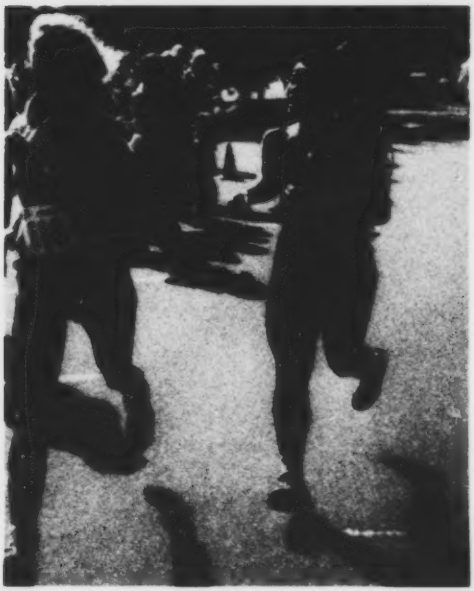

DSS Photo Centre

DSS Photo Centre

to its inaugural sessions in 1987, and doubled its enrolment in 1988. Another new project is a resource package and programmers handbook, aimed at assisting communities in designing sport programs to attract girls in the 13 to 19 age group. A bibliography on women, sport and physical activity was released by the federal government in May 1988.

Federal government task forces have been established to identify issues and needs in order to determine physical activity programs for three specific target groups — female youth, older women and disabled women — as well as for women in general.

The task force report on female youth and physical activity has been completed, and is being distributed to organizations which potentially will have a role to play in the implementation of its recommendations.

Key informant research has been undertaken in the area of older women and physical activity. The advisory group on older adults has identified senior women who are presently inactive, and

who have had little or no previous experience in fitness-related physical activity, as being in need of specific resources. Plans have been approved to develop a booklet that will assist programmers in initiating such women into physical activity.

An initial questionnaire-based survey of the physical activity needs of women with physical disabilities has been followed up by a focus group research project. Research findings will be made available to those responsible for designing and providing physical activity programs that serve women with disabilities in both integrated and separate settings.

As a result of recommendations from the task forces, the federal government is in the process of adopting a set of guiding principles for improving opportunities for women to participate in physical activity, and is supporting a number of awareness-raising initiatives. Guidelines related to the non-sexist visual and print promotion of sport and physical activity have also been prepared.

EDUCATION

Education is an important element of women's efforts to achieve equality.

Although education is under provincial jurisdiction, the federal government plays a role in several areas. Federal contributions to post-secondary education are made through transfers to the provinces under the *Established Programs Financing Act*. The federal government also provides total funding of the **Canada Student Loans Programs**, with a compensatory contribution to Quebec's student aid plan. As well, the federal government is responsible for the promotion of official languages, for language training for new Canadians and for the provision of specialized educational services and assistance to Indians and Inuit.

Acting on the commitment made in the 1986 Speech from the Throne, the federal government announced in September 1988 the details of a five-year strategy to combat illiteracy in Canada. The strategy focuses on both preventive actions, to counteract growth in the numbers of functionally illiterate Canadians; and remedial measures, to address the scope and depth of today's adult literacy problem. Strategic initiatives will be undertaken in three areas: the development of partnerships with the provincial and territorial governments for the funding of joint cost-shared literacy projects;

a new program of support for literacy activities undertaken by non-governmental and voluntary organizations; and the establishment on a permanent basis of the **National Literacy Secretariat** which provides liaison, research and policy support for the government in this area.

In recent years, women in Canada have made significant progress in their attainment of higher education, especially at the post-secondary level. In 1968, women made up 35 per cent of the undergraduate enrolment at Canadian universities. By the 1987-88 academic year, women represented 55 per cent of all Canadian university undergraduates and 44 per cent of all graduate level students. Moreover, women are broadening their educational horizons. In 1987-88, female students accounted for 41 per cent of the enrolment in medicine, compared to 15 per cent in 1968; 48 per cent of the enrolment in law, compared to 9 per cent in 1968; and 47 per cent in business and commerce, compared to 6 per cent in 1968.

DSS Photo Centre

The federal government announced in March 1988 the establishment of the **Canada Scholarship Program** to encourage undergraduate studies in natural sciences and engineering. Under the terms of the program, at least half of the 2,500 federally sponsored scholarships awarded each year are to go to women. The scholarships are available for up to four years of study, to a maximum of $8,000 per student.

To promote scholarship in women's studies, an endowment fund was established by the federal government to create five **Chairs of Women's Studies** at universities across Canada. In 1986-87, $500,000 was awarded to Laval University to establish the fifth and final Chair endowed by the program. The other Chairs are located at Mount St. Vincent University, Simon Fraser University, and jointly at the University of Ottawa/Carleton University and at the University of Winnipeg/University of Manitoba.

CULTURE AND COMMUNICATIONS

Culture and communications are important to women not only in terms of economic activity, but are also central to the development of national identity and the participation of women in Canadian society.

The federal government has taken the position that enhancing the participation of women in the cultural sector, in both creative and managerial capacities, would help ensure that women are portrayed in their many diverse roles in society and that their contributions and concerns receive fair and balanced representation in the media and in cultural programming generally.

The government also recognizes that the active participation of more women in the full gamut of scientific, professional and technical occupations in the communications sector would enhance the integration of the concerns of women in research and in the development of communications policies and programs.

Efforts have been made by the federal government over the past four years to appoint qualified women to policy- and decision-making positions on the boards of government agencies which are responsible for culture and communications.

Culture

In November 1986, the National Film Board established **Regards de femmes,** to provide a forum for French-speaking Canadian women filmmakers. It is similar in function and purpose to the National Film Board's English language **Studio D.** Both film units

were created to bring women's perspectives to the film media and to provide practical training to women filmmakers. The government also funds the **Federal Women's Film Program** which coordinates the efforts of federal departments and agencies to ensure the production and distribution of timely films on current issues affecting women and society.

Broadcasting

In its drafting of new broadcasting legislation, tabled in June 1988, the federal government has given careful consideration to the access needs of women and to the manner in which women are portrayed in the broadcast media. Consultations have taken place with various concerned organizations in all drafting phases of the legislation to ensure that the concerns of women were addressed in this critical policy area.

Sex-role stereotyping

In January 1986, the government released a report summarizing efforts over two years by broadcasters and advertisers to deal with sex-role stereotyping. The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) held a public hearing on the subject, and in December 1986 issued guidelines to improve the depiction of women in the broadcast media and to increase their overall presence in broadcasting. The Department of Communications, in conjunction with the CRTC, is commissioning a follow-up study of sex-role stereotyping in the media, in order to assess the impact of the new guidelines on the depiction of women.

Government communications

The federal government has also undertaken to eliminate sex-role stereotyping in its own communications. Guidelines were issued to all departments to eliminate all instances of sexual stereotyping in communications materials. In 1985, Status of Women Canada conducted a government-wide review of communications materials distributed externally to assess progress in implementing this policy. A review of federal government internal communications materials was undertaken in 1986-87. In connection with this initiative, a guide was prepared for use by federal departments and agencies showing writers, editors and translators how to avoid stereotypes in the preparation of French language documents, similar to works which have been completed pertaining to English language documents. A follow-up report on the progress made towards the full elimination of sex-role stereotyping in government communications is due in 1989-90.

SUPPORT FOR WOMEN'S GROUPS

Women's organizations, and women individually, make enormous contributions of time and energy to the voluntary sector. This includes giving time to recreation, social and health services, and community development work at all levels from local to national. It also involves providing program and policy input to public hearings, government committees, task forces and working groups dealing with a broad range of issues of public concern.

Women's Program

The **Women's Program** of the Secretary of State Department continues to be the primary federal source of funding to women's and other voluntary organizations working to achieve equality for women through activities to improve women's political, economic, social and legal situation in Canada. The Women's Program has been renewed for a five-year period beginning in April 1988, with a grants budget of $13.2 million annually. Part of the program renewal process involved a review of the mandate of the Women's Program undertaken in 1987 by the Parliamentary Standing Committee on the Secretary of State, which held extensive hearings across the country, hearing presentations from 140 groups and receiving written input from an additional 265 organizations.

DSS Photo Centre

The Women's Program is placing increased emphasis on working with groups of women with compounded needs — immigrant and visible minority women, elderly women, disabled women, native women, francophone women in a minority situation, and rural and isolated women. As well, the Program plans to assist women's groups working cooperatively with mainstream institutions to aid them in integrating women's equality concerns in their policies, programs and structures.

Over the next five years, the Women's Program will be participating in the new federal government initiatives addressing family violence, as mentioned elsewhere in this document. Women's Program funding in this area will be targeted to increasing support for outreach activities for women with compounded needs. As well, the Program will be examining the possibility of supporting, in cooperation with other federal departments and national voluntary organizations, emerging issues such as the increasing role of the educational system in addressing family violence issues and the social housing needs of female victims of family violence.

In 1985, the Women's Program and other federal government departments sponsored representatives of Canadian women's groups and other non-governmental organizations to attend Forum '85, the world gathering of women held in Nairobi, Kenya in conjunction with the United Nations World Conference on Women. Since then, the federal government has provided support to a post-Nairobi conference in 1986 which brought together over 100 Canadian women who had participated in Forum '85, to discuss strategies for promoting public awareness of the World Conference and the Forum and in particular, the Forward-looking Strategies adopted by the United Nations member states. Support has also been given to local and regional groups for a variety of activities following up on the Nairobi Forum and the United Nations World Conference. As well, Status of Women Canada has developed a workshop kit for use by groups wishing to take positive action within their communities in response to the Forward-looking Strategies.

Aboriginal Women's Program

As noted elsewhere in this document, the federal government's **Aboriginal Women's Program** provides funding to aboriginal women's groups and associations for projects and activities that engage and advance the participation of aboriginal women in contemporary society.

Health Promotion Contribution Program

Women are one of four target groups that are given priority for funding under the **Health Promotion Contribution Program**, which funds non-government organizations to conduct projects that increase public participation in health promotion. Its intent is to improve the capacity of non-government organizations to develop and deliver health promotion programs, to improve information exchange among organizations and to develop a better knowledge base for health promotion programming.

Persons Awards

In 1979, the federal government instituted the **Persons Awards** to recognize outstanding contributions made towards improving the status of women in Canada. The Awards commemorate the famous Persons Case, a lengthy legal and political battle spearheaded by five Alberta women which resulted in Canadian women being formally declared to be persons on October 18, 1929. Each year, Status of Women Canada solicits nominations for the Awards from women's groups, other organizations and individuals. The Awards, presented each October on the anniversary of the Persons Case decision, have honoured women who have dedicated their lives to the advancement of women in Canadian society.

CONSTRUCTIVE INTERNATIONALISM

The federal government recognizes that a commitment to equality between women and men in terms of economic equality, social justice, and participation and access requires both national and international endeavours.

Canada's foreign policy is one of constructive internationalism. This policy of active and imaginative pursuit of solutions to the world's problems places a high priority on equality between women and men.

Canada enjoys a global reputation for the effectiveness of its efforts to take women's concerns into account in all of its national policies and programs. This has contributed significantly to the lead role Canada has been able to take in international efforts to improve the status of women world-wide.

GLOBAL EQUALITY OF WOMEN

Canada is committed to the global equality of women. Efforts to encourage and sustain international progress on women's equality issues is a natural complement to work being undertaken in these areas within Canada. Indeed, many of Canada's international commitments give further strength and impetus to progress on women's issues within Canada.

Canadian International Development Agency

Canada's role in international organizations

Canada has worked actively to enhance the planning, programming and budgeting systems related to status of women issues within the international organizations of which it is a member. Canada's objective in this area is to ensure that women as well as men benefit from the work of these organizations.

Canadian International Development Agency

Within the United Nations, one of Canada's major goals over the past two years has been the systematic integration of the Nairobi Forward-looking Strategies into the work of the UN and its agencies. The Strategies, adopted by all UN member countries at the World Conference on Women held in Nairobi, Kenya in 1985, are a blueprint for action to improve women's situation, nationally and internationally, to the year 2000. The Strategies address a vast range of interrelated issues from sharing family responsibilities to energy, disarmament and structural adjustment. The first review and appraisal of the implementation of the Forward-looking Strategies will take place in 1990 as part of an extended session of the UN Commission on the Status of Women. In preparation, Canada and all other UN member countries have been asked to prepare a report, by January 1989, on the extent to which they have implemented the Forward-looking Strategies.

Canada has played a major part in efforts to strengthen the role of the UN Commission on the Status of Women, particularly its ability to monitor the implementation of the Forward-looking Strategies. Major reforms adopted at its 1987 meeting restructured the Commission's agenda to devote the bulk of its resources to providing policy direction on issues of direct concern to the world's women. Canada begins its third consecutive four-year term on the UN Commission on the Status of Women in 1989.

As well, Canada has been instrumental in the establishment of the United Nations Plan for Women and Development, in effect for the period 1990 to 1995, which is applicable to all organizations within the UN system.

In 1988, Canada submitted its second report on the implementation of the United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, reviewing measures taken within Canada by the federal, provincial and territorial governments to achieve full equality for women in accordance with the Convention's provisions. The Convention, to which Canada has been a party since 1981, is the primary international legal instrument and basic minimum standard for equality between women and men. Canada has also worked to strengthen the effectiveness of the UN Committee charged with monitoring the implementation of the Convention.

Canada is a founding member of the Working Party on the Role of Women in the Economy of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) and has made a substantial contribution in several key areas of the Working Party's efforts on such issues as labour market adjustment for women, equal employment opportunities, equal pay for work of equal value, and the economics of lone-parent families.

Canada was a key player in the development of a Plan of Action to integrate women's concerns in the activities of the Commonwealth. The Plan, developed by Commonwealth Ministers Responsible for Women's Affairs, provides a comprehensive guide to integrating women's concerns in all areas from economic planning to scholarship and training programs. It was approved by the Commonwealth Heads of Government in 1987. In order to monitor progress being made to implement the Plan of Action, Commonwealth Ministers Responsible for Women's Affairs will continue to meet every three years. Canada has been chosen to host the next meeting to be held in Ottawa in 1990.

In recognition that health is a matter of prime importance to women as providers, guardians and consumers of health care, and of the complex interrelationship between the health of women and their social, political and cultural situations, Health and Welfare Canada is playing a leading role within the World Health Organization (WHO) and its regional office, the Pan-American Health Organization (PAHO), in integrating both the principle of Women, Health and Development and the Nairobi Forward-looking Strategies in its policies and programs of Health for All to the Year 2000. Health and Welfare Canada is also active in the promotion of concerted action on Women, Health and Development, as well as maintaining and increasing activities to inform women's non-governmental organizations, government officials and health professionals of the Regional Forward-looking Strategies on Women, Health and Development, which comprise the PAHO Plan of Action (1986-1990).

Other international activities

As part of the federal government's commitment to maintain and enhance the leading role Canada has taken on women's issues internationally, an **International Women's Equality Division** has been established within the Department of External Affairs to deal solely with international women's issues and to coordinate relevant activities of other federal government departments in this area.

Another important factor related to women's advancement internationally is the development of better statistical systems and improved indicators reflecting women's situation around the world. Statistics Canada has been actively involved in promoting statistical initiatives regarding women's issues within the United Nations Statistical Commission, the Conference of European Statisticians and the Conference of Commonwealth Statisticians.

The federal government has also undertaken to increase both the participation of women on Canadian delegations to international gatherings, as well as the appointment of qualified women to senior positions in international organizations. During the period 1986 to 1988, women represented 25 per cent of all Canadian appointments to the secretariats of international organizations. As well, efforts are being made to include status of women issues in the briefings given Canadian delegations to key international conferences and meetings.

Canada attaches considerable importance to international experts meetings on women's issues as a means to share information, build on successful models developed in other countries and develop ongoing networks. Canadian government and non-government experts have participated in UN, Commonwealth, OECD and Council of Europe meetings dealing with topics which include lone parents, family violence, immigrant women, pornography, prostitution, the impact of structural adjustment policies on women, and national machinery for the advancement of women.

Canadian International Development Agency

WOMEN IN DEVELOPMENT

Canada's **Women in Development** policy is founded on a recognition that the success of development depends to a great extent on improving the lot of women — not simply because they are half the world's population, but also because of their multiple roles as food producers, as prime domestic gatherers and users of water and fuel, as caregivers and educators, and as income earners. Canadian policy acknowledges that women are an integral part of the development process, and seeks to ensure that the full range of its development assistance will contribute substantively to the realization of the full potential of Third World women as agents and beneficiaries of development.

Canadian International Development Agency

In November 1984, the federal government adopted a **Policy Framework for Women in Development**, applicable to the full range of programs coordinated by the Canadian International Development Agenty (CIDA). It called for a variety of integration and special measures to assist Third World women in attaining job skills, education and access to income generation. The Policy Framework was also predicated upon the full inclusion of women in project planning and implementation.

A **Women in Development Plan of Action** covering the five-year period from 1986 to 1991 was presented to Parliament in June 1986, committing the federal government to integrating women's concerns in all phases of its international development activity. Making the 1984 Policy Framework operational, the Plan is a detailed program-by-program description of what administrative, technical and operational measures will be taken, when, and by whom. Under the Plan of Action, all CIDA programs and projects must specify the role of women as agents and beneficiaries of development cooperation.

The Plan of Action puts in place mechanisms which aim at the integration of the objectives of Canada's Women in Development policy in all of CIDA's planning and management. New technical and administrative guidelines have been developed for all projects, which require that proposals indicate how women and women's

interests will be taken into account in project planning and delivery. Methods have been established to obtain and analyze information which clearly distinguishes between sexes so as to avoid involuntary discrimination in projects and to take into account women's special needs. CIDA officers are being trained to analyze and plan projects in this manner, and similar training programs have been adapted for representatives from Third World governments and non-governmental organizations working in development. A Women in Development project analysis workbook has been developed, which will be made available to other agencies interested in adapting CIDA methods to their own operations. As well, efforts are being made to ensure that women have a full role within the voluntary organizations and private firms that participate as partners in development projects.

In addition to the integration of women in all its regular development programs, Canada is committed to special measures to support the efforts of Third World women to participate fully in the development process. As well as supporting numerous projects initiated by Canadian non-governmental organizations, the federal government has contributed substantially to the United Nations-sponsored Women and Food Cycle Technologies project which is targeted towards improving women's productive capacity in the food sector, as well as to a United Nations High Commission for Refugees project for women refugees in Africa which focuses on education and job training.

Canada is the second largest donor to the United Nations Development Fund for Women, which assists small-scale, women-only projects that are designed to have a catalytic effect in support of the integration of women in development efforts. Canada's contribution to the UN Development Fund for Women for 1988-89 will total $1.2 million.

As well, Canada continues to pursue efforts to promote the principle of Women in Development in its dealings with the Development Assistance Committee of the OECD, the Commonwealth, la Francophonie and other multilateral organizations.

LES DIMENSIONS DE L'ÉGALITÉ

Suite donnée
au plan d'action
du gouvernement
fédéral
concernant
les femmes

CONDITION·FÉMININE·CANADA
Partenaires dans l'action

Condition féminine
Canada

Canada

LES DIMENSIONS DE L'ÉGALITÉ

Suite donnée
au plan d'action
du gouvernement
fédéral
concernant
les femmes

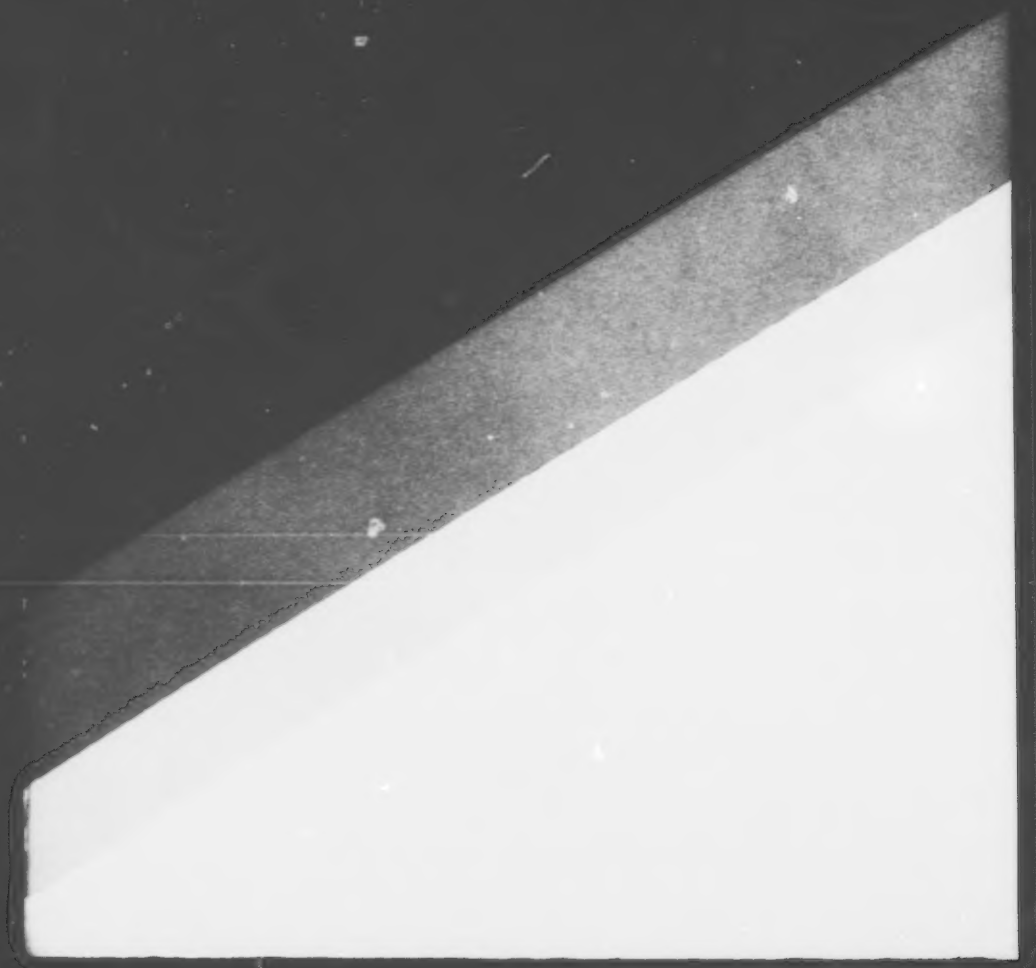

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Les Dimensions de l'égalité : suite donnée au plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. additionnelle : Dimensions of equality.
ISBN 0-662-56596-7
N° de cat. MAS SW21-11/1989

1. Femmes — Politique gouvernementale — Canada.
2. Femmes — Canada — Conditions économiques.
3. Femmes — Canada — Conditions sociales.
4. Femmes — Travail — Canada. 5. Femmes, Services aux — Canada. I. Canada. Condition féminine Canada.
II. Titre : Suite donnée au plan d'action au gouvernement fédéral concernant les femmes.

HQ1453.D55 1989 354.710081'3 C89-097068-8F

Condition féminine Canada
151, rue Sparks, 10e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-7835

Janvier 1989

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

QUATRE ANNÉES DE PROGRÈS : RAPPEL DES MODALITÉS 9

Stratégie d'intégration 9
Consultation des provinces et des territoires 10
Consultation des femmes et des groupements de femmes 10
Activités internationales 11
Un partenariat en action 12

ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE 15

LS FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE 15

Équité en matière d'emploi 16
Programme de contrats fédéraux 18
Égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur 18
Travail et responsabilités familiales 19
Congés et avantages parentaux ou de maternité 20
Travail à temps partiel 21
Autres questions liées au milieu du travail 22
Recherche 22
Libre-échange 23

LES FEMMES ET L'ENTREPRISE 24

Budget et mesures fiscales 24
Financement et crédit 24
Entrepreneurship 25

LES FEMMES ET L'AGRICULTURE 27

Consultations 27
Aide financière 27
Information et ressources 28
Formation 29
Recherche 29
Libre-échange 29

LES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE 30

Équité en matière d'emploi 31
Égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur 32
Prestations de maternité 32

LES FEMMES DANS LES FORCES CANADIENNES 33

Égalité des chances 33
Essais de combat 33
Services aux anciens combattants 34

FORMATION 35

Planification de l'emploi 35
Allocations de formation 36
Bénéficiaires de l'aide sociale 37
Stratégie de la main-d'oeuvre 37
Apprentissage 38

JUSTICE SOCIALE 39

DROITS À L'ÉGALITÉ 40

LA FEMME ET LE DROIT 41

Loi sur le divorce/pension alimentaire 41
Droit de la famille 41
Droit criminel 42
Éducation des juges 42
Aide juridique 42
Femmes ayant des démêlés avec la justice 43

LA VIOLENCE FAMILIALE 43

Initiatives en matière de violence familiale 43
Violence sexuelle contre les enfants 45

LA GARDE DES ENFANTS 46

Comité parlementaire sur la garde des enfants 46
Stratégie nationale sur la garde des enfants 46
Recherche 49

LES PROGRAMMES SOCIAUX 49

Mesures fiscales 49
Assistance sociale 49
Logement 51
Subventions nationales au bien-être social 51
Autres mesures 52

LA SANTÉ 52

Symposium national sur la santé 53
Santé mentale 53
Abus de substances 54
Hygiène et sécurité au travail 54
Femmes autochtones 54
Femmes âgées 55
Autres dossiers relatifs à la santé 56

PARTICIPATION ET ACCÈS 57

LES FEMMES AUTOCHTONES 57

Soutien fédéral 57
Santé 57
Services en faveur de l'enfance et de la famille 58
Développement économique 59
Droits des femmes autochtones 60
Autonomie politique 60

LES FEMMES HANDICAPÉES 61

Consultations 62
Soutien fédéral 62
Recherche 62

LES FEMMES IMMIGRANTES ET MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES 63

Consultations 63
Soutien fédéral 64
Formation linguistique 65
Emploi 65
Multiculturalisme 66

LES FEMMES ÂGÉES 66

Pensions 66
Mesures fiscales 69
Autres mesures 69

LES NOMINATIONS 70

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT 70

L'ÉDUCATION 73

LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE 75

Culture 76
Radiotélédiffusion 76
Stéréotypes sexistes 76
Communications gouvernementales 77

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS FÉMININES 77

Programme de promotion de la femme 77
Programme des femmes autochtones 79
Programme de contribution à la promotion de la santé 79
Prix de l'affaire « personne » 80

RAYONNEMENT INTERNATIONAL 81

L'ÉGALITÉ DES FEMMES À L'ÉCHELLE MONDIALE 81

Rôle du Canada dans les organisations internationales 82
Autres activités internationales 85

L'INTÉGRATION DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT 86

INTRODUCTION

La trente-troisième Législature s'est ouverte, en novembre 1984, par un engagement sans équivoque du gouvernement fédéral en faveur de l'égalité pour les femmes. Dans son premier discours du Trône, le gouvernement a en effet relevé un certain nombre de facteurs économiques et sociaux qui empêchent les femmes de participer pleinement à tous les aspects de la vie de la société canadienne. Il s'est ensuite engagé à faire le nécessaire pour permettre aux femmes d'obtenir l'égalité des chances, l'égalité des avantages et l'égalité d'accès à la gamme complète des sphères d'activité de la société.

L'engagement du gouvernement à l'égard des femmes a été précisé dans *Les dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*. Ce document, déposé par le Premier ministre à la conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Vancouver, en novembre 1986, faisait le point sur les progrès accomplis par le gouvernement dans les dossiers féminins et établissait un nouveau programme d'action à réaliser au cours d'une période de deux ans au nom des Canadiennes.

Étant donné que nous approchons de la date limite fixée dans *Les dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*, le moment est venu de vérifier dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'est acquitté des engagements précis énoncés dans ce document et d'examiner l'ensemble de ses réalisations en ce qui concerne l'avancement des femmes dans la société.

Tel est précisément l'objet du présent document intitulé *Les dimensions de l'égalité : Suite donnée au plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*.

QUATRE ANNÉES DE PROGRÈS : RAPPEL DES MODALITÉS

Le gouvernement fédéral reconnaît que la seule façon d'assurer l'égalité aux femmes, c'est de mettre à contribution les différents intervenants qui ont une influence sur leur vie de tous les jours. Dans toutes les initiatives qu'il a prises relativement à la condition féminine au cours des quatre dernières années, le gouvernement a cherché à obtenir la collaboration des provinces et des territoires, du monde des affaires, des syndicats, des organismes de promotion de la femme au Canada et à l'étranger et, surtout, des femmes elles-mêmes, tant à titre collectif qu'individuel.

Stratégie d'intégration

Ce qui sous-tend l'engagement du gouvernement à promouvoir l'avancement des Canadiennes, c'est la prise en compte des questions féminines à toutes les étapes de l'élaboration et de l'exécution de ses programmes, de ses politiques et de ses propositions d'ordre législatif. Cette stratégie d'intégration exige que l'on évalue les répercussions de toutes les initiatives et décisions fédérales sur la condition féminine à toutes les étapes de la prise de décisions et dans toutes les sphères d'activité. La stratégie s'applique non seulement aux programmes et aux politiques visant expressément les femmes, mais également aux programmes et aux politiques de portée plus générale. Il est reconnu que les divers programmes et politiques peuvent toucher les femmes très différemment des hommes, compte tenu du fait que l'espérance de vie, la situation socio-économique, les problèmes de santé et la situation de l'emploi ne sont pas les mêmes pour les deux groupes.

Condition féminine Canada est l'organisme central chargé de coordonner les efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue de promouvoir l'avancement des femmes. L'organisme donne des conseils et fait des recommandations à la ministre responsable de la Condition féminine sur toutes les questions de compétence fédérale qui influent sur la vie des femmes au Canada. Il s'occupe notamment d'analyse et d'élaboration des politiques, de relations intergouvernementales et non gouvernementales et d'information du public. Condition féminine Canada préside un comité interministériel des mécanismes d'intégration, formé de représentants de ministères fédéraux clés, qui cherche à faire connaître et à coordonner l'information sur les politiques et les actions gouvernementales concernant les femmes.

Consultation des provinces et des territoires

Vu que de nombreuses questions intéressant les femmes relèvent de la compétence des provinces et des territoires ou sont de compétence mixte, il est essentiel de tenir des consultations régulières entre les deux ordres de gouvernement. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine tiennent des réunions annuelles ainsi que des réunions spéciales pour aborder des questions précises d'intérêt commun. À l'occasion des réunions qui ont ainsi eu lieu au cours des quatre dernières années, les ministres responsables de la condition féminine au Canada se sont longuement penchés sur les questions des femmes battues, de la garde des enfants, des besoins spéciaux des femmes autochtones et des femmes immigrantes ou membres de minorités visibles, de la formation et de l'intégration du travail et des responsabilités familiales.

Les questions propres aux femmes ont figuré à l'ordre du jour de la conférence annuelle des premiers ministres pour la première fois en novembre 1985. À cette occasion, les premiers ministres du Canada et des provinces ont adopté un cadre pour l'égalité économique des femmes, d'où devait émaner une stratégie intergouvernementale de la main-d'oeuvre féminine. Comme première étape de la mise en oeuvre de cette stratégie, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont élaboré un cadre pour assurer aux femmes l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation. Le deuxième volet de la stratégie de la main-d'oeuvre, un document préparé par les ministres responsables de la condition féminine et traitant de l'intégration du travail et des responsabilités familiales, a été adopté par les premiers ministres à leur conférence annuelle de 1987.

Consultation des femmes et des groupements de femmes

Le gouvernement a aussi consulté longuement, de façon tant officielle que non officielle, les femmes et les groupements de femmes. Il a demandé leur avis dans le cadre de différents travaux, tels que les consultations annuelles qui ont lieu lors de la préparation du budget. Les mémoires présentés par des femmes et des groupements de femmes ont enrichi les délibérations du gouvernement relatives à des questions telles que la réforme des pensions, la Constitution et la politique de radiodiffusion. L'une des importantes réalisations de la ministre responsable de la Condition féminine a été de parcourir l'ensemble du pays pour y rencontrer des

femmes et des groupements de femmes. Les groupements de femmes ont aussi rencontré les membres du Cabinet ou leurs représentants afin de leur faire part du point de vue de leurs organismes respectifs. Dans le cadre de la stratégie globale destinée à intégrer les préoccupations féminines dans le processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions du gouvernement fédéral, Condition féminine Canada a co-parrainé un forum en avril 1988, auquel ont participé des représentants des groupements de femmes et des hauts fonctionnaires fédéraux. Le forum a fourni l'occasion de discuter des moyens d'améliorer le processus de consultation et d'en accroître l'efficacité sur le plan de l'élaboration des politiques.

Activités internationales

La stratégie du gouvernement fédéral visant à intégrer les questions féminines dans le processus d'élaboration des politiques a aussi été appliquée aux efforts déployés par le Canada sur la scène internationale afin de promouvoir l'avancement des femmes et d'assurer leur pleine participation à la vie de la société dans le monde entier. Afin d'atteindre ces objectifs, le Canada a travaillé de concert avec d'autres gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux tels que le Commonwealth, la Francophonie, l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et ses organismes.

À la conférence mondiale sur la femme, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en 1985, le Canada a joué un rôle clé dans l'élaboration et l'adoption unanime des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, qui constitue un cadre d'action pour les États membres des Nations Unies jusqu'en l'an 2000 sur une vaste gamme de questions touchant les différents aspects de la vie des femmes.

Le Canada s'est engagé à mettre en oeuvre les Stratégies prospectives tant chez nous que sur la scène internationale. À l'échelle internationale, témoignent de cet engagement les efforts déployés par le Canada afin de renforcer le rôle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, principal organisme à s'occuper des questions féminines au sein de l'ONU, et d'assurer la mise en oeuvre complète des Stratégies prospectives dans toute l'Organisation des Nations Unies et ses organismes.

De plus, le Canada a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration d'un plan d'action qui exige que le Secrétariat pour les pays du Commonwealth et les pays membres tiennent compte de la condition féminine dans tous les aspects de leurs travaux, plus particulièrement en ce qui a trait à la formation, au développement et à l'éducation. Rédigé et approuvé par les ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, le plan d'action a été entériné par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à leur réunion d'octobre 1987 à Vancouver. Le Canada a été choisi pour être l'hôte de la prochaine réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine en 1990.

Un partenariat en action

Aux yeux du gouvernement, la promotion de la femme dans la société exige l'interaction de nombreux facteurs, de nombreux intérêts, et de nombreux groupes et particuliers qui influent sur la vie quotidienne des femmes. Pour que les femmes accèdent à l'égalité, il faudra une coordination réussie de ces divers facteurs et intérêts, ainsi que l'établissement, entre les divers intervenants, d'un partenariat qui soit coopératif, d'un grand soutien mutuel et fondé sur la crédibilité et la confiance.

D'importants progrès ont été réalisés dans la promotion de la femme au Canada, mais il reste du chemin à parcourir avant qu'elle puisse prétendre, à bon droit, avoir obtenu l'égalité dans notre société.

L'évolution du rôle des femmes exige que le gouvernement procède de façon souple et adaptée dans le cadre de principes qui tiennent compte de toutes les possibilités des femmes. C'est dans cet esprit que le gouvernement s'est engagé à poursuivre et à élargir les initiatives qu'il a entreprises au cours des quatre dernières années afin d'assurer une plus grande égalité pour les femmes.

Chacun des membres de notre société a intérêt à ce que cet objectif soit atteint. Le fait pour les femmes d'accéder à la pleine égalité des chances dans chacun des domaines de l'activité humaine profitera à tous les Canadiens et Canadiennes.

Santé et Bien-être social Canada

Pour plus de renseignements sur l'un ou l'autre des programmes ou services mentionnés dans ce document, prière de consulter le *Répertoire des programmes et services offerts aux femmes par le gouvernement fédéral*, publié par Condition féminine Canada.

ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie canadienne. Employées dans tous les secteurs, à la tête de grandes et de petites entreprises, engagées à fond dans toutes sortes de travaux bénévoles, les femmes apportent une contribution indispensable à la croissance et à la prospérité du Canada.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire en sorte que l'influence des femmes sur l'économie soit reconnue, que leur pleine participation soit encouragée et que leurs contributions soient récompensées équitablement. Les initiatives prises par le gouvernement au cours des quatre dernières années témoignent de ces engagements.

Photothèque — ASC

LES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE

Les femmes constituent maintenant 43 p. 100 de la population active du Canada. Elles ont représenté 73 p. 100 de la croissance de l'emploi au pays entre 1980 et 1987; en fait, les Canadiennes s'intègrent à la population active à un rythme qui figure parmi les plus élevés des pays industrialisés.

À l'heure actuelle, 56 p. 100 de toutes les Canadiennes font partie de la main-d'oeuvre, contre 48 p. 100 en 1978 et 37 p. 100 en 1968. La proportion des femmes qui travaillent est encore plus frappante lorsqu'on considère le groupe des 20 à 64 ans : en effet, plus de 66 p. 100 d'entre elles font partie de la main-d'oeuvre, par rapport à 55 p. 100 en 1978.

Par secteur d'activité, les femmes représentent 51 p. 100 des travailleurs et travailleuses dans le secteur des services, 28 p. 100 dans le secteur manufacturier, 23 p. 100 dans le secteur primaire et 10 p. 100 dans l'industrie de la construction.

Par catégorie professionnelle, les femmes occupent 80 p. 100 des emplois de bureau, 57 p. 100 des emplois du secteur des services, 46 p. 100 des emplois de gestionnaires et de professionnels, 45 p. 100 des emplois du secteur de la vente et 19 p. 100 des emplois du secteur de la transformation, de l'usinage et de la fabrication.

Équité en matière d'emploi

Si les femmes ont réussi ces dernières années à accroître leur représentation dans un certain nombre de professions rattachées aux divers secteurs d'activité du Canada, 58 p. 100 des Canadiennes travaillant à l'extérieur du foyer sont encore confinées aux emplois qu'offrent les secteurs du travail de bureau, de la vente et des services, où les taux de rémunération sont les plus bas. Dans le but d'éliminer les obstacles à l'égalité pour les femmes dans la population active et de leur permettre d'y être représentées plus équitablement dans l'ensemble du Canada, le gouvernement fédéral a annoncé l'adoption du principe de **l'équité en matière d'emploi** en 1985.

L'équité en matière d'emploi demande aux employeurs de repérer et d'éliminer les politiques et les pratiques discriminatoires et de chercher à réaliser l'égalité en milieu de travail. Elle consiste aussi à appuyer et à promouvoir une structure de pratiques d'emploi fondée sur la justice en éliminant les obstacles inutiles pour l'emploi.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, dont le texte a été déposé en juin 1985 et sanctionné en août 1986, s'applique aux sociétés d'État et aux entreprises réglementées par le gouvernement fédéral qui comptent plus de 100 employés. Elle vise à remédier à la discrimination systémique qui s'exerce depuis toujours contre quatre groupes désignés : les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les membres des minorités visibles.

Aux termes de la *Loi*, les employeurs visés doivent rendre compte tous les ans des résultats obtenus dans la mise en pratique de l'équité en matière d'emploi. Leurs rapports doivent renfermer des renseignements sur les branches d'activité, le lieu de travail des salariés et le nombre de salariés faisant partie du groupe désigné selon la catégorie professionnelle, l'échelle de rémunération, le nombre de recrutements, d'avancements et de cessations de fonctions. Ces renseignements doivent être signalés selon le sexe et le groupe désigné. Aux termes de la *Loi*, il incombe au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de présenter tous les ans au Parlement un rapport d'ensemble sur l'équité en matière d'emploi.

C'est la Commission canadienne des droits de la personne qui est l'organisme d'exécution de l'équité en matière d'emploi. Elle est autorisée à prendre l'initiative de plaintes lorsqu'il y a des raisons valables de penser, sur la foi de rapports faisant état d'une sous-représentation des groupes cibles, qu'un employeur se livre à des pratiques discriminatoires.

En plus de répondre aux exigences de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les sociétés d'État doivent observer une politique du Conseil du Trésor leur demandant de lui soumettre chaque année, pour approbation, un plan triennal d'action positive et des objectifs numériques précis pour chacun des groupes désignés par la *Loi*. Le premier rapport devait être présenté le 1er juin 1987. Le Conseil du Trésor a approuvé, parfois avec certaines modifications, les plans d'action de la première année qui ont été soumis par chacune des 29 sociétés d'État. Pour les années subséquentes, les sociétés d'État devront aussi soumettre un rapport d'étape précisant quels obstacles ont été éliminés dans leurs systèmes d'emploi et quels progrès ils ont accomplis en vue d'atteindre leurs objectifs numériques. Pour ce qui est des femmes, les objectifs ont été fixés par catégorie professionnelle, l'accent étant mis sur les secteurs où la sous-représentation est la plus flagrante.

Quant aux employeurs du secteur privé étant soumis à la réglementation du gouvernement fédéral, c'est pour le 1er juin 1988 qu'ils devaient présenter le premier de leurs rapports annuels aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon les données, 373 entreprises réglementées par le gouvernement fédéral, soit 99 p. 100 de toutes celles qui étaient visées, se sont pliées aux exigences de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* concernant la présentation de rapports. Ces rapports font l'objet d'un examen destiné à déterminer dans quelle mesure leurs auteurs respectent la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Programme de contrats fédéraux

Le **Programme de contrats fédéraux**, entré en vigueur le 1er octobre 1986, va de pair avec l'équité en matière d'emploi. Il exige que les entreprises qui comptent au moins 100 employés et qui présentent des soumissions au gouvernement fédéral pour des marchés de biens ou de services de 200 000 $ ou plus s'engagent à appliquer le même principe. En septembre 1988, plus de 1 121 fournisseurs avaient accepté de se soumettre aux exigences du Programme de contrats fédéraux. En vertu de ce programme, les fournisseurs qui se voient octroyer un contrat risquent de recevoir la visite d'inspecteurs, et ceux qui ne respectent pas leurs engagements peuvent se voir refuser toute nouvelle possibilité de soumissionner pour des marchés du gouvernement fédéral.

Égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur

Bien que les femmes constituent près de la moitié de la main-d'oeuvre du pays, celles qui travaillent à temps plein ne touchent en moyenne que 66 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Cette disparité salariale s'explique en partie par certains préjugés qui ont fait que, sur le marché du travail, on a attribué une rémunération et un prestige moindres aux emplois traditionnellement occupés par des femmes.

Photothèque — ASC

En 1984, Travail Canada a mis en oeuvre, à l'échelle nationale, le **Programme d'égalité de rémunération** pour faire en sorte que les employeurs réglementés par le gouvernement fédéral se conforment aux exigences de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et du *Code canadien du travail* voulant qu'ils accordent à tous leurs employés, hommes et femmes, l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur. L'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur, ou équité salariale, remplace les jugements arbitraires en matière salariale, par des critères permettant d'évaluer les emplois en fonction des compétences, des efforts, des responsabilités et des conditions de travail.

Dans le cadre du Programme d'égalité de rémunération du gouvernement fédéral, on met l'accent sur la consultation et la sensibilisation des employeurs et des syndicats pour s'assurer qu'ils connaissent la *Loi* et l'obligation qu'elle impose d'éliminer toute discrimination salariale fondée sur le sexe. Les activités de promotion, de sensibilisation et de surveillance liées au Programme d'égalité de rémunération ont permis de faire beaucoup de progrès dans le respect de la législation fédérale sur l'équité salariale. Sur les 550 entreprises réglementées par le gouvernement fédéral à avoir été contactées jusqu'ici, 70 p. 100 prennent des mesures pour repérer et éliminer la discrimination salariale fondée sur le sexe. On est censé continuer de rendre visite aux employeurs réglementés par le gouvernement fédéral afin de promouvoir et de surveiller le respect de la législation sur l'équité salariale. Un programme d'inspection sera élaboré et mis en oeuvre en 1988-1989.

En 1986, la Commission canadienne des droits de la personne a adopté une ordonnance précisant les modalités d'application de la législation fédérale sur l'équité salariale en ce qui a trait à la détermination de la valeur du travail, à la prédominance d'un sexe dans un groupe d'employés et aux modalités d'examen et de règlement des plaintes collectives. La Commission s'est vu attribuer des ressources accrues pour être mieux en mesure de faire enquête, ainsi que pour acquérir des connaissances techniques et voir à la sensibilisation du public dans ce domaine.

Travail et responsabilités familiales

Le gouvernement fédéral reconnaît que l'égalité des femmes sur le marché du travail suppose également la création d'un climat propice à une heureuse intégration du travail et des responsabilités familiales. À cette fin, des démarches conjointes fédérales-provinciales-territoriales sont actuellement en cours afin d'élaborer une série de stratégies destinées à mieux permettre aux travailleurs et travailleuses canadiens de s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles et familiales. En application d'une politique

adoptée par les premiers ministres du Canada à leur conférence annuelle de 1987, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont en train d'élaborer et de mettre en oeuvre, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs situations propres, des stratégies portant sur les modifications requises dans des domaines tels que les attitudes, les programmes, les services et les lois. Au nombre des points à examiner, mentionnons la garde des enfants, les congés parentaux et familiaux, les horaires flexibles, les prestations proportionnelles pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel et l'encouragement des conditions de travail favorables aux employés qui ont des obligations familiales.

Les premiers ministres ont demandé d'élaborer ces stratégies en partant du principe que les responsabilités familiales et autres responsabilités sociales doivent être assumées conjointement par les femmes et les hommes, et que tous les travailleurs et travailleuses, qu'ils aient ou non des personnes à charge, ont droit à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement en milieu de travail. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont censés déposer, à la prochaine conférence annuelle des premiers ministres, des stratégies détaillées destinées à assurer l'intégration harmonieuse du travail et des responsabilités familiales.

Parmi les initiatives prévues par le gouvernement fédéral dans le cadre de sa stratégie relative au travail et aux responsabilités familiales figure aussi l'étude de la question des congés pour les travailleurs et travailleuses qui ont des personnes à charge, l'examen du partage des tâches et la mise au point d'une évaluation statistique de la valeur du travail ménager.

Congés et avantages parentaux ou de maternité

En vertu de modifications apportées au *Code canadien du travail* relativement au congé pour garde d'enfants, qui sont entrées en vigueur en 1985, les parents de l'un ou l'autre sexe travaillant dans des entreprises réglementées par le gouvernement fédéral peuvent ajouter 24 semaines de congé parental non payé aux 17 semaines du congé de maternité non payé prévu par le *Code*. Peuvent bénéficier de ce congé parental prolongé, tant les parents naturels que les parents adoptifs. Les employés qui profitent de ce congé parental prolongé ont droit, à leur retour au travail, d'être réintégrés dans leur ancien poste.

La *Loi sur l'assurance-chômage* prévoit également un congé de maternité payé pouvant atteindre quinze semaines. En mars 1988, des dispositions législatives ont été adoptées afin d'assouplir l'octroi des prestations de maternité, par exemple, pour permettre à la mère de prendre congé plus tard dans le cas où le nouveau-né doit

être hospitalisé durant une période prolongée après sa naissance. Ces dispositions législatives prévoient en outre le versement des prestations aux pères advenant le décès ou l'invalidité de la mère.

Photothèque — ASC

Travail à temps partiel

Les femmes constituent actuellement 72 p. 100 des travailleurs et travailleuses à temps partiel. Dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission Wallace sur le travail à temps partiel, un comité interministériel a été créé afin d'évaluer le travail à temps partiel dans la sphère de compétence fédérale. En outre, une vaste recherche a été entreprise sur la situation des travailleurs et travailleuses à temps partiel dans le secteur réglementé par le gouvernement fédéral. Les résultats de deux études sur la rémunération et les avantages sociaux des travailleurs et travailleuses à temps partiel ont été publiés en 1986. L'année suivante, des consultations sur les résultats des études ont eu lieu auprès de divers groupes d'intérêts, y compris les syndicats, les associations d'employeurs et les groupements de femmes. Les résultats de ces consultations font actuellement l'objet d'une analyse, et les questions techniques et de principe connexes sont à l'étude.

Autres questions liées au milieu du travail

Pour le gouvernement fédéral, l'aide aux femmes sur le marché du travail constitue une importante question d'intérêt national. Par exemple, les groupements de femmes comptent parmi ceux qui sont financés en priorité à la fois en vertu du **Programme sur les répercussions de la technologie**, qui prévoit des contributions financières à l'appui de projets pratiques destinés à examiner les répercussions du progrès technologique sur le milieu du travail, et en vertu du **Fonds d'aide pour les affaires du travail**, qui vise à promouvoir la participation des syndicats aux affaires d'intérêt public et à favoriser les relations syndicales-gouvernementales et syndicales-patronales.

Le **Programme de bourses en mémoire de Marion V. Royce**, qui est administré par Travail Canada, prévoit une aide financière pour des projets spéciaux destinés à améliorer la situation de la femme dans sa recherche d'équité en milieu de travail.

Actuellement, les femmes comptent pour 32 p.100 de la main-d'oeuvre syndiquée au Canada et le gouvernement fédéral les encourage à participer aux affaires syndicales. Entre autres programmes de formation syndicale du gouvernement, le **Programme d'aide financière à la formation syndicale** appuie fortement la formation de dirigeantes syndicales parmi les femmes.

Recherche

Le gouvernement fédéral a entrepris un certain nombre de travaux de recherche sur diverses questions d'actualité ou nouvelles intéressant les femmes en milieu de travail, y compris les risques pour les femmes enceintes et le harcèlement sexuel. Des rapports statistiques consacrés expressément à la situation de la femme en milieu de travail ont été publiés, ce qui témoigne d'une sensibilisation accrue et de l'importance que le gouvernement attache à la collecte de données et d'indicateurs sur le rôle et la situation de la femme. Une nouvelle étude statistique en cours sur l'activité des travailleurs et des travailleuses fournit des données plus complètes portant expressément sur les femmes qui exercent un emploi et celles qui reviennent sur le marché du travail. Sont aussi prévues des études sur la situation des femmes dans les professions non traditionnelles et sur les progrès réalisés par les femmes au chapitre de l'égalité sur le marché du travail.

Libre-échange

Le gouvernement fédéral croit que c'est dans une économie prospère et en expansion que les femmes du Canada seront le mieux en mesure d'améliorer leur bien-être économique et de parvenir à la pleine égalité. L'un des principaux objectifs de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est de créer un environnement dans lequel l'économie canadienne pourra se développer et prospérer. Au cours des négociations devant aboutir à l'Accord, ainsi que dans ses activités subséquentes, le gouvernement fédéral a soigneusement tenu compte des répercussions du libre-échange sur l'emploi des femmes et sur d'autres questions les intéressant tout particulièrement.

En mai 1988, le gouvernement a publié un document où l'on essayait de prévoir les répercussions de l'Accord de libre-échange sur les femmes en tant que travailleuses — sur le marché du travail en général et, plus particulièrement, dans les domaines de la fabrication, des services et de l'agriculture.

Selon ce document d'évaluation, le libre-échange devrait occasionner un accroissement des possibilités d'emploi pour les femmes, surtout dans les secteurs des services et de la fabrication. Les auteurs du document estiment que la croissance que connaîtra le secteur primaire se traduira par un accroissement des possibilités d'emplois non traditionnels pour les femmes. Pour ce qui est des agricultrices canadiennes, l'Accord de libre-échange devrait faciliter l'accès de leurs produits agricoles au marché américain et rendre cet accès plus sûr. Les femmes entrepreneures profiteront également des nouvelles possibilités d'affaires créées par le libre-échange.

Le document d'évaluation signale que les modifications au marché du travail susceptibles de découler de l'Accord devraient être relativement mineures par rapport aux modifications que l'économie subit régulièrement tous les ans, ajoutant que les travailleuses se sont bien adaptées à bon nombre de ces modifications par le passé. On s'attend à ce que toute perturbation occasionnée par le libre-échange soit largement compensée par l'élargissement du commerce et des possibilités d'emploi que le libre-échange suscitera dans l'ensemble.

LES FEMMES ET L'ENTREPRISE

Les femmes sont en train de devenir une force dominante dans le monde des affaires canadien. Entre 1981 et 1986, le nombre de femmes canadiennes propriétaires d'entreprises s'est accru de 20 p. 100. Les femmes possèdent maintenant près du quart des petites entreprises au Canada.

Le gouvernement fédéral a pris diverses mesures dans le but de renforcer ce secteur vital où les Canadiennes s'engagent en nombre de plus en plus grand.

Budget et mesures fiscales

En 1985, le gouvernement a introduit une exemption de gain en capital qui fournit maintenant une exemption cumulative de plus de 500 000 $ en gain de capital sur les actions de petites entreprises. Le budget de février 1986 a doublé le montant des prêts garantis accordés en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et a réduit le taux d'imposition fédéral sur le revenu des petites entreprises. Le taux de la taxe sur les revenus des petites entreprises a été réduit d'un autre 12 p. 100 dans le cadre de la réforme fiscale annoncée en juin 1987.

Financement et crédit

Le gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives liées aux questions de financement et de crédit qui préoccupent les femmes propriétaires de petites entreprises, et il a adopté des mesures pour faire en sorte que les besoins des femmes entrepreneures soient pleinement pris en compte dans l'élaboration de la politique du gouvernement visant à encourager la petite entreprise.

Les besoins en matière de financement des entrepreneures canadiennes ont été examinés dans le cadre des travaux entrepris par un **groupe de travail sur les questions de financement et de banque**, qui ont donné lieu à des discussions entre les représentants des banques à charte, des provinces et du gouvernement fédéral sur les questions liées au financement des petites entreprises. L'un des résultats marquants des activités du groupe de travail a été de mieux faire connaître toute une gamme de questions financières qui sont importantes pour les propriétaires de petites entreprises. Le **Bureau de la petite entreprise**, organisme du gouvernement, continue de surveiller l'accessibilité et le coût du financement, et les discussions se poursuivent avec le secteur bancaire.

Le gouvernement fédéral s'est également servi de bon nombre des conclusions et observations du groupe de travail sur les questions de financement et de banque dans ses activités relatives à la petite entreprise, entre autres, son examen du rôle et du mandat de la **Banque fédérale de développement** (BFD). Cet examen, qui se poursuit toujours, avait notamment pour objet d'évaluer l'efficacité des activités de la BFD en ce qui a trait aux femmes entrepreneures. En attendant les résultats de l'examen, la Banque fédérale de développement continue de s'appliquer à répondre aux besoins des femmes dans le domaine du financement des entreprises. Elle a parrainé, un peu partout au pays, un certain nombre de conférences sur les femmes et l'entreprise, qui ont connu beaucoup de succès. Un comité consultatif formé de femmes entrepreneures et professionnelles a aussi été mis sur pied pour s'occuper plus particulièrement de questions intéressant les femmes propriétaires d'entreprises et pour aider la BFD à examiner des produits et des idées à mettre éventuellement de l'avant.

Photothèque — ASC

Entrepreneurship

Le Bureau de la petite entreprise du gouvernement fédéral a tenu un certain nombre de consultations liées à la détermination des politiques et des programmes visant à encourager et à appuyer les femmes entrepreneures. On a reconnu l'utilité de promouvoir

l'encadrement et la constitution de réseaux entre femmes d'affaires, de même que de présenter des modèles de comportement et de faire la promotion des programmes d'aide pour les femmes entrepreneures. Les consultations se sont poursuivies avec les associations de femmes d'affaires.

De même, le gouvernement a élaboré une banque de données sur les femmes propriétaires et chefs d'entreprises, classée selon des secteurs d'activité choisis. Une étude est en cours en vue de déterminer la possibilité d'élaborer une seconde banque de données sur les femmes entrepreneures, laquelle porterait sur la performance financière des entreprises gérées par leur propriétaire.

Un certain nombre de femmes entrepreneures ayant réussi étaient membres du **Comité consultatif de la petite entreprise** qui, en juin 1987, a présenté au gouvernement un rapport portant sur le financement de la petite entreprise, le développement des marchés, l'entrepreneurship, l'innovation et les transferts technologiques, les approvisionnements et la sous-traitance, ainsi que l'environnement de la petite entreprise.

Photothèque — ASC

En août 1988, le gouvernement annonçait la première **Politique nationale de l'entrepreneurship** dans le but d'améliorer le climat de l'entrepreneurship et du développement au Canada. La politique est axée sur l'information, l'éducation et l'élimination des obstacles à la croissance de la petite entreprise. Au cours des cinq prochaines années, on procédera à l'examen des politiques et

programmes pertinents du gouvernement, surtout ceux qui sont destinés aux femmes entrepreneures. En vertu de la nouvelle politique, le gouvernement fédéral travaillera aussi avec les organisations de petites entreprises et les gouvernements provinciaux pour mettre sur pied un **Institut national de l'entrepreneurship du Canada** dont le mandat consistera à susciter de nouvelles recherches en entrepreneurship, à créer des réseaux d'entrepreneurs à travers le pays, à promouvoir l'entrepreneurship à travers le système d'éducation, et à élaborer et distribuer du matériel et autres outils nécessaires à la formation de chefs d'entreprises. D'autres initiatives comprennent l'organisation d'un colloque spécial en 1989 sur l'avenir de l'entrepreneurship canadien et l'élargissement du Réseau des possibilités d'investissement au Canada, qui met en rapport les entrepreneurs et les investisseurs à la recherche de nouveaux projets.

LES FEMMES ET L'AGRICULTURE

Les femmes apportent une contribution essentielle à l'agriculture canadienne. Elles représentent aujourd'hui 30 p. 100 de la main-d'oeuvre agricole du Canada. De concert avec leurs époux, elles exploitent une très grande majorité des 99 p. 100 d'exploitations agricoles canadiennes qui sont des entreprises familiales. En outre, depuis 1975, le nombre d'exploitantes agricoles travaillant à leur compte a presque triplé, passant de 13 000 à 35 000, tandis que 23 000 femmes sont maintenant seules propriétaires d'exploitation agricole.

Consultations

En juin 1987, Agriculture Canada adoptait une politique officielle de consultation des agricultrices, qui stipule que les groupements d'agricultrices seront consultés sur les questions d'agriculture au même moment, aux mêmes fins et au même niveau que l'ensemble des associations agricoles plurisectorielles. D'autres mesures de soutien sont en voie d'élaboration, y compris une séance d'information annuelle sur les questions d'agriculture, parrainée par le gouvernement fédéral, à l'intention des associations nationales d'agricultrices et la prestation d'une aide financière aux groupements moins fortunés afin de leur permettre de participer aux consultations.

Aide financière

Le gouvernement fédéral fournit une aide financière aux associations d'agricultrices pour des conférences, des séminaires, ainsi que des travaux de recherche et de développement organisationnel. Suite à une série de consultations avec les associations

concernées, Agriculture Canada annonçait, en août 1988, un programme amélioré de subventions appelé **Programme d'aide à l'avancement des agricultrices**, qui fournira 650 000 $ de plus au cours des cinq prochaines années afin de financer certains types de projets entrepris par des associations d'agricultrices dans le but de promouvoir l'égalité économique des agricultrices, d'encourager leur participation à la prise de décisions dans le secteur agricole et de promouvoir la reconnaissance de la contribution des agricultrices au secteur de l'agriculture.

Photothèque — ASC

Information et ressources

Un programme d'information des agricultrices a été mis en oeuvre en 1986 afin d'améliorer la communication aux agricultrices et à leurs organisations des renseignements du gouvernement fédéral sur l'agriculture. Cette initiative a pour but de les tenir au courant de l'évolution de la situation dans les différents secteurs et de faciliter leur participation aux affaires de l'industrie agricole. Aux termes de ce programme, les principales publications d'Agriculture Canada sont automatiquement distribuées aux 135 présidentes ou présidents d'associations d'agricultrices à tous les niveaux — national, provincial et local. En outre, un **cahier de documentation pour les agricultrices** est en cours de préparation. On prévoit aussi élaborer d'autres documents et communiquer aux groupements d'agricultrices des renseignements complémentaires tant sur les questions agricoles que sur les questions qui intéressent les agricultrices.

Formation

Dans le domaine de la formation, le gouvernement fédéral a négocié un marché avec une association d'agricultrices du secteur privé, Women for the Survival of Agriculture, pour la réalisation d'un projet consistant à analyser les besoins en formation des agricultrices et les obstacles à leur participation aux cours de formation. Les conclusions préliminaires ont fait l'objet de discussions en novembre 1987, à la Troisième conférence nationale des femmes en agriculture et à la conférence annuelle de l'emploi en agriculture, et un document de travail sera distribué aux associations d'agricultrices, aux gouvernements et aux autres parties intéressées. Le gouvernement fédéral aide financièrement à assurer le suivi de ce projet.

En outre, une **initiative de gestion agricole**, orientée vers l'accentuation de l'élément financier du secteur de la ferme, est en voie de mise en oeuvre dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales. Les besoins des femmes doivent être intégrés dans tous les éléments de programme. Des efforts sont aussi faits pour que les programmes de gestion agricole compris dans ces ententes soient adaptés aux besoins des agricultrices au chapitre de l'acquisition des aptitudes de gestion financière.

Recherche

Un lien a été créé entre le Recensement de l'agriculture de 1986 et le Recensement démographique de 1986 de manière à mieux cerner la situation des femmes exploitantes agricoles, des conjointes d'exploitants agricoles et des autres femmes qui composent la maisonnée des exploitants agricoles. Ces données connexes ont été rendues publiques en novembre 1988 et une publication spéciale sera disponible en avril 1989. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement fédéral étudiera également la possibilité d'élaborer et de mettre à l'essai d'autres questions statistiques concernant la contribution des femmes à l'agriculture en vue d'une éventuelle inclusion dans le Recensement de l'agriculture de 1991. On prévoit également publier une série d'articles d'ordre statistique sur les femmes et l'agriculture.

Libre-échange

Les agriculteurs du Canada — femmes et hommes — devraient faire d'importants gains en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En améliorant l'accès des produits agricoles canadiens au marché américain et en rendant cet accès

plus sûr, cet accord fera en sorte que les produits agricoles et alimentaires que les Canadiens et Canadiennes produisent en abondance — viandes, bétail, céréales, graines oléagineuses et pommes de terre, par exemple, — seront en mesure de concurrencer sur un pied d'égalité les produits des États-Unis sur le marché américain.

On prévoit que l'Accord de libre-échange entraînera peu de pertes d'emplois. Le gouvernement fédéral a élaboré une vaste série de programmes et de services pour venir en aide aux travailleurs concernés par cette situation.

Industrie Sciences et Technologie Canada

LES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

Le gouvernement fédéral est le plus grand employeur canadien de main-d'oeuvre féminine. Comme les femmes représentent 42 p. 100 de ses effectifs, le gouvernement cherche à donner l'exemple dans sa façon de traiter ses propres employées et il croit que, ce faisant, il pourra beaucoup contribuer à assurer un traitement plus équitable aux travailleuses dans chacun des secteurs d'emploi.

Équité en matière d'emploi

Dans la Fonction publique fédérale, on applique depuis 1985 le principe de l'**équité en matière d'emploi** en ayant recours à une approche fondée sur les systèmes pour cerner et éliminer les obstacles à l'égalité des chances en matière d'emploi en milieu de travail. Chaque ministère et organisme fédéral s'est doté d'un programme d'équité en matière d'emploi qu'il met en oeuvre pour assurer une représentation plus équitable des femmes, des personnes handicapées, des autochtones et des membres des minorités visibles. Ces programmes comprennent l'établissement d'objectifs numériques et la mise en oeuvre d'initiatives spéciales dans les domaines de la dotation en personnel, de la formation et du perfectionnement, des promotions, et de la participation aux programmes d'avancement professionnel.

Au 31 mars 1988, le gouvernement fédéral avait atteint ou dépassé la plupart des objectifs qu'il s'était fixés en 1985 au chapitre de l'équité en matière d'emploi. En ce qui a trait aux femmes, 108 p. 100 de l'objectif triennal fixé pour leur représentation dans la catégorie de la direction a été atteint, de même que 103 p. 100 dans la catégorie de l'administration et du service extérieur, 96 p. 100 dans la catégorie scientifique et professionnelle et 92 p. 100 dans la catégorie technique.

De nouveaux objectifs de représentation ont été fixés pour les trois prochaines années dans la catégorie de la direction, dans les professions non traditionnelles et dans d'autres catégories professionnelles où les femmes sont sous-représentées. Des mesures spéciales ont été annoncées en janvier 1988 afin d'aider les ministères fédéraux à atteindre les objectifs de l'équité en matière d'emploi. L'une de ces mesures est l'élargissement du mandat du **Bureau de présentation et d'orientation professionnelle des femmes**, qui repère les femmes capables d'occuper des postes de cadre supérieur et donne des conseils sur la planification des carrières, présente des candidates pour des affectations de perfectionnement et fait des recommandations sur la dotation en personnel de postes de cadre supérieur. Le programme **Option**, créé en 1986 pour aider les femmes à occuper des emplois non traditionnels dans la Fonction publique fédérale, sera aussi élargi.

Malgré les progrès réalisés grâce à l'équité en matière d'emploi et aux autres programmes visant à accroître la représentation des femmes dans les diverses catégories d'emplois de la Fonction publique, la concentration de femmes dans les catégories d'emplois à faible salaire continue à être un problème. En septembre 1988, le gouvernement annonçait la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la situation des employées de la Fonction publique

fédérale. Les objectifs du groupe de travail consisteront à cerner les obstacles à l'emploi pour les femmes dans les groupes où elles sont actuellement sous-représentées, à déterminer ce qui les empêche d'obtenir des promotions dans certaines catégories professionnelles et à recommander des solutions pratiques en vue d'améliorer l'emploi des femmes dans la Fonction publique.

Photothèque — ASC

Égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur

En conformité avec le principe de l'équité en matière d'emploi, le gouvernement a adopté un plan d'action détaillé afin d'appliquer le principe de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur dans l'ensemble de la Fonction publique fédérale. La mise en oeuvre de ce plan d'action élaboré par un comité mixte syndical-patronal a débuté en juin 1987. Un plan d'évaluation commun a été mis au point, et l'on procède actuellement à l'évaluation de la disparité salariale existant entre neuf groupes professionnels à prédominance féminine et 53 groupes professionnels à prédominance masculine. Le processus d'évaluation devrait être terminé d'ici l'automne 1989, et l'on fera alors des recommandations destinées à corriger toute disparité salariale constatée dans les groupes professionnels à prédominance féminine.

Prestations de maternité

Presque toutes les femmes travaillant dans la Fonction publique fédérale pendant plus de six mois sont maintenant admissibles à des allocations de maternité qui s'ajoutent aux prestations de maternité du régime d'assurance-chômage, pour atteindre 93 p. 100 de la rémunération pendant une période pouvant atteindre 17 semaines.

LES FEMMES DANS LES FORCES CANADIENNES

Les femmes représentent 9,6 p. 100 des Forces armées canadiennes, l'un des niveaux de participation les plus élevés au monde.

Égalité des chances

En mars 1986, en réponse aux recommandations formulées par le **Sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité**, le gouvernement a fait part de son engagement à étendre le rôle des femmes dans les Forces canadiennes en leur assurant la possibilité de se porter candidates à tous les métiers et toutes les professions, compte tenu de la nécessité pour les Forces armées de s'acquitter efficacement de leur mission dans l'intérêt de la sécurité nationale.

À cette fin, le ministre de la Défense nationale a annoncé en février 1987 une politique révisée sur le rôle des femmes dans les Forces canadiennes, politique fondée sur le principe que les femmes ont droit à l'égalité des chances dans l'armée. Toutes les restrictions ont été levées relativement à l'emploi des femmes au sein du Commandement aérien et des unités de soutien de combat et de soutien logistique du Commandement maritime et de la Force mobile. Suite à l'entrée en vigueur de cette politique, les femmes ont commencé à être affectées au ravitaillement des navires, en 1987, et à des bataillons de services, des ambulances de campagne et des pelotons de police militaire en 1988. Les deux premières femmes pilotes à avoir été choisies pour suivre une formation de pilote d'avion de chasse ont commencé leurs cours en mai 1988.

Essais de combat

Les seuls secteurs des Forces canadiennes qui demeurent encore fermés aux femmes sont les professions et les unités qui sont liées directement au combat. Le bureau **Emploi des femmes — Postes liés au combat** a été mis sur pied afin de planifier et d'effectuer des essais où les femmes exécuteraient des fonctions de combat, et d'évaluer l'efficacité des opérations des unités de combat employant des hommes et des femmes. Le recrutement et l'entraînement des femmes pour les essais de combat naval, la transmission des messages, l'infanterie et l'artillerie ont déjà commencé. Les véritables essais débuteront en 1989. Par la suite, les essais s'effectueront dans les autres unités de combat de l'armée.

Pour encourager les femmes à considérer des emplois non-traditionnels dans les Forces canadiennes, une campagne de recrutement a été conçue et plus de personnel féminin a été employé aux bureaux de recrutement.

Photothèque — ASC

Services aux anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants est responsable de procurer une vaste gamme de services aux anciens combattants canadiens, hommes ou femmes. Le ministère évalue actuellement la possibilité d'identifier la population féminine des anciens combattants et de mener une enquête pour mieux déterminer leurs particularités démographiques et leurs besoins en matière de santé.

FORMATION

La formation et le perfectionnement sont des éléments importants dans la quête d'égalité pour les femmes sur le marché du travail. Outre qu'ils donnent aux femmes la possibilité d'améliorer et d'élargir leurs perspectives d'emploi, ces éléments peuvent également les aider à s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution des structures industrielles et des perspectives du marché. Par le passé, les femmes avaient tendance à acquérir une formation dans les métiers traditionnels qui étaient les plus mal rémunérés et les plus menacés par les changements technologiques. La formation se dispensait souvent en vase clos plutôt qu'en fonction des possibilités d'emploi.

Planification de l'emploi

En 1985, le gouvernement fédéral lançait la **Planification de l'emploi**. Cette initiative globale d'adaptation au marché du travail vise à venir en aide aux Canadiens et Canadiennes qui en ont le plus besoin. L'accent y est mis sur l'individu — sur la formation et l'expérience professionnelle dont chacun a besoin pour obtenir ou conserver un emploi. Les programmes de la Planification de l'emploi visent à résoudre les problèmes d'emploi suivants qui font obstacle à l'intégration dans la population active :

- le chômage de longue durée;
- les femmes et les jeunes qui éprouvent de la difficulté à entrer sur le marché du travail et qui ont besoin d'une aide temporaire;
- les travailleurs et travailleuses qui sont menacés par les changements technologiques et qui ont besoin d'aide pour se recycler;
- les collectivités non métropolitaines qui ont besoin d'un appui d'ensemble au développement pour retrouver leur viabilité; et
- les travailleurs et travailleuses qui ont besoin de formation professionnelle dans des professions où il y a pénurie de main-d'oeuvre.

Ces besoins sous-tendent cinq programmes de la Planification de l'emploi : Développement de l'emploi, Intégration professionnelle, Acquisition de compétences, Développement des collectivités et Pénuries de main-d'oeuvre. La vaste gamme d'options prévues par ces programmes offre aux agents et agentes de la Planification de l'emploi un ensemble large et flexible d'outils pour trouver des solutions personnelles aux problèmes que chacun rencontre sur le marché du travail. Le sixième programme, l'Aide à l'innovation, a pour objet de trouver et de mettre à l'essai de nouvelles façons d'aborder les problèmes liés à l'emploi.

En raison des obstacles particuliers auxquels ils doivent faire face dans le domaine de l'emploi, quatre groupes précis de Canadiens et Canadiennes — les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles — sont désignés comme étant des groupes cibles de la Planification de l'emploi, et ce, de manière à assurer leur juste représentation dans les programmes connexes. L'objectif national de participation des femmes aux programmes de la Planification de l'emploi a été atteint ou dépassé dans presque tous les programmes. En juin 1987, les critères d'admissibilité prévus par la Planification de l'emploi ont été modifiés de manière à faciliter l'accès à la formation pour les femmes autochtones et les femmes immigrantes.

Allocations de formation

En même temps qu'était instaurée la Planification de l'emploi, on améliorait les allocations aux stagiaires — ce qui est particulièrement avantageux pour les femmes stagiaires. Le montant des allocations de formation s'est accru et l'admissibilité à ces allocations a été étendue aux stagiaires à temps partiel. En septembre 1985, des déductions pour personnes à charge étaient accordées aux stagiaires chargés de prendre soin d'un enfant ou d'une personne handicapée. Sont aussi offertes des allocations supplémentaires pour contribuer à payer les frais de déplacement et les dépenses liées aux séjours hors du foyer.

Secrétariat d'État du Canada

Bénéficiaires de l'aide sociale

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé, en septembre 1985, une entente visant à accroître l'aptitude au travail des bénéficiaires de l'aide sociale, dont bon nombre sont des femmes, en les incitant à participer davantage aux programmes de la Planification de l'emploi et aux programmes provinciaux similaires. Dans le cadre de chaque entente bilatérale, des objectifs sont fixés quant à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale à la Planification de l'emploi. En outre, les fonds que les provinces affecteraient autrement à l'aide sociale sont consacrés à l'élargissement des programmes d'emploi destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les ententes bilatérales prévoient en outre que les bénéficiaires de l'aide sociale soient au moins en aussi bonne situation financière et autre lorsqu'ils participent à des programmes d'emploi et de formation que lorsqu'ils touchent des prestations d'aide sociale.

Stratégie de la main-d'oeuvre

En novembre 1985, les premiers ministres du Canada ont jeté les bases d'une approche coordonnée relativement à l'égalité des femmes sur le marché du travail en adoptant une stratégie intergouvernementale de la main-d'oeuvre féminine. Dans une première étape, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont été chargés d'élaborer une stratégie en vue d'enrayer les difficultés que rencontrent les femmes qui désirent acquérir de nouvelles compétences. Ils ont traité de la formation et du perfectionnement au sens le plus large. Des mesures concrètes destinées à assurer l'égalité des femmes en matière d'éducation et de formation ont été élaborées et ont obtenu l'approbation des premiers ministres à leur conférence annuelle de 1986. Des rapports d'étape sur la mise en oeuvre des mesures en question ont été présentés aux premiers ministres en novembre 1987, et d'autres rapports seront présentés à la prochaine conférence des premiers ministres.

Industrie Sciences et Technologie Canada

Apprentissage

En 1986, on a entrepris une étude fédérale-provinciale-territoriale des politiques et des programmes canadiens d'apprentissage. Le gouvernement fédéral consacre près de 160 millions de dollars par année aux programmes d'apprentissage dans le cadre d'ententes négociées avec les provinces et les territoires. Parmi les sujets à examiner figuraient les mesures à prendre éventuellement pour accroître la représentation des femmes dans les métiers assortis d'un apprentissage. C'est en novembre 1987 que l'étude a été parachevée et qu'un résumé a été remis aux gouvernements. Le gouvernement fédéral travaille actuellement, de concert avec les provinces et les territoires, à la mise au point de plans d'équité relativement aux programmes d'apprentissage, à partir des résultats de l'étude et de consultations complémentaires avec le monde des affaires et les syndicats.

JUSTICE SOCIALE

La justice sociale touche tout un éventail de questions essentielles au traitement juste et équitable des femmes dans toutes les sphères de la société. La qualité de vie dont jouissent les femmes dépend en grande partie de la justice sociale, qui seule peut leur permettre de bénéficier de toute la gamme des possibilités susceptibles de les intéresser.

Photothèque — ASC

DROITS À L'ÉGALITÉ

Les femmes ont joué un rôle clé dans les efforts en vue de faire inscrire les droits à l'égalité dans la Constitution du Canada en 1982. Ces droits, énoncés à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et entrés en vigueur en avril 1985, garantissent l'égalité de tous les Canadiens et Canadiennes devant la loi et leur droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination fondée sur divers motifs, notamment le sexe.

Une loi adoptée en juin 1985 a rendu une cinquantaine de textes législatifs fédéraux conformes aux dispositions de la *Charte* relatives à l'égalité. Afin de contribuer à clarifier et à renforcer les droits à l'égalité, le gouvernement fédéral a annoncé, en septembre 1985, l'affectation de 9 millions de dollars de plus au **Programme de contestation judiciaire**, pour permettre le financement de causes touchant les droits à l'égalité en vertu de la *Charte*.

D'autre part, le **Comité parlementaire sur les droits à l'égalité** a reçu pour mission de sonder les Canadiennes et les Canadiens sur l'application de ces droits. En octobre 1985, le Comité a publié un rapport quasi-exhaustif contenant 85 recommandations.

Dans sa réponse au rapport du Comité, en mars 1986, le gouvernement fédéral a proposé diverses mesures destinées à confirmer et à renforcer les droits des femmes à l'égalité au Canada. Ainsi, il s'est engagé à élargir le rôle des femmes dans les Forces canadiennes, à accroître le nombre de femmes nommées à la magistrature, aux commissions et aux conseils fédéraux et à affecter des ressources additionnelles aux efforts en vue de faire appliquer le principe de la rémunération égale pour des fonctions équivalentes dans les secteurs d'activité assujettis à un règlement fédéral. (Ces sujets sont examinés en détail ailleurs dans le rapport.) Le gouvernement a par ailleurs promis de réviser en profondeur la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le processus, qui s'est enclenché en 1986 par des consultations auprès de groupes et de personnes des milieux les plus divers, se poursuit. Le rapport annonçait également l'intention du gouvernement de prendre des mesures en vue d'assurer l'emploi d'un langage non sexiste dans les lois fédérales. Aussi, des lignes directrices concernant l'utilisation de termes non sexistes dans la rédaction des lois ont été mises en place.

En juin 1987, les premiers ministres du Canada ont approuvé l'Accord du lac Meech, modifiant ainsi certaines des dispositions de la Constitution. L'Accord confirme et renforce les droits fondamentaux énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

LA FEMME ET LE DROIT

Si les lois relatives à l'égalité contribuent pour beaucoup à l'instauration de l'égalité des chances dans notre société, il faut également tenir compte de l'incidence d'autres lois sur la vie des femmes si nous voulons édifier une société véritablement équitable. Il ne saurait y avoir justice et équité lorsqu'une loi n'a pas la même incidence sur chacun, lorsqu'elle nuit à certaines personnes ou à certains groupes ou qu'elle prive une personne ou un groupe de la protection et du bénéfice de la loi.

Loi sur le divorce/pension alimentaire

Les dispositions en matière de divorce ont été modifiées en profondeur par suite de l'adoption d'une nouvelle loi en janvier 1986. Celle-ci prévoit notamment des droits d'accès améliorés pour les parents n'ayant pas la garde de leurs enfants de même que des critères plus détaillés pour l'établissement des ordonnances alimentaires. La *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* a été adoptée en même temps. Une partie de la *Loi*, en vigueur depuis novembre 1987, permet la communication de renseignements contenus dans les banques de données fédérales pour faciliter la recherche des enfants enlevés ou des conjoints ayant manqué aux ordonnances alimentaires. La seconde partie, qui est entrée en vigueur en mai 1988, permet la saisie-arrêt des paiements fédéraux pour l'exécution d'ordonnances alimentaires ou d'ententes familiales.

Afin d'aider les provinces, auxquelles la Constitution confère la responsabilité de faire exécuter les ordonnances alimentaires, le gouvernement fédéral a affecté un million de dollars à la mise sur pied, au niveau provincial, de systèmes automatiques pour l'exécution des ordonnances familiales.

Droit de la famille

Un groupe de travail fédéral-provincial sur le droit de la famille a été chargé de coordonner les travaux relatifs à divers dossiers qui intéressent à la fois le gouvernement fédéral et les provinces, notamment l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde.

De plus, un certain nombre d'évaluations et d'études ont été entreprises par le gouvernement fédéral dans les domaines du droit de la famille comme la médiation, l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde et les décisions en matière de pensions alimentaires et de garde des enfants. Les résultats d'une enquête internationale sur les ordonnances alimentaires dont bénéficient les familles monoparentales en droit public et privé ont été publiés en juin 1986. En avril 1988 prenait fin une étude de deux

ans sur l'efficacité des services de médiation familiale rattachés à une cour de justice. Un programme de recherche à long terme sur certains aspects du droit de la famille a été mis en chantier; la date d'achèvement prévue est mars 1989.

Les groupements de Canadiennes ont mené des activités de recherche, d'information du public et de revendication dans le domaine du droit de la famille. Le gouvernement fédéral appuie les activités admissibles entreprises par les groupements féminins aux niveaux national, régional et local.

Droit criminel

Les préoccupations féminines sont prises en compte dans le cadre de la réforme en cours du droit criminel. Les groupements de femmes ont en effet été consultés à plusieurs égards. Une perspective féministe du droit criminel, commandée par Condition féminine Canada, a été publiée en avril 1986 dans le contexte de la réforme du droit criminel, en vue d'alimenter le débat et de stimuler la recherche sur le traitement des femmes en droit criminel.

Éducation des juges

Compte tenu de la nécessité pour les juges de tenir compte des questions d'égalité et de prendre conscience du problème du sexisme dans les décisions judiciaires, le gouvernement fédéral a joué un rôle clé dans la création du **Centre canadien de la magistrature**, en 1987. Ce centre d'éducation des juges est financé en partie par le gouvernement fédéral et administré par un conseil que préside le juge en chef de la Cour suprême.

Aide juridique

Autre dossier de première importance pour les femmes : l'aide juridique. Les femmes comptent beaucoup sur l'aide juridique dans les causes civiles, en particulier dans les affaires intéressant le droit de la famille. Le gouvernement fédéral, se proposant de réaliser un programme intégré d'aide juridique au civil et au criminel, a amorcé des consultations interministérielles en vue d'élaborer des options pour un accord de partage des frais qui permettrait de transférer l'administration de l'aide juridique en matière civile du **Régime d'assistance publique du Canada** au ministère de la Justice. Une stratégie a été élaborée et des consultations avec les provinces sont prévues.

Femmes ayant des démêlés avec la justice

Depuis 1984, l'initiative du gouvernement concernant les **Femmes ayant des démêlés avec la justice** a favorisé des projets communautaires pour les délinquantes et pour les femmes qui sont susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice. Ce programme d'une durée de quatre ans était administré par le Solliciteur général. Quarante-quatre projets ont été mis sur pied, y compris de la recherche, des services, des activités de développement et éducationnelles ainsi qu'une Conférence sur les femmes ayant des démêlés avec la justice, en 1986.

Suite à la clarification des mandats du Solliciteur général et du ministère de la Justice en 1987, c'est maintenant Justice Canada qui a la responsabilité première du dossier des femmes dans le système de justice criminelle, y compris plusieurs des aspects qui étaient auparavant couverts par l'initiative des Femmes ayant des démêlés avec la justice. Le Solliciteur général évalue actuellement son rôle futur relativement aux questions féminines dans les services correctionnels, principalement en ce qui concerne les sanctions communautaires en dehors d'un milieu carcéral. Par le biais d'un **groupe de travail sur les délinquants**, les Services correctionnels du Canada élaborent une politique d'ensemble et un plan stratégique en ce qui concerne les femmes délinquantes.

La Commission nationale des libérations conditionnelles examine actuellement ses lignes de conduite pour veiller à ce qu'elles tiennent compte des besoins des délinquantes. De plus, un groupe de travail examine les besoins particuliers des délinquantes autochtones en vue de déterminer les meilleurs moyens d'assurer en toute équité la mise en liberté sans problème de ces délinquantes.

LA VIOLENCE FAMILIALE

La violence familiale est un problème d'importance nationale qui touche des Canadiennes et des Canadiens de toutes les couches socio-économiques. On estime qu'une Canadienne sur dix est battue par son conjoint. Le public est de plus en plus conscient du problème de la violence et de la négligence dont sont victimes les personnes âgées. Par ailleurs, les enfants sont très exposés à souffrir de violence et d'exploitation sexuelles.

Initiatives en matière de violence familiale

En juin 1988, le gouvernement fédéral a annoncé l'affectation de nouveaux crédits de l'ordre de 40 millions de dollars sur quatre ans à la lutte contre la violence dans la famille.

La majeure partie des crédits, soit 22,2 millions de dollars, sera affectée à la création, de concert avec les provinces, de 500 logements d'urgence à court terme. Ces logements viendront s'ajouter aux 1 400 dont la création a été financée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Des discussions sont en cours avec les provinces au sujet du financement de maisons de transition.

Les initiatives annoncées en juin 1988 comprennent également quatre millions de dollars réservés aux communautés indiennes et inuites pour les activités locales menées par les bandes et visant à remédier au problème de la violence familiale. Un **comité consultatif sur la violence familiale**, composé principalement d'Indiens et d'Inuit, a été formé pour conseiller les ministères des Affaires indiennes et du Nord et Santé nationale et Bien-être social sur les priorités de programmes et de financement de ces projets communautaires.

Une somme additionnelle de 3,28 millions de dollars a été affectée aux programmes de subventions et de contributions destinés à permettre aux groupements de femmes et à d'autres organisations volontaires de promouvoir la recherche, les activités d'extension et la sensibilisation du public en ce qui a trait à la violence faite aux femmes, la priorité étant accordée aux femmes immigrantes et membres des minorités visibles, aux handicapées, aux femmes âgées, aux femmes autochtones et aux femmes des zones rurales et isolées.

Au cours des quatre prochaines années, des fonds seront aussi consacrés aux activités novatrices liées à la police et à la prévention du crime et visant à empêcher la violence familiale. On s'appliquera à rechercher et à mettre à l'essai des méthodes efficaces d'intervention policière en vue de prévenir la violence familiale. L'élaboration des politiques continuera d'être axée sur les règles de conduite des services de police relativement aux inculpations et à leur application de concert avec les politiques et les programmes d'aide aux victimes de violence familiale. Les programmes de traitement pour les contrevenants feront aussi partie du programme accru pour les quatre prochaines années.

Les autres activités en matière de violence familiale comprennent la recherche, l'évaluation et l'information du public ayant trait à des questions telles que les répercussions de la négligence sur la santé des vieillards et les divers moyens que les services sociaux et de santé peuvent utiliser pour lutter contre la violence familiale. Une conférence nationale sur la violence familiale est prévue pour juin 1989.

Photothèque — ASC

La plaque tournante des initiatives fédérales en matière de violence familiale est la **Division de la prévention de la violence familiale** de Santé et Bien-être social Canada, créée en 1986. À l'initiative de la Division, le gouvernement fédéral a amorcé des pourparlers avec les provinces et les territoires en vue de l'élaboration d'une approche nationale à long terme cohérente du problème de la violence en milieu familial.

Violence sexuelle contre les enfants

En janvier 1988 entrait en vigueur une nouvelle loi fédérale visant à remédier au problème de la violence et de l'exploitation sexuelles dont des enfants sont victimes. La loi a pour objet de mieux protéger les victimes, d'améliorer les méthodes d'enquête et de poursuite et de rendre les peines plus conformes à la gravité du crime. Le gouvernement fédéral a pris plusieurs initiatives en vue de favoriser l'application de la loi : financement de projets-pilotes, plan de recherche pour la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la loi et campagne de sensibilisation du public. Un **conseiller spécial sur l'exploitation sexuelle des enfants** a été chargé en août 1987 de la mission de faire des recommandations au ministre de la

Santé nationale et du Bien-être social sur le rôle à long terme du gouvernement fédéral, après consultation des provinces, des territoires, des spécialistes et des organisations non gouvernementales.

LA GARDE DES ENFANTS

Les familles canadiennes ont changé au fur et à mesure que le rôle des femmes dans la société a évolué. En 1968, près des deux tiers des familles étaient formées d'un mari soutien de famille et d'une femme au foyer, avec ou sans enfants. De nos jours, moins d'une famille sur six correspond à ce modèle. En fait, 62 p. 100 des mères canadiennes ayant des enfants de moins de 16 ans font partie de la population active, y compris 61 p. 100 des mères d'enfants de six ans ou moins.

Comité parlementaire sur la garde des enfants

La géographie, la situation financière, la condition sociale et les valeurs et croyances personnelles sont autant de facteurs qui déterminent le caractère unique de chaque femme et chaque famille et qui compliquent la tâche des gouvernements quand vient le temps d'élaborer une politique en matière de garde des enfants. En novembre 1985, le gouvernement fédéral a chargé un **Comité spécial sur la garde des enfants** de sonder l'opinion publique sur la question. S'appuyant sur les études qui accompagnaient le rapport de mars 1986 du **Groupe d'étude sur la garde des enfants**, le Comité spécial a déposé son propre rapport, *Des obligations partagées*, en mars 1987, après avoir tenu des audiences publiques dans tout le pays.

Stratégie nationale sur la garde des enfants

Les constatations du Comité spécial et l'examen des dispositions pour le financement de la garde des enfants qui a été réalisé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux, incluant les ministres responsables de la condition féminine, ont entraîné l'annonce de la **Stratégie nationale sur la garde des enfants** en décembre 1987. En vertu de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engage à fournir d'ici sept ans les principaux éléments qui aideront à répondre aux besoins des familles canadiennes en matière de services de garde des enfants.

La stratégie comporte trois volets :

Premièrement, la Stratégie prévoit un nouvel accord de partage des frais avec les provinces, afin de créer et maintenir 200 000 nouvelles places de qualité dans les garderies au Canada. Le gouvernement fédéral a affecté près de quatre milliards de dollars à cette

Santé et Bien-être social Canada

initiative. En vertu de cette entente, au cours des sept premières années, la contribution du gouvernement fédéral représentera 75 p. 100 de la contribution provinciale en dépenses d'immobilisation pour la création d'espaces en garderie sans but lucratif et 50 p. 100 de la contribution provinciale pour les frais de fonctionnement des garderies commerciales et sans but lucratif. Il versera en outre des crédits supplémentaires aux provinces et territoires dont le système est le moins développé afin de leur permettre d'atteindre les normes nationales en matière de financement de la garde des enfants.

Dans le cadre du deuxième volet de la Stratégie, 2,3 milliards de dollars en aide fiscale accrue seront versés aux familles ayant des enfants en bas âge. Deux mesures sont prévues à cette fin. Pour les parents qui ont des reçus de frais de garde, la **déduction actuelle pour frais de garde d'enfant** a été doublée, passant de 2 000 à 4 000 $ pour chaque enfant de moins de six ans et pour les enfants ayant des besoins spéciaux. De plus, la limite de 8 000 $ par famille a été supprimée. Dans le cas des parents qui n'ont pas de reçu de frais de garde ou qui ne font pas garder leurs enfants, les familles admissibles pourront toucher un nouveau supplément de 200 $ au **crédit d'impôt remboursable** pour enfant pour chaque enfant âgé de six ans ou moins, le crédit maximum étant porté à 759 $ en 1989.

Le troisième et dernier volet de la Stratégie est la **Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants**, créée dans le but d'encourager l'innovation en matière de services de garde d'enfants. Le budget de la Caisse s'élèvera à 100 millions de dollars sur sept ans. La priorité sera accordée aux projets qui ont trait à des questions comme les services de garde pour les parents qui travaillent par poste ou à temps partiel; l'intégration ou la réintégration du marché du travail; les programmes « bon départ » pour les enfants ayant des besoins spéciaux; et la mise sur pied de services sans but lucratif au niveau des quartiers.

Santé et Bien-être social Canada

D'autre part, une somme de 60 millions de dollars a été affectée à un nouveau programme pour la garde des enfants indiens. Il s'agira de déterminer les besoins des Indiens des réserves, de former les préposés à la garde et d'assurer leur perfectionnement ainsi que de construire et de faire fonctionner des garderies agréées dans les communautés indiennes.

En tant qu'employeur, le gouvernement fédéral a fourni des locaux et des crédits d'aménagement pour la création de garderies-pilotes dans cinq immeubles fédéraux. La Stratégie prévoit que soit envisagée la possibilité de créer un nombre important de nouvelles garderies dans d'autres immeubles fédéraux afin de répondre aux besoins des fonctionnaires et d'autres parents qui habitent ou qui travaillent à proximité de ces installations.

Recherche

Compte tenu du besoin pour le gouvernement de disposer de renseignements complets et à jour pour poursuivre les discussions et l'élaboration des politiques en matière de garde des enfants, Statistique Canada a prévu une enquête sur le sujet ainsi que la publication d'un dossier statistique.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

La féminisation de la pauvreté est devenue une tendance inquiétante au Canada. En dépit de la croissance soutenue de l'économie nationale, près de 18 p. 100 des Canadiennes vivent dans la pauvreté, notamment un grand nombre de mères sans conjoint et de femmes âgées ou veuves.

Mesures fiscales

Bon nombre de mesures fiscales fédérales ont aidé les Canadiens et Canadiennes à faible revenu, dont la majorité sont des femmes. Le **crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente** a été établi en 1986 et les limites admissibles ont été augmentées en 1988. Le montant de la **déduction pour handicapés** a été amélioré et la définition concernant les handicapés a été élargie. Étant donné que les femmes représentent 60 p. 100 de la population handicapée, cette mesure sera particulièrement profitable pour elles. Dans la réforme fiscale de 1987, l'exemption de marié(e) a été convertie en crédit d'impôt. Le **crédit d'impôt remboursable pour enfant** est passé de 384 à 559 $ par enfant en 1988 et est versé par anticipation aux familles admissibles. La **Stratégie nationale sur la garde des enfants**, dont il est question ailleurs dans le présent document, fournit un supplément au crédit d'impôt pour enfant de 100 $ en 1988 et de 200 $ dans les années ultérieures pour chaque enfant de six ans ou moins, une mesure profitable aux parents qui n'ont pas de reçus pour les frais de garderie ou qui ont choisi de prendre soin de leurs enfants dans leur propre foyer.

Assistance sociale

En vertu des ententes avec les provinces et les territoires dans le cadre du **Régime d'assistance publique du Canada**, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des coûts encourus par les provinces, les territoires et les municipalités pour procurer de l'assistance sociale et des services aux personnes dans le besoin ou susceptibles de le devenir.

Conformément à un engagement fédéral-provincial pris en septembre 1985, le gouvernement fédéral s'est entendu avec les provinces et les territoires du Nord-Ouest pour que les assistés sociaux soient encouragés à participer aux programmes de la **Planification de l'emploi** ainsi qu'aux programmes d'emploi provinciaux. Par suite des accords avec les provinces, les lignes directrices du Régime d'assistance publique du Canada sur les gains exempts ont été modifiées de manière à éliminer certaines mesures pouvant dissuader les bénéficiaires de l'aide sociale de se trouver un emploi. Les parents sans conjoint — dont 82 p. 100 sont des femmes — ont reçu une attention spéciale suite à cette initiative dans la plupart des provinces. Les rapports indiquent que les objectifs de participation ont été atteints ou dépassés dans la plupart des régions.

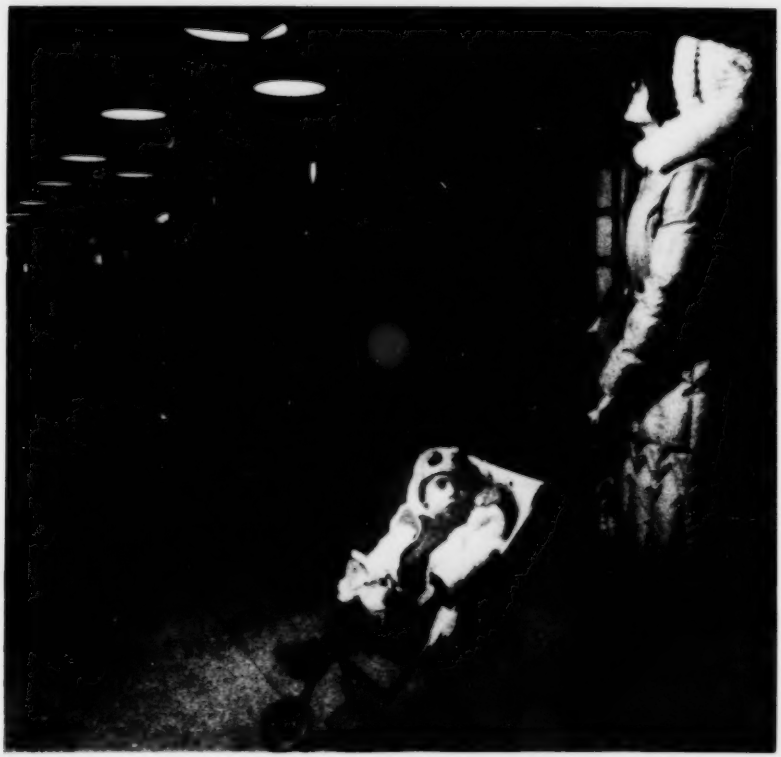

Photothèque — ASC

Logement

Une nouvelle politique fédérale en matière de logement mise sur pied en 1986 a permis de mieux répondre aux besoins les plus pressants. Le gouvernement fédéral subventionne actuellement plus de 500 000 logements dans l'ensemble du Canada au coût de 1,5 milliard de dollars par année. Les femmes sont les principales bénéficiaires des modifications apportées à la politique fédérale du logement, car elles constituent la majorité des personnes ayant un besoin impérieux de logement (celles qui doivent débourser plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger).

La nouvelle politique fédérale du logement a également prévu la mise sur pied du **Programme de titres hypothécaires** afin d'inciter les prêteurs sur hypothèques à consentir plus facilement des hypothèques à taux d'intérêt fixe et d'une plus longue durée. Aux termes du programme, le gouvernement fédéral garantit le paiement, dans les délais prévus, des intérêts et du capital sur les titres hypothécaires garantis par un fonds commun d'hypothèques assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Les modifications apportées en 1987 au **Programme d'assurance-hypothécaire** de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont facilité l'accès à la propriété en confirmant le droit à l'égalité d'accès au financement hypothécaire et en diminuant le montant des versements. En 1987 également, la proportion des logements subventionnés dans les projets coopératifs d'habitation fédéraux est passée de 30 à 50 p. 100.

Des négociations sont en cours entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'assurer une meilleure utilisation du budget du logement social en appliquant les programmes de logements uniquement aux logements permanents. Les abris temporaires, de même que les prestations d'assistance sociale, seront couverts par le Régime d'assistance publique du Canada.

Subventions nationales au bien-être social

Dans le contexte de l'examen en cours des priorités et des critères de financement du **Programme de subventions nationales au bien-être social**, il est tenu compte comme il se doit des préoccupations féminines. Des rapports étroits sont maintenus entre le Programme et les provinces et territoires en vue d'assurer le partage de l'information sur des mesures novatrices susceptibles de promouvoir de saines pratiques en matière de service social.

Autres mesures

On trouvera ailleurs dans ce document une description des autres initiatives prises par le gouvernement fédéral en faveur des femmes à faible revenu, qu'il s'agisse de l'adoption d'une loi et de programmes pour l'exécution des ordonnances alimentaires, de l'élargissement de l'admissibilité à **l'allocation au conjoint** et d'autres réformes des pensions, ou de la décision d'inclure les femmes défavorisées au plan de l'emploi parmi les groupes-cibles des programmes de la Planification de l'emploi.

LA SANTÉ

Outre qu'elles s'occupent activement de leurs propres soins de santé, les Canadiennes en sont aussi les principales fournisseuses, officielles et officieuses, pour autrui. Ces quatre dernières années, Santé et Bien-être Canada a poursuivi ses activités et ses programmes, prenant en outre de nouvelles mesures pour assurer la promotion et la préservation de la santé des Canadiennes et de leur famille. Ces activités sont notamment les suivantes : attention accrue à l'égard des besoins, des risques et des tâches des femmes en matière de santé physique et mentale pour l'exercice de leurs fonctions professionnelles et de reproduction; surveillance des médicaments et des instruments médicaux; prise en considération des préoccupations des femmes ayant des besoins spéciaux, telles

Photothèque — ASC

que les femmes autochtones, les immigrantes et les femmes membres de minorités visibles; subventions et contributions aux groupements de femmes et autres organismes bénévoles de l'ensemble du Canada; et, financement de travaux de recherche et de projets pilotes.

Les initiatives de Santé et Bien-être Canada à cet égard sont guidées par le **Plan d'action 1985-1990** qui, fondé sur les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, comprend environ 100 initiatives destinées à répondre aux préoccupations des femmes concernant les services de santé, la promotion et la protection de la santé, la sécurité du revenu, les services sociaux, ainsi que la condition physique et le sport amateur. Sert aussi de guide, **La santé pour tous : Plan d'ensemble pour la promotion de la santé**, qui accorde une attention spéciale aux femmes, aux enfants et aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans un programme qui a commencé à redéfinir les dimensions de la politique canadienne de la santé comme élément central du bien-être national.

Symposium national sur la santé

Santé et Bien-être Canada a parrainé un important symposium national intitulé « Les profils changeants de la santé et de la maladie chez la femme canadienne ». Tenu en avril 1988, il a réuni des représentants des organisations féminines nationales, des pouvoirs publics, des milieux universitaires et de recherche ainsi que divers groupes et personnes qui s'intéressent au dossier de la santé des femmes. Violence familiale, hygiène de la reproduction, santé mentale, maladies chroniques et handicaps, priorités en matière de recherche et de développement — ce sont là quelques-unes des questions abordées. Les résultats d'une enquête auprès des informatrices clés sur les enjeux et les priorités dans le domaine de la santé des Canadiennes — enquête commandée par le gouvernement fédéral — ont été examinés lors du symposium. Le rapport d'enquête définit les principaux problèmes de santé des femmes, décrit les facteurs qui entrent en jeu et propose des changements. Les résultats seront pris en compte dans l'exécution par le gouvernement fédéral du plan La santé pour tous.

Santé mentale

En ce qui concerne la santé mentale, le gouvernement fédéral ainsi que les provinces et les territoires font partie d'un comité consultatif créé en août 1986 dans le but d'examiner des questions telles que les services psychiatriques offerts par les hôpitaux, les

programmes de partage des frais de services de santé mentale et la recherche statistique sur les maladies mentales. Un sous-comité a été chargé d'évaluer l'utilité des données disponibles du point de vue des services de santé mentale et de déterminer les priorités en matière de recherche.

Abus de substances

Les femmes sont l'un des trois groupes-cibles visés par le nouveau programme fédéral-provincial de désintoxication et de réadaptation annoncé en mars 1988. Elles constituent également un groupe prioritaire du programme fédéral anti-tabac. Parmi les activités menées dans ce domaine, mentionnons la tenue d'un séminaire national sur les femmes et le tabac en mars 1988 et la production d'un guide et de trois films sur le sujet. La *Loi réglementant les produits du tabac*, adoptée en juillet 1988, interdit toutes les activités de promotion et de publicité liées au tabac et autorise l'inscription bien en vue sur ces produits d'avertissements concernant les risques d'usage.

Hygiène et sécurité au travail

Le gouvernement fédéral s'intéresse de près à l'inventoriage des dangers pour la santé des travailleurs et travailleuses et à la promotion de l'hygiène et de la sécurité au travail. Une loi fédérale entrée en vigueur en octobre 1988 prévoit la mise sur pied d'un système d'information sur les matières dangereuses au travail. Le gouvernement fédéral est également à élaborer des modèles de programmes reposant sur le recensement des risques professionnels et tenant compte des besoins et des préférences des employés. Ces modèles seront mis à la disposition des entreprises, petites et grandes. Une bibliographie annotée sur les dangers pour la travailleuse enceinte est parue à l'été de 1988.

Femmes autochtones

Le gouvernement fédéral appuie directement des programmes axés sur les besoins et les préoccupations des Indiennes des réserves en matière de santé et fait en sorte que les Indiens et les Inuit du Canada aient accès à des soins de santé complets. Parmi les initiatives prises récemment afin de promouvoir la santé des femmes autochtones et de leur famille, mentionnons le repérage et l'évaluation des risques et des besoins en matière de santé par la participation des femmes autochtones à la vie de la collectivité et la mise au point d'outils de dépistage du risque ainsi que d'autres méthodes d'instauration ou d'amélioration des programmes dans les domaines suivants : santé en général, nutrition, compétences parentales, éducation sexuelle, santé de la mère et des enfants,

violence familiale, santé mentale, alcoolisme et toxicomanie, médecine du travail et hygiène du milieu. Les répercussions que peut avoir sur les femmes le transfert du contrôle des services de santé aux collectivités autochtones font également l'objet d'une surveillance.

Photothèque — ASC

Femmes âgées

Au chapitre des préoccupations des aînées en matière de santé, le gouvernement fédéral a publié, en 1988, des lignes directrices sur les services de santé mentale à l'intention des personnes âgées. Une table ronde sur la santé, le revenu et la pauvreté des femmes âgées s'est tenue en janvier 1988. Un séminaire sur les femmes dans une société vieillissante a été tenu en octobre 1988; il y a été question notamment de la santé et des services de santé.

Le gouvernement fédéral a annoncé, en février 1988, la **Stratégie relative aux aîné(e)s**, laquelle prévoit l'affectation de quatre millions de dollars à un programme de recherche sur les maladies de la vieillesse. On se penchera dans un premier temps sur deux problèmes répandus qui portent atteinte à l'autonomie des aînées, à savoir la maladie d'Alzheimer et les autres types de démence, ainsi que l'ostéoporose.

Autres dossiers relatifs à la santé

Parmi les autres dossiers du domaine de la santé auxquels s'intéresse le gouvernement fédéral, on peut signaler la surveillance et le contrôle de l'incidence des maladies transmises sexuellement et la publication d'un dépliant sur le sujet à l'intention des jeunes. Pour ce qui est de la santé prénatale et infantile, des lignes directrices nationales sur la nutrition prénatale ont été publiées en avril 1987, dans le cadre d'un projet fédéral-provincial. Le gouvernement fédéral continue d'analyser le lait maternel pour y détecter la présence de toxines et a mis au point des méthodes améliorées d'analyse de la composition nutritive des préparations lactées pour nourrissons. Un programme d'aide aux parents durant la période postnatale a également été élaboré et sera mis à la disposition des hôpitaux et des services d'hygiène publique. D'autre part, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont convenu de charger un groupe de travail formé de fonctionnaires pour examiner les questions relatives à la reproduction en mettant plus particulièrement l'accent sur les méthodes artificielles de procréation au cours de la première année.

PARTICIPATION ET ACCÈS

Lorsque les femmes n'ont pas la même chance que les hommes d'apporter leur participation et leur contribution, nous sommes tous perdants. Sur le plan économique, c'est un potentiel gâché et une productivité réduite. Sur le plan social, c'est un déni de justice, dont nous sommes tous responsables. Le Canada, en tant que nation, n'a pas les moyens d'absorber de tels coûts. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à négliger les compétences et les talents de la moitié de notre population.

Certaines catégories de femmes font face à des obstacles particulièrement difficiles à surmonter pour accéder à l'égalité des chances, comme les autochtones, les handicapées, les immigrantes et les membres des minorités visibles. Les femmes du troisième âge ont également des besoins et des préoccupations qui méritent notre attention.

LES FEMMES AUTOCHTONES

Les femmes représentent 51 p. 100 des Indiens inscrits d'ascendance simple, 49 p. 100 des Inuit et 50 p. 100 des Métis au Canada. Individuellement ou collectivement, les femmes autochtones ont accès à toute une gamme de programmes et de services du gouvernement fédéral.

Soutien fédéral

Le **Programme des femmes autochtones** du gouvernement fédéral dispense aux groupes et associations de femmes autochtones des appuis financiers pour mener des projets et activités qui suscitent et favorisent la participation des femmes autochtones à la société contemporaine.

Santé

Les **Services de santé des Indiens et des Inuit** assurent ou veillent à assurer des services de santé aux Indiens inscrits et aux Inuit. Dans ce domaine, on encourage de plus en plus la participation active des collectivités autochtones. Ainsi qu'il en est question ailleurs dans le présent document, le gouvernement fédéral appuie directement un certain nombre de programmes de santé destinés précisément aux femmes autochtones. De plus, le **Programme de carrières pour les Indiens et les Inuit dans le domaine de la santé** a réussi de façon remarquable à accroître la présence

des autochtones, et notamment des femmes, dans les professions de la santé. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral dispense non seulement des bourses d'études, mais également des fonds de développement aux établissements postsecondaires. La clientèle qui a profité de ce programme depuis sa création en 1984 se compose à 80 p. 100 de femmes autochtones.

Services en faveur de l'enfance et de la famille

À l'heure actuelle, environ un tiers des bandes indiennes administrent une gamme complète de services en faveur de l'enfance et de la famille par le truchement d'organismes établis dans les collectivités. Un certain nombre d'autres bandes seraient intéressées à se joindre au programme. Le gouvernement fédéral a entamé des consultations avec les bandes et les organisations indiennes d'une part et les gouvernements provinciaux d'autre part, dans l'espoir d'améliorer et d'augmenter les services en faveur des enfants et des familles.

Santé et Bien-être social Canada

Comme il en est question ailleurs dans ce document, les **Initiatives du gouvernement fédéral en matière de violence familiale**, annoncées en juin 1988, prévoient l'affectation d'un montant supplémentaire de 4 millions de dollars, sur quatre ans, au profit des projets locaux des Indiens et des Inuit qui visent à contrer la violence à l'égard des enfants, des femmes et des personnes âgées. De plus, dans la **Stratégie nationale sur la garde des enfants**, 60 millions de dollars sont réservés à une nouvelle intervention, d'une durée de sept ans, en faveur de la garde des enfants chez les Indiens.

Mike Beedell

Développement économique

Les femmes autochtones contribuent d'une façon importante au développement économique de leurs collectivités. Afin de mieux mesurer l'incidence sur les femmes des programmes de développement économique en faveur des Indiennes, le gouvernement fédéral entend modifier sa banque de données relative aux entreprises des Indiens, de manière à y incorporer des renseignements ventilés par sexe sur la propriété et la création d'emplois. On compte également effectuer une étude sur la participation et l'accès des Indiennes aux programmes de développement économique et sur l'influence qu'elles y exercent.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont d'ailleurs commencé à élaborer des plans d'action pour favoriser l'intégration des femmes dans le développement économique, en consultation avec les groupements de femmes autochtones. Ces plans comprendront une évaluation des programmes de développement économique existants et des recommandations pour l'amélioration des services de soutien et pour un meilleur accès à la formation dans les domaines des affaires, de la gestion et du développement humain.

Droits des femmes autochtones

Les modifications à la *Loi sur les Indiens*, qui ont été adoptées en juin 1985, ont rétabli le statut et le droit d'appartenance à une bande pour les Indiennes qui avaient perdu ces privilèges par suite de leur mariage avec un non-Indien. Elles permettent aussi l'inscription de leurs enfants comme Indiens et, dans plusieurs cas, comme membre de la bande de leur mère. En septembre 1988, près de 50 000 personnes ont été inscrites comme Indiens et Indiennes en vertu de ces dispositions législatives.

L'égalité des femmes autochtones a été portée aux ordres du jour des conférences des premiers ministres sur les droits autochtones. Une modification constitutionnelle, découlant de l'Accord du lac Meech de juin 1987, garantira, une fois qu'elle aura été ratifiée par le Parlement et les assemblées législatives des provinces, l'égalité des sexes en ce qui concerne les droits ancestraux et les droits issus de traités.

Autonomie politique

Dans le cadre des négociations actuelles visant à ajouter les bases d'une autonomie politique pour la collectivité autochtone, des paramètres ont été mis en place afin d'assurer aux femmes autochtones des protections conformes à la *Charte des droits et libertés*. Le gouvernement fédéral a consenti à l'Association des femmes autochtones du Canada un financement qui a aidé celle-ci à organiser, en mars 1988, une conférence visant à recueillir des suggestions constructives sur les moyens d'assurer la participation des femmes dans les négociations touchant l'autonomie de la collectivité.

LES FEMMES HANDICAPÉES

Les femmes représentent 60 p. 100 des personnes handicapées au Canada. C'est le groupe de femmes qui fait sans doute face aux problèmes les plus complexes dans la société canadienne actuelle.

En 1987, le document intitulé *Relevons le défi* faisait partie de la réponse du gouvernement au rapport du **Comité permanent de la Chambre des communes sur la situation des personnes handicapées**. Le rapport résumait les plans d'action des ministères et organismes fédéraux en termes de programmes et de services d'intérêt

Photothèque — ASC

pour les personnes handicapées. Parmi les actions prises par le gouvernement fédéral pour améliorer le statut des personnes handicapées, certaines ont déjà été invoquées dans le présent document, notamment le fait de désigner les personnes handicapées comme groupe cible du **Programme fédéral d'équité en matière d'emploi** et de la **Planification de l'emploi** ainsi que l'élargissement des conditions entourant la **déduction fiscale pour invalidité**, en 1986.

Consultations

En collaboration avec les secteurs privé et bénévole, le gouvernement fédéral s'occupe de différentes façons des problèmes auxquels font face les femmes handicapées. En juin 1985, le gouvernement fédéral a parrainé le premier rassemblement national de femmes handicapées. Suite à cette rencontre, une organisation non gouvernementale nationale appelée DAWN Canada (*Disabled Women's Network Canada* ou Réseau des femmes handicapées du Canada), vouée à la cause des femmes handicapées, a été créée avec une aide financière du gouvernement fédéral au titre de son développement organisationnel. L'organisme reçoit une aide fédérale pour mener son travail dans divers domaines comme la violence faite aux femmes handicapées, l'équité en matière d'emploi, l'image des femmes handicapées dans les médias et les besoins des femmes handicapées en matière de garde des enfants.

Soutien fédéral

Le gouvernement fédéral assure également un appui à d'autres groupes de femmes handicapées oeuvrant au niveau régional, pour des projets qui favorisent l'avancement de ces femmes sur la voie de l'égalité. De plus, il appuie financièrement des **centres d'intégration communautaire** dans tout le Canada, respectant ainsi son engagement à augmenter les chances de vie autonome pour les personnes handicapées.

Recherche

Le **Programme de participation des personnes handicapées** du Secrétariat d'État a parrainé un colloque de chercheurs sur les femmes handicapées. DAWN Canada en assurera le suivi par une conférence nationale sur les questions qui préoccupent les femmes handicapées, en 1989-1990.

Ces dernières années, afin de mieux connaître la situation des femmes handicapées, le gouvernement fédéral a intensifié ses activités en matière de collecte et d'analyse des données les concernant. De nouveaux éléments reliés à l'invalidité ont ainsi été ajoutés aux questionnaires utilisés pour le Recensement de 1986 et pour

certaines enquêtes spéciales sur la santé. On prévoit également publier des statistiques ventilées par sexe sur le niveau de scolarité et la participation à la population active des personnes handicapées.

LES FEMMES IMMIGRANTES ET MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES

À leur arrivée au Canada, de nombreuses femmes immigrantes traversent une phase d'adaptation fort complexe; elles font face à une nouvelle langue, une nouvelle culture, une nouvelle société, de nouvelles attentes et de nouvelles structures familiales. De plus, celles qui appartiennent à des minorités visibles rencontrent souvent des obstacles particuliers qui les empêchent de participer de façon équitable à toutes les facettes de la société.

Consultations

En 1985, le gouvernement fédéral s'est lancé dans une démarche d'intégration sans précédent pour régler les problèmes de ces femmes. Une consultation nationale a réuni des représentantes de plus de 40 groupes de femmes immigrantes ou membres de minorités visibles et organismes ethnoculturels pour examiner un certain nombre de questions d'intérêt, notamment la formation linguistique et l'acquisition de compétences, l'équité en matière d'emploi, les services de santé et sociaux, les politiques d'immigration et le financement.

En novembre 1986, une conférence nationale de femmes immigrées et membres de minorités visibles a été tenue grâce à un appui important du gouvernement fédéral. S'y sont retrouvées des représentantes de quelque cent groupements. Cette rencontre a donné naissance à l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, qui agit maintenant en tant que porte-parole et défenseur de plus de 500 groupes. Le gouvernement fédéral lui a accordé un appui pour l'aider à établir son siège national et pour mener des activités de défense des droits dans les domaines qui préoccupent sa clientèle. Parmi les diverses priorités, une attention spéciale sera donnée à la formation linguistique et l'emploi, deux des questions qui retiennent actuellement l'attention de l'organisation.

Au chapitre des consultations, le gouvernement fédéral a également co-parrainé un atelier de travail national en février 1988 qui faisait la lumière sur les préoccupations des personnes âgées de minorités culturelles, y compris ceux et celles qui étaient déjà âgés au moment de l'immigration. En outre, le **Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés** a

Photo Features Ltd.

été mis sur pied pour étudier les problèmes de santé mentale chez les immigrants et les réfugiés, en accordant une attention particulière aux femmes. Suite aux audiences publiques tenues à travers le Canada pour obtenir des avis et des recommandations, le Groupe d'étude a complété son rapport, qu'il doit rendre public à l'hiver 1988-1989.

Soutien fédéral

Il existe plusieurs programmes fédéraux dont les groupe de femmes immigrantes et certains autres organismes peuvent se prévaloir pour exécuter des projets visant expressément les besoins des femmes immigrantes, comme les services d'installation, l'orientation et l'éducation, ainsi que la formation dans les domaines du leadership et de l'organisation. En septembre 1987, le gouvernement fédéral a instauré le **Programme de participation civique et communautaire** qui soutient financièrement les projets destinés à répondre aux besoins particuliers des Canadiens et Canadiennes de première génération. De plus, le gouvernement fédéral a encouragé les organisations ethnoculturelles nationales à faire en sorte que leurs conseils d'administration comprennent une bonne proportion de femmes et que leurs programmes répondent aussi bien aux besoins des femmes que des hommes de leurs communautés.

Formation linguistique

La formation linguistique compte parmi les principaux sujets de préoccupation des femmes immigrées. La formation linguistique en vue du marché du travail, financée par le gouvernement fédéral, accorde une priorité aux femmes immigrées qui désirent faire la transition entre le travail à la maison et la population active. En 1986, le **Programme de cours de langue pour les immigrant(e)s (PCLI)** a été instauré pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants qui ne se destinent pas immédiatement à la population active, la majorité de ce groupe étant constituée de mères de jeunes enfants. Ce programme a donné un bon rendement et a été bien reçu par les participants, les organismes communautaires et les gouvernements. En septembre 1988, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation de 150 p. 100 du budget de ce programme pour cette année. De plus, le gouvernement fédéral fournit une aide financière pour les cours de langue qui sont offerts par les provinces et qui ne sont pas axés sur l'accès au marché du travail. En outre, le Programme de participation civique et communautaire offre des fonds aux projets innovateurs en matière de langue officielle.

Le gouvernement fédéral mène actuellement une étude pour déterminer quelle est la meilleure manière de répondre aux besoins sans cesse changeants des immigrants en matière de cours de langue et de formation civique. On y accorde une attention particulière aux problèmes des femmes immigrantes. Les besoins de ces personnes en matière d'accessibilité sont également abordés dans les discussions tenues avec les provinces dans le cadre de l'examen des ententes fédérales-provinciales touchant la formation civique et linguistique.

Emploi

Le gouvernement fédéral s'intéresse aussi à la situation des femmes immigrées et membres de minorités visibles qui doivent obtenir une formation en vue d'un l'emploi. Comme nous l'avons souligné ailleurs dans le présent document, les femmes qui appartiennent à des minorités visibles sont ciblées à un double titre par le **Programme fédéral d'équité en matière d'emploi**. Une modification apportée à la stratégie de **Planification de l'emploi** en 1987 a permis aux femmes immigrées d'intégrer la formation linguistique dans leurs plans de formation, lorsque le fait de ne pas connaître une langue officielle constitue un obstacle à leur entrée sur le marché du travail. Dans le cadre de la Planification de l'emploi, 4,3 millions de dollars ont été consacrés à des projets visant à aider les immigrantes à acquérir la formation linguistique et professionnelle nécessaires afin de soutenir la concurrence sur le marché du travail.

Un autre aspect de cette question est la reconnaissance des diplômes et titres acquis à l'étranger. Le gouvernement fédéral participe à des travaux entrepris par les provinces d'une part et l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible et d'autres groupes d'autre part pour étudier les obstacles particuliers qui s'opposent à cette reconnaissance.

Multiculturalisme

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* a reçu la sanction royale en juillet 1988. Le principe fondamental de cette loi est de promouvoir la participation entière et équitable des personnes et des collectivités de toutes origines au processus d'évolution et de formation de la société canadienne. Un nouveau financement de 62 millions de dollars viendra appuyer, au cours des cinq prochaines années, les quatre nouvelles orientations de la politique canadienne du multiculturalisme qui ont été annoncées dans la *Loi* : la promotion des relations raciales harmonieuses et de la compréhension interculturelle; la préservation des cultures et des langues ancestrales; l'encouragement à la création de partenariats avec les communautés multiculturelles; et, l'établissement d'un secrétariat gouvernemental spécial chargé d'aider les ministères et organismes fédéraux à appliquer les dispositions de la *Loi*.
En septembre 1988, le Premier Ministre a annoncé des mesures temporaires afin que les directions du Multiculturalisme et de la Citoyenneté du Secrétariat d'État puissent fonctionner de manière autonome en attendant l'adoption d'une loi qui les réunira dans un ministère indépendant.

LES FEMMES ÂGÉES

Les femmes comptent pour 57 p. 100 de la population canadienne âgée de 65 ans et plus. Malgré des réformes apportées aux régimes de pensions qui ont amélioré les revenus de retraite ces dernières années, sur dix personnes âgées pauvres au Canada, sept sont des femmes.

Pensions

Depuis 1984, les régimes de pensions qui relèvent de la compétence fédérale ont subi un remaniement en profondeur. Bon nombre des initiatives qui ont été prises sont conçues pour assurer aux femmes un traitement juste et équitable au cours de leur troisième âge.

En janvier 1985, la *Loi sur la sécurité de vieillesse* a été modifiée de manière à étendre l'**allocation au conjoint** à toutes les veuves et à tous les veufs âgés de 60 à 64 ans qui répondent aux critères de base de la *Loi* en matière de revenu et de résidence.

D'importantes modifications apportées à la *Loi sur les pensions*, en vertu desquelles des pensions sont accordées pour un décès ou une invalidité liés au service militaire, ont permis d'améliorer les prestations destinées aux survivants de bénéficiaires d'une pension d'invalidité, dont la majorité sont des veuves. Les modifications de 1985 prévoient la poursuite des allocations et de la pension d'invalidité au taux des personnes mariées durant une année complète après le décès de l'ancien combattant. Quant aux modifications adoptées en 1986, elles offrent en outre aux survivants de bénéficiaires d'une pension d'invalidité le droit de demander des prestations et d'en appeler du montant obtenu. Par suite des modifications qui sont entrées en vigueur le 1er février 1988, les prestations de survivants ont été étendues aux survivants d'anciens combattants qui touchaient des indemnités d'anciens prisonniers de guerre.

Santé et Bien-être social Canada

En janvier 1987, sont entrées en vigueur des dispositions législatives modifiant la *Loi sur les normes des prestations de pension*, régissant les régimes de pensions des employeurs auxquels participent les employés relevant de la compétence fédérale. Ces dispositions prévoient une série de changements à l'avantage des femmes : une amélioration du droit de transférabilité des pensions; un accès facilité des travailleurs à temps partiel aux régimes de pensions; de meilleures prestations au survivant; des prestations égales pour les femmes et les hommes qui prennent leur retraite dans les mêmes circonstances; de meilleures conditions relatives à la dévolution et au blocage; et enfin, la considération des prestations de pension parmi les biens familiaux susceptibles d'être partagés à la rupture du mariage.

D'autre part, des dispositions législatives, entrées en vigueur en janvier 1987, ont également modifié le **Régime de pensions du Canada**, de manière à entraîner : un partage automatique à parts égales des crédits de pensions au moment du divorce et un élargissement de ce partage des crédits aux séparations légales et aux ruptures d'unions de fait; le transfert des pensions de retraite entre époux; l'assouplissement de l'âge de la retraite; la continuation des prestations au survivant après le remariage; des conditions plus généreuses pour le calcul des pensions combinées survivant/invalide et survivant/retraité; enfin, une augmentation du montant des prestations d'invalidité.

La structure du Régime de pensions du Canada pour ce qui concerne les prestations au survivant a fait l'objet d'un examen fédéral-provincial de deux ans, qui a débouché sur un document consultatif publié en 1987 contenant plusieurs recommandations de changement. Ses auteurs préconisent un renouvellement de la structure de manière à prévoir le versement de prestations plus importantes pendant une durée plus courte, une amélioration des prestations accordées aux bénéficiaires actuels et une augmentation des prestations aux enfants. Ce document consultatif a été soumis à un comité de la Chambre des communes, dont le rapport, ainsi que le document initial, font actuellement l'objet d'une étude du gouvernement fédéral et des provinces.

La question des pensions pour les personnes au foyer a aussi fait l'objet d'une étude fédérale-provinciale à vaste portée. En 1986, un groupe de travail a été chargé d'examiner les questions et les considérations touchant les politiques gouvernementales relatives aux prestations de retraite pour les femmes au foyer et d'analyser les options possibles, y compris le recours au Régime de pensions

du Canada, aux pensions de Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. Le groupe de travail a mis la dernière main à son rapport au printemps de 1988; celui-ci devrait être examiné sous peu.

Les groupements féminins du Canada ont déployé beaucoup d'efforts pour améliorer les régimes de pensions pour les femmes sur divers plans, notamment ceux des pensions pour les personnes au foyer, des prestations au survivant et des pensions pour les femmes seules âgées de 60 à 64 ans. Par l'entremise du **Programme de promotion de la femme** du Secrétariat d'État, le gouvernement fédéral appuie les projets admissibles entrepris par les organismes féminins pour améliorer les revenus de retraite des femmes.

Mesures fiscales

La grande majorité des personnes âgées du Canada profiteront de la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers entreé en vigueur en 1988. Environ 250 000 personnes âgées ne paieront plus aucun impôt. La conversion en crédits d'impôt de l'exemption en raison de l'âge et de l'exemption personnelle de base profitera également aux personnes âgées, surtout celles qui ont un revenu imposable inférieur à 27 500 $.

Autres mesures

Pour tenir compte des besoins spéciaux des personnes âgées du Canada, le poste de ministre d'État pour le Troisième Âge a été créé en 1987. On a aussi mis sur pied, à Santé et Bien-être Canada, le **Secrétariat du Troisième Âge**, qui a pour mandat d'assurer la liaison avec les ministères et organismes fédéraux en vue de coordonner et d'encourager les initiatives qui ont des répercussions sur les personnes âgées, et de consulter les gouvernements provinciaux, les associations de personnes âgées, les groupements professionnels, les associations bénévoles et les particuliers âgés afin de faire en sorte que les programmes fédéraux reflètent les besoins des personnes âgées. Le Secrétariat veille aussi à ce que les personnes âgées soient tenues au courant des programmes et services fédéraux susceptibles de leur venir en aide. Il a publié en mai 1988, le **Guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s**.

En février 1988, le gouvernement fédéral a annoncé qu'une somme additionnelle de 30 millions de dollars serait affectée chaque année aux programmes destinés à améliorer la qualité de vie des personnes âgées au Canada, y compris le **Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s**, qui sert à financer des projets communautaires visant à accroître l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées; un fonds de recherche axé sur les maladies liées

au vieillissement, ainsi qu'une augmentation des moyens du programme **Nouveaux Horizons**, lequel finance les projets mis de l'avant par les groupes de personnes âgées. On prévoit d'autres interventions touchant : les transports, l'emploi, le troisième âge dans les groupes ethniques et chez les autochtones, la forme physique, le logement, etc..

LES NOMINATIONS

L'égalité des chances pour les femmes dépend en grande partie de leur présence au niveau de la prise des décisions. Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître la représentation des femmes dans les postes d'influence, dans l'ensemble de l'administration publique.

Le gouvernement a déjà dépassé son objectif, qui était de doubler, soit de faire passer de 15 à 30 p. 100, le nombre de femmes nommées au sein des commissions, organismes et conseils fédéraux. En octobre 1988, 782 femmes occupaient ces postes, comparativement à 307 en septembre 1984.

Entre septembre 1984 et octobre 1988, le nombre de femmes dans la magistrature fédérale est passé de 37 à 63. De même, un nombre important de femmes ont été nommées à des postes judiciaires élevés, y compris la première femme juge de la Cour d'appel fédérale, la seconde femme juge de la Cour suprême du Canada et plusieurs femmes juges des cours d'appel de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

Cinq femmes ont été nommées au Sénat. Le gouvernement a également plus que doublé, faisant passer de 7 à 19, le nombre de femmes occupant des postes du niveau de sous-ministre dans l'administration publique fédérale. Par ailleurs, 10 femmes ont été nommées ambassadrices, hauts-commissaires et consules-générales, alors que deux femmes seulement occupaient des postes diplomatiques de haut rang en septembre 1984.

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT

L'activité physique et le sport peuvent procurer d'immenses avantages aux femmes, non seulement sur le plan de la santé et du bien-être général, mais également pour ce qui est du développement de la confiance en soi et de l'esprit d'initiative.

En octobre 1986, le gouvernement fédéral a annoncé l'adoption d'une **politique sur la femme et le sport**, destinée à accroître la participation des femmes aux divers aspects du sport amateur. L'un des objectifs de cette politique est d'améliorer la qualité et le nombre des possibilités qui s'offrent aux femmes de participer à titre d'athlètes, tant au niveau de la haute compétition qu'au niveau récréatif. La politique vise également à augmenter le nombre de femmes travaillant dans l'administration sportive au niveau national et à faire avancer les femmes vers l'égalité dans le domaine de l'entraînement des athlètes d'élite.

Le gouvernement fédéral octroie des fonds à des organismes nationaux qui encouragent le sport et la bonne condition physique, pour des projets visant à améliorer la participation des femmes dans tous les aspects du sport et de l'activité physique — comme athlètes, entraîneuses, officielles, chefs d'équipe et administratrices. Le **Programme des femmes dans le leadership sportif** repère les femmes capables de diriger et leur assure une formation et un placement. Parmi les nouvelles interventions, citons la coordination d'une **école nationale de formation des femmes entraîneuses**, qui a réuni quinze femmes lors de la première étape, en 1987, et doublé son inscription en 1988. Mentionnons également une trousse de

Photothèque — ASC

Santé et Bien-être social Canada

référence et un guide des programmateurs, destiné à aider les collectivités dans la conception de leurs programmes sportifs de manière à attirer des jeunes filles de 13 à 19 ans. De plus, une bibliographie sur les femmes, le sport et l'activité physique a été publiée par le gouvernement fédéral en mai 1988.

Des groupes de travail ont été établis au niveau fédéral pour cerner les problèmes et les besoins de manière à pouvoir mieux élaborer les programmes d'activité physique à l'intention de trois groupes cibles précis : les jeunes filles, les femmes âgées et les femmes handicapées, tout en servant les femmes en général.

Le rapport du Groupe de travail chargé de l'activité physique chez les jeunes femmes a été complété et est distribué auprès des organismes qui pourraient avoir un rôle à jouer dans l'exécution des recommandations qu'il contient.

Des recherches ont été menées auprès d'informatrices clés dans le dossier de l'activité physique des femmes âgées. Le groupe consultatif sur les adultes du troisième âge a constaté que les femmes âgées qui sont actuellement inactives et n'ont aucune,

ou presque aucune, expérience antérieure d'une activité liée à la condition physique ont des besoins particuliers. Des plans ont été approuvés qui prévoient l'élaboration d'une brochure visant à aider les responsables des programmes à initier ces femmes à l'activité physique.

Pour ce qui concerne les femmes handicapées, un sondage sous forme de questionnaire concernant leurs besoins en matière d'activité physique a été suivi d'un projet de recherche sur un groupe cible. Les résultats seront mis à la disposition des personnes responsables de la conception et de la prestation des programmes d'activité physique pour les femmes handicapées, aussi bien dans un cadre intégré que dans un cadre distinct.

Comme suite aux recommandations des groupes de travail, le gouvernement fédéral est en voie d'adopter une série de principes directeurs visant à procurer aux femmes de meilleures possibilités de participer à des activités physiques, et il appuie un certain nombre d'interventions de sensibilisation. De plus, des consignes touchant la promotion non-sexiste visuelle et imprimée de l'activité physique et sportive ont également été élaborées.

L'ÉDUCATION

L'éducation constitue un aspect important des efforts que les femmes déploient pour réaliser leur égalité.

Bien que l'éducation relève de la compétence des provinces, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans plusieurs secteurs. Les transferts aux provinces en vertu de la *Loi sur le financement des programmes établis* sont une contribution directe à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral assure également le financement entier du **Programme canadien de prêts aux étudiants**, et verse un paiement de remplacement au régime québécois d'aide aux étudiants. D'autre part, il est responsable de la promotion des langues officielles, de la formation linguistique des nouveaux citoyens et de l'apport d'une aide et de services éducatifs spécialisés aux Indiens et aux Inuit.

Donnant suite à l'engagement qu'il avait pris dans le discours du Trône de 1986, le gouvernement fédéral a annoncé en septembre 1988 les détails d'une stratégie quinquennale contre l'analphabétisme au Canada. Celle-ci comprend à la fois des mesures préventives susceptibles d'empêcher l'accroissement du nombre de Canadiens illettrés fonctionnels, et des mesures correctives visant

à réduire l'ampleur et la profondeur du problème actuel de l'analphabétisme chez les adultes. Cette stratégie comporte des interventions dans trois domaines : l'établissement de partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour le financement des programmes d'alphabétisation à frais partagés; un nouveau programme d'appui aux activités d'alphabétisation des organismes non gouvernementaux et bénévoles; et l'établissement sur une base permanente du **Secrétariat national à l'alphabétisation** qui assure un soutien au gouvernement en matière de liaison, de recherches et de politiques dans ce domaine.

Ces dernières années, les Canadiennes ont réalisé des progrès importants au chapitre des études supérieures, particulièrement au niveau postsecondaire. En 1968, 35 p. 100 des étudiants de premier cycle dans les universités canadiennes étaient des femmes. Durant l'année académique 1987-1988, cette proportion était passée à 55 p. 100, tandis qu'elle atteignait 44 p. 100 aux deuxième et troisième cycles. Qui plus est, le champ des études s'élargit pour les femmes.

Photothèque — ASC

En 1987-1988, les étudiantes représentaient 41 p. 100 des inscriptions en médecine, comparativement à 15 p. 100 en 1968; 48 p. 100 en droit, comparativement à 9 p. 100 en 1968; et 47 p. 100 en commerce et en administration des affaires, comparativement à 6 p. 100 en 1968.

Le gouvernement fédéral a annoncé en mars 1988 la création du programme **Bourses Canada** qui incite directement les femmes à entreprendre des études et des carrières en sciences naturelles et en génie. D'après ce programme, au moins la moitié des 2 500 bourses d'études parrainées par le gouvernement fédéral chaque année seront accordées à des femmes. Les bourses peuvent couvrir quatre années d'études, pour un total de 8 000 $ par étudiant.

Par ailleurs, afin de favoriser l'avancement des études de niveau supérieur chez les femmes, le gouvernement fédéral a établi un fonds de dotation pour la création de cinq **Chaires d'études féminines** dans des universités de tout le Canada. En 1986-1987, l'Université Laval a reçu 500 000 $ pour la création de la cinquième et dernière chaire dotée par le Programme. Les autres chaires sont établies à l'Université Mount St. Vincent, à l'Université Simon Fraser, et conjointement à l'Université d'Ottawa et à l'Université Carleton, d'une part, et à l'Université de Winnipeg et à l'Université du Manitoba, d'autre part.

LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE

La culture et les communications revêtent une importance certaine pour les femmes, non seulement sur le plan de l'activité économique, mais aussi comme facteur primordial du développement de l'identité nationale et de la participation des femmes dans la société canadienne.

Le gouvernement fédéral part du principe qu'une participation améliorée des femmes dans le secteur culturel, aussi bien à titre de créatrices que de gestionnaires, aidera à faire en sorte que les femmes soient perçues comme remplissant des rôles nombreux et diversifiés dans la société et que leurs contributions et préoccupations reçoivent une attention équilibrée et équitable dans les médias et dans les programmes culturels en général.

Le gouvernement croit également qu'une participation active d'un plus grand nombre de femmes dans toute la gamme des professions scientifiques, professionnelles et techniques du secteur des communications favorisera l'intégration des préoccupations féminines dans la recherche et dans l'élaboration des politiques et programmes dans ce domaine.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement fédéral a déployé des efforts particuliers pour nommer des femmes aux postes de commande et d'élaboration des politiques au sein des conseils d'organismes gouvernementaux chargés des communications et de la culture.

Culture

En novembre 1986, l'Office national du film a instauré le programme **Regards de femmes**, afin d'offrir une tribune aux femmes cinéastes canadiennes-françaises. La fonction et l'objectif de cette intervention sont analogues à ceux du **Studio D**, créé par le volet anglais de l'Office national du film. Ces deux entités visent à donner une dimension féminine au cinéma en tant que média et à assurer une formation pratique aux femmes cinéastes. Le gouvernement fédéral finance par ailleurs le **Programme fédéral des femmes** qui coordonne les efforts des ministères et organismes fédéraux en vue de produire et de distribuer à point nommé des documents cinématographiques sur les problèmes actuels qui touchent les femmes et la société.

Radiotélédiffusion

Dans l'élaboration des nouvelles dispositions législatives touchant la radiotélédiffusion, déposées en juin 1988, le gouvernement fédéral a accordé une attention très particulière aux besoins des femmes en matière d'accès et à la façon dont les femmes sont présentées dans les médias électroniques. À toutes les étapes de la rédaction législative, des consultations ont été tenues avec diverses organisations intéressées par cette question, afin que les préoccupations des femmes soient prises en compte dans ce domaine d'action crucial.

Stéréotypes sexistes

En janvier 1986, le gouvernement a publié un rapport qui résumait les efforts déployés au cours des années antérieures par les diffuseurs et les publicitaires pour éliminer les stéréotypes sexistes. Le CRTC a tenu une audience publique sur ce sujet et, en décembre 1986, a publié des lignes directrices visant l'amélioration de l'image des femmes dans les médias électroniques et l'accroissement de leur présence d'une façon générale dans le secteur de la radiotélédiffusion. Le ministère des Communications, conjointement avec le CRTC, a commandé un rapport de suivi sur les stéréotypes sexistes dans les médias dans le but d'évaluer l'incidence des nouvelles lignes directrices sur la représentation des femmes.

Communications gouvernementales

Le gouvernement fédéral a également entrepris d'éliminer les stéréotypes sexistes dans les communications gouvernementales. Des lignes directrices ont été établies, et les ministères ont reçu instruction de supprimer les stéréotypes sexistes des communications gouvernementales. En 1985, Condition féminine Canada a mené une étude à l'échelle de l'administration publique sur les documents diffusés à l'extérieur afin de mesurer les progrès accomplis dans l'application de cette politique. Quant aux communications internes du gouvernement, elles ont fait l'objet d'une autre étude en 1986-1987. Dans le cadre de cette intervention, le gouvernement a fait rédiger un guide à l'intention des ministères et organismes fédéraux pour expliquer comment éviter les stéréotypes dans la rédaction, la traduction et la révision de documents en langue française, semblable aux ouvrages qui ont été élaborés concernant les documents en langue anglaise. Un rapport de suivi sur les progrès accomplis dans l'élimination totale des stéréotypes sexistes des communications du gouvernement est attendu en 1989-1990.

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS FÉMININES

Les femmes, à titre individuel ou par l'entremise de leurs associations, consacrent beaucoup de temps et d'énergie au secteur bénévole. Cela comprend notamment le temps consacré aux services récréatifs, sociaux et de la santé, ainsi que les travaux effectués au profit de la collectivité tant au niveau local que national. Elles contribuent également à l'élaboration des politiques et des programmes en participant à des audiences publiques et à divers comités et groupes de travail gouvernementaux chargés de questions d'intérêt public.

Programme de promotion de la femme

Le **Programme de promotion de la femme** du Secrétariat d'État est la principale source de financement du gouvernement fédéral pour les associations féminines et autres organismes bénévoles qui oeuvrent à la réalisation de l'égalité des femmes par le biais d'activités visant à améliorer la situation politique, économique, sociale et juridique des femmes au Canada. Le Programme de promotion de la femme a été reconduit pour une période de cinq ans commençant en avril 1988, avec un budget de subventions de 13,2 millions de dollars par an. Le processus de reconduction du programme comportait entre autres une révision du mandat du

Photothèque — ASC

Programme de promotion de la femme entreprise en 1987 par le Comité parlementaire permanent du Secrétariat d'État qui a tenu des audiences publiques à travers le pays. Cent-quarante groupes ont fait des présentations lors des audiences et 265 autres ont soumis des documents écrits au Comité.

Le Programme de promotion de la femme s'attache de plus en plus à collaborer avec les groupements de femmes ayant des besoins multiples — femmes immigrantes et membres des minorités visibles, femmes âgées, femmes handicapées, femmes francophones dans une situation minoritaire, femmes autochtones et femmes rurales ou vivant en région isolée. De plus, le Programme entend aider les groupements à travailler en collaboration avec de grandes institutions pour aider ces dernières à intégrer les préoccupations des femmes en matière d'égalité dans leurs politiques, programmes et structures.

Comme nous l'avons dit ailleurs dans le présent document, le Programme de promotion de la femme participera au cours des cinq prochaines années aux nouvelles initiatives du gouvernement fédéral contre la violence familiale. Les financements du Programme de promotion de la femme dans ce domaine viseront particulièrement à soutenir l'action sociale à l'intention des femmes à besoins multiples. De plus, le Programme examinera la possibilité

d'intervenir, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et organismes bénévoles nationaux, dans des dossiers nouveaux, notamment le rôle croissant que joue l'école dans la lutte contre la violence familiale et les besoins des femmes victimes de violence en matière de logements sociaux.

En 1985, le Programme de promotion de la femme, conjointement avec d'autres ministères fédéraux, a parrainé les groupements féminins et autres organismes non gouvernementaux canadiens qui ont participé au Forum de 1985. Cette rencontre réunissait à Nairobi, au Kenya, des femmes du monde entier, parallèlement à la Conférence mondiale des Nations Unies pour la femme. Depuis lors, en 1986, une conférence de suivi a été tenue avec un appui du gouvernement fédéral. Plus de cent Canadiennes ayant participé au Forum en 1985 s'y sont rassemblées pour examiner des stratégies propres à sensibiliser le public à la Conférence mondiale et au Forum, et plus particulièrement aux Stratégies prospectives d'action adoptées par les États membres des Nations Unies. Plusieurs groupes locaux et régionaux ont aussi reçu des appuis pour mener toute une gamme d'activités dans le sillage du Forum de Nairobi et de la Conférence mondiale des Nations Unies. De plus, Condition féminine Canada a élaboré une trousse d'atelier à l'intention des groupes qui souhaitent agir effectivement au sein de leurs collectivités pour donner suite aux Stratégies prospectives d'action.

Programme des femmes autochtones

Tel que mentionné ailleurs dans le document, le **Programme des femmes autochtones** du gouvernement fédéral fournit des fonds aux groupes et aux associations de femmes autochtones pour des projets et des activités qui engagent et font avancer la participation des femmes autochtones dans la société contemporaine.

Programme de contributions à la promotion de la santé

Les femmes sont l'un des quatre groupes cibles auxquels un financement est accordé de façon prioritaire dans le cadre du **Programme de contributions à la promotion de la santé**, lequel a pour objet de verser des fonds aux organismes non gouvernementaux pour la réalisation de projets destinés à accroître la participation du public à la promotion de la santé. Ce programme vise à améliorer la capacité des organismes non gouvernementaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de promotion de la santé, de faciliter l'échange d'information entre les organismes et d'établir une meilleure base de connaissances pour les programmes de promotion de la santé.

Prix de l'affaire « personne »

En 1979, le gouvernement fédéral a instauré le **Prix de l'affaire « personne »** pour reconnaître les contributions exceptionnelles à l'amélioration de la situation des femmes au Canada. Cette distinction commémore la fameuse affaire « personne », long combat juridique et politique lancé par cinq femmes de l'Alberta et qui a amené, le 18 octobre 1929, la reconnaissance officielle des femmes du Canada en tant que personnes. Chaque année, Condition féminine Canada sollicite des candidatures auprès des groupements féminins, d'autres organismes et des particuliers. Ce prix est remis chaque année en octobre, le jour de l'anniversaire de la décision concernant l'affaire « personne ». Il est décerné à des femmes qui ont consacré leur vie à l'avancement de la femme dans la société canadienne.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Le gouvernement fédéral reconnaît qu'un engagement en faveur de l'égalité des sexes, en termes de justice sociale, de possibilités économiques, de participation et d'accès, exige des actions aux niveaux national et international.

Le Canada a adopté une politique étrangère dite de rayonnement international. Il s'agit d'une recherche active et créative de solutions aux problèmes mondiaux, qui accorde une priorité élevée à l'égalité entre les sexes.

Le Canada est réputé mondialement pour l'efficacité de ses efforts d'intégration des préoccupations féminines dans ses politiques et programmes. Cette image a beaucoup contribué à donner au Canada un rôle de leader dans les efforts que la communauté internationale déploie pour améliorer la situation des femmes dans le monde.

L'ÉGALITÉ DES FEMMES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le Canada s'est engagé en faveur de l'égalité des femmes dans le monde. Ses efforts visant à encourager et à soutenir les progrès accomplis sur la scène internationale pour faire avancer l'égalité

Agence canadienne de développement international

des femmes constituent un complément naturel aux interventions qu'il mène à l'intérieur du pays. En fait, nombreux sont les engagements internationaux du Canada qui renforcent et soutiennent la cause des femmes au Canada.

Rôle du Canada dans les organisations internationales

Le Canada s'est attaché activement à améliorer les plans, les programmes et les budgets liés aux questions féminines dans les organisations internationales dont il est membre. Son objectif dans ce domaine est de faire en sorte que les femmes, tout autant que les hommes, tirent profit des travaux de ces organisations.

Agence canadienne de développement international

Au sein des Nations Unies, l'un des principaux objectifs que le Canada a visés au cours des deux dernières années est l'intégration systématique des Stratégies prospectives d'action de Nairobi dans les travaux de l'ONU et de ses institutions. Ces stratégies, adoptées par tous les états membres de l'ONU lors de la Conférence mondiale pour la femme, tenue à Nairobi, au Kenya, en 1985, constituent un schéma des mesures à prendre pour améliorer la situation des femmes, à l'intérieur des pays et sur la scène internationale, d'ici à l'an 2000. Les Stratégies portent sur tout un éventail de dossiers liés entre eux qui vont du partage des responsabilités familiales aux rajustements structurels, en passant par l'énergie et le désarmement. La première réunion d'étude et d'appréciation de l'exécution des Stratégies prospectives aura lieu en 1990, dans le cadre d'une session élargie de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Le Canada, comme tous les autres pays membres de l'ONU, a été prié de préparer d'ici à janvier 1989, un rapport sur la mesure dans laquelle il a appliqué les Stratégies prospectives d'action.

Le Canada a joué un rôle majeur dans les efforts visant à renforcer la Commission de la condition de la femme de l'ONU, notamment à lui donner un pouvoir accru pour suivre l'application des Stratégies prospectives d'action. Les principales réformes adoptées lors de sa réunion de 1987 ont permis à la Commission de restructurer son calendrier d'activités de manière à consacrer la majeure partie de ses moyens à l'orientation des dossiers qui intéressent directement les femmes du monde entier. Le Canada entame en 1989 son troisième mandat consécutif de quatre ans à la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

Par ailleurs, le Canada a participé à l'établissement du Plan des Nations Unies pour l'intégration des femmes dans le développement, qui sera en vigueur de 1990 à 1995, et qui intéresse toutes les organisations du système de l'ONU.

En 1988, le Canada a présenté son deuxième rapport sur la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce document passe en revue les mesures prises au Canada par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour réaliser l'égalité des femmes, conformément aux dispositions de la Convention. Ce texte, auquel le Canada adhère depuis 1981, est le premier instrument juridique international et la norme minimale de base favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Canada a également travaillé à améliorer l'efficacité du comité des Nations Unies chargé de surveiller l'application de la Convention.

Le Canada est aussi l'un des membres fondateurs du Groupe de travail sur le rôle des femmes dans l'économie, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Il a contribué de façon substantielle aux efforts du groupe de travail dans plusieurs domaines capitaux, notamment les femmes et leur adaptation au marché du travail, l'égalité des chances en matière d'emploi, la rémunération égale pour un travail de valeur égale et la situation économique des familles monoparentales.

Le Canada est l'un des principaux protagonistes de l'élaboration du plan d'action visant l'intégration des préoccupations féminines dans les activités du Commonwealth. Ce plan, fruit des efforts des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, constitue un guide complet pour l'intégration de la dimension féminine dans toute une gamme de domaines, qu'il s'agisse de la planification économique, de l'attribution des bourses d'études ou des programmes de formation. Le plan a été approuvé par les chefs de gouvernement du Commonwealth en 1987. Pour suivre de près les progrès accomplis dans son exécution, les ministres du Commonwealth chargés de la condition féminine continueront de se réunir tous les trois ans. Le Canada a été choisi pour accueillir la prochaine rencontre, qui se tiendra à Ottawa en 1990.

En reconnaissance du fait que la santé est une question d'importance primordiale pour les femmes à titre de pourvoyeuses, de protectrices et de consommatrices de soins de santé, ainsi que des relations complexes qui existent entre la santé des femmes et leur situation sociale, politique et culturelle, Santé et Bien-être Canada joue le rôle de chef de file au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de son bureau régional, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour ce qui est de l'intégration du principe qui sous-tend Les femmes, la santé et le développement et les Stratégies prospectives d'action de Nairobi dans ses politiques et ses programmes pour tous jusqu'en l'an 2000. Santé et Bien-être Canada s'occupe également de la promotion d'une action concertée au sujet du document Les femmes, la santé et le développement, travaillant en outre au maintien et à l'accroissement de ses activités afin d'informer les associations non gouvernementales de femmes, les fonctionnaires et les professionnels de la santé des stratégies prospectives régionales sur les femmes, la santé et le développement, qui comprennent le plan d'action (1986-1990) de l'OPS.

Autres activités internationales

Le gouvernement fédéral, donnant suite à sa volonté de maintenir et d'amplifier le rôle de chef de file que le Canada joue dans les dossiers internationaux relatifs à la femme, a créé une **direction des Programmes internationaux de promotion de la femme** au ministère des Affaires extérieures. Ce service est chargé uniquement des dossiers féminins internationaux et de la coordination des activités des autres ministères fédéraux qui concernent ce domaine d'action.

Un autre facteur important de l'avancement des femmes sur le plan international est l'élaboration de meilleurs systèmes statistiques et d'indicateurs améliorés de la situation des femmes dans le monde. Statistique Canada s'occupe activement de promouvoir des initiatives de nature statistique qui concernent les questions féminines au sein de la Commission de statistique des Nations Unies, de la Conférence des statisticiens européens et de la Conférence des statisticiens du Commonwealth.

Le gouvernement fédéral a également entrepris d'accroître tant la présence féminine dans les délégations canadiennes aux réunions internationales que le nombre de femmes qualifiées nommées à des postes de haut niveau dans les organismes internationaux. Au cours de la période allant de 1986 à 1988, les femmes ont représenté 25 p. 100 de toutes les nominations canadiennes à des secrétariats d'organismes internationaux. De même, des efforts sont déployés pour intégrer les problèmes touchant la condition féminine dans l'information préparée à l'intention des délégations canadiennes aux grandes conférences et réunions internationales.

Le Canada attache une importance considérable aux réunions internationales d'experts sur les questions féminines en tant que moyen de partager des renseignements, de profiter des réussites que d'autres pays ont connues et de créer des réseaux. Le gouvernement canadien, ainsi que des experts des secteurs non gouvernementaux, ont participé à des réunions de l'ONU, du Commonwealth, de l'OCDE et du Conseil de l'Europe sur différents sujets dont les parents seuls, la violence dans la famille, les femmes immigrantes, la pornographie, la prostitution, les effets de politiques de rajustement structurel sur les femmes et les dispositifs administratifs nationaux susceptibles de favoriser la promotion de la femme.

Agence canadienne de développement international

L'INTÉGRATION DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT

La politique canadienne d'**intégration des femmes dans le développement** repose sur l'idée que le succès du développement passe, dans une large mesure, par l'amélioration du sort des femmes — non seulement parce qu'elles représentent la moitié de la population mondiale, mais également en raison de leurs fonctions multiples : elles produisent des aliments, jouent un rôle de premier plan dans la cueillette domestique et l'utilisation de l'eau et des combustibles, sont des pourvoyeuses de soins et des éducatrices, et enfin, gagnent un revenu.

La politique du Canada part du principe que les femmes constituent une partie intégrante du processus de développement. Elle vise à faire en sorte que toutes ses interventions d'aide au développement contribuent de façon substantielle à la réalisation de l'entier potentiel des femmes du tiers monde, en tant qu'agentes et que bénéficiaires du développement.

En novembre 1984, le gouvernement fédéral a adopté un **Cadre conceptuel relatif à l'intégration des femmes dans le développement**, qui s'applique à l'ensemble des programmes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cette politique demande toute une variété de mesures d'intégration et d'autres mesures spéciales pour aider les femmes du tiers monde à acquérir des compétences pour l'emploi, à s'instruire et à gagner leur vie. Le Cadre conceptuel suppose également une intégration complète des femmes dans la planification et l'exécution des projets.

Agence canadienne de développement international

Un **Plan d'action sur l'intégration des femmes dans le développement** portant sur la période 1986-1991 a été déposé au Parlement en juin 1986. Le gouvernement s'y engage à intégrer les préoccupations féminines dans toutes les étapes de ses activités de développement international. Ce plan, qui est une application du Cadre conceptuel de 1984, est une description, par programme, des mesures à prendre, du calendrier et des responsables. Il prévoit en outre que l'ACDI précisera quel sera le rôle des femmes en tant qu'agentes et bénéficiaires de la coopération au développement dans chacun de ses programmes et projets.

Le plan d'action comporte des mécanismes visant l'intégration des objectifs des femmes du Canada en matière de développement dans toutes les interventions de planification et de gestion de l'ACDI. Les nouvelles lignes directrices techniques et administratives, désormais applicables à tous les projets, exigent que les propositions fassent état de la façon dont les femmes et les intérêts féminins seront pris en compte dans la planification et l'exécution du projet. On a élaboré, pour l'obtention et l'analyse des renseignements, des méthodes qui établissent une distinction claire entre les sexes, de façon à éviter la discrimination involontaire dans les projets et à tenir compte des besoins spéciaux des femmes. L'ACDI dispense à ses agents une formation pour leur apprendre à analyser et à planifier les projets de cette façon. Des programmes de formation analogues ont été adoptés pour les représentants des gouvernements du tiers monde et des organisations non gouvernementales qui oeuvrent au développement. Un guide concernant l'analyse des projets de développement en fonction de l'intégration des préoccupations féminines a été élaboré. Il sera mis à la disposition des autres organismes susceptibles d'adapter les méthodes de l'ACDI à leurs propres activités. En outre, des efforts sont en cours en vue de donner aux femmes un rôle égal dans les organisations bénévoles et les entreprises privées qui participent, en tant que partenaires, à des projets de développement.

Outre qu'il compte intégrer les femmes dans tous ses programmes courants de développement, le Canada s'est engagé à prendre des mesures spéciales pour aider les femmes du tiers monde à participer entièrement au processus du développement. Le gouvernement fédéral a appuyé de nombreux projets d'organisations non gouvernementales canadiennes et il a fourni un apport substantiel au Projet relatif aux femmes et aux techniques du cycle alimentaire parrainé par les Nations Unies, qui tend à améliorer la capacité de production des femmes dans le secteur alimentaire, ainsi qu'aux projets du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en faveur des femmes réfugiées en Afrique, qui se concentrent sur l'éducation et la formation professionnelles.

Le Canada est le deuxième pays donateur du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui soutient des projets de petite échelle exécutés par des femmes seulement et qui vise à catalyser les efforts d'intégration des femmes dans le développement. La contribution canadienne à ce fonds s'établira, au total, à 1,2 million de dollars pour 1988-1989.

En outre, le Canada cherche toujours à promouvoir la situation de la femme en matière de développement dans toutes ses relations avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, le Commonwealth, la Francophonie et les autres organismes multilatéraux.